



Parcs nationaux
de France

sciencespo.aix



Caractère et territoire

Séminaire

Sciences Po Aix
Vendredi 8 avril 2011
Les actes



Séminaire Caractère et territoire

Depuis 2008, les séminaires Sciences Po Aix - Parcs nationaux de France rythment la vie intellectuelle commune des parcs nationaux. Ils traitent des sujets qui les relient aux territoires et à la société et y associent l'ensemble des espaces protégés. Pour Sciences Po Aix, cette ouverture sur le monde de la protection de la nature et du développement durable a constitué une véritable opportunité : l'analyse d'une gouvernance partagée, la réflexion sur l'esprit des lieux, une approche renouvelée de la solidarité qui sont au cœur de la science politique ont en effet trouvé dans les parcs nationaux un champ privilégié d'expérimentation. Le séminaire sur le caractère a constitué une étape marquante de ce partenariat.

Caroline Giran-Samat
Maître de conférences à Sciences Po Aix

Jean-Marie Petit
Directeur de Parcs nationaux de France



Sommaire

Introduction

1	Les actes.....	p 10
2	Le point de vue des experts	p 22
3	Discussions	p 30
4	Tables rondes.....	p 48
5	Annexes.....	p 54





Organisé par
Parcs nationaux de France et
Sciences Po Aix
Vendredi 8 avril 2011

Ouverture

Christian DUVAL, *directeur de Sciences Po Aix*

Caroline GIRAN-SAMAT, *chargée de mission Développement durable à Sciences Po Aix*

Jean-Pierre GIRAN, *président de Parcs nationaux de France (PNF)*

Recherche de définitions pour le « caractère » d'un parc national

Regards croisés > Animation **Michelle SABATIER**

Les enjeux

Anne VOURC'H, *directrice du réseau des Grands sites de France*

La vision du caractère pour quelques parcs nationaux

Parc national de la Vanoise (**Véronique PLAIGE**),

Parc national de La Réunion (**Marylène HOARAU**),

projet de Parc national des Calanques (**Jean-Marie LAFOND**),

Parc amazonien de Guyane (**Gwladys BERNARD**)

Table ronde 1 : le contrepoint

de la philosophie : **Catherine LARRERE**, *professeur à l'Université de Paris I-Sorbonne*

de l'écologie : **John THOMPSON**, *chercheur écologue au CEFÉ-CNRS de Montpellier*

de l'approche sensible : **Francine BOILLOT**, *maître de conférence à l'Université de Nice*

de l'urbanisme/paysage : **Eric BLOT**, *directeur du PNR des Alpilles*

Mise en œuvre du concept de « caractère » > Animation **Jean-Marie PETIT**

Le caractère du territoire et la légitimité des acteurs

le territoire : identité et caractère : **Jean VIARD**, *professeur à Sciences Po Aix*

les grands sites : **Philippe MAIGNE**, *directeur du Grand Site Sainte-Victoire*

les sites archéologiques : **Christine HACQUES**, *directrice de la Culture au Conseil général 07*

les parcs naturels régionaux : **Eric BLOT**, *directeur du PNR des Alpilles*

Objectivité et subjectivité du caractère et portée juridique

Christian BARTHOD, *Conseil général de l'Environnement et du Développement durable*

Laurent MILLET, *chargé de mission, direction de l'eau et de la biodiversité (MEDDLT)*

Table ronde 2 : comment rendre la notion de caractère opérationnelle ?

François CARRASSAN, *vice président du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros*

Arnaud COSSON, *CEMAGREF de Grenoble*

Christian BARTHOD, *Conseil général de l'Environnement et du Développement durable*

Hélène VESTUR, *conseiller d'Etat*

Débat avec la salle

José RUIZ, *sous-directeur des espaces naturels (MEDDLT)*

Jean Pierre GIRAN, *président de PNF*

Contexte

« Pour définir le **caractère** d'un territoire, on est souvent tenté de faire référence au « cliché », à la carte postale la plus convenue. La question fondamentale est de savoir sur quoi repose véritablement ce caractère et de concevoir que l'esprit des lieux résulte d'une composition complexe articulée autour d'un cadre physique, de représentations et de valeurs sociales. [...] » (M. Sabatier in « Espaces Naturels » Juillet 2009).

Le caractère des territoires est périodiquement soumis aux effets de l'uniformisation (banalisation, globalisation, mondialisation, etc...) et ce depuis de nombreuses décennies. Comme une langue évolue en fonction de son usage et du poids de ses utilisateurs, le caractère des territoires évolue aussi. Tous deux, la langue et le caractère, sont pareillement susceptibles d'être fragilisés au point d'être complètement dénaturés et de disparaître. L'héritage culturel qu'ils représentent est pourtant fondateur d'identité et de reconnaissance pour les sociétés concernées. Mais si la notion de « langue » ne pose pas de difficulté d'identification, celle de « caractère » demande à être élucidée : se pose notamment le problème du « partage » du ressenti relatif au caractère d'un territoire et donc du passage d'une définition individuelle à une définition collective.



Parcs nationaux de France a consacré un séminaire à la notion de **« caractère des parcs nationaux français »** incluse dans la loi de 1960 et plus récemment dans celle de 2006.

Standard juridique pour les uns, compromis pour les autres, à mi-chemin de l'objectif et du subjectif, le caractère est interrogé par les gestionnaires pour en cerner la complexité et apprécier ses effets sur le plan de la gestion, ainsi que sa possible portée juridique et réglementaire. L'approche est double :

- par l'analyse des démarches concrètes menées par les parcs nationaux pour obtenir une définition consensuelle, ou du moins négociée, sur leur territoire ;
- par le regard de « spécialistes » (juristes, écologues, philosophes, sociologues, communicants, etc...) puisant dans les références de leurs disciplines respectives.

On verra donc que la notion est bien antérieure à la problématique des parcs nationaux, puisqu'elle est présente dès la loi de 1930 (voire plus tôt) sur les « sites classés » et mise en pratique par les Inspecteurs des sites pour définir leurs enjeux de gestion et apprécier l'opportunité des travaux les concernant. Mais nul n'échappe, pas plus les sites que les parcs nationaux, à l'interrogation actuelle sur son contenu, du fait du glissement, d'un point de vue abstrait et juridique, à un point de vue identitaire. C'est sur ce registre que l'évolution des territoires et la multiplicité des postures et des intérêts en jeu rendent le consensus délicat à construire. A cet égard, l'observation selon laquelle le « caractère » d'un territoire n'est jamais aussi vivement perçu que lorsqu'il est menacé est une indication significative.

Petit rappel réglementaire

Article 4 de l'Arrêté du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux :

« La gestion conservatoire du patrimoine du cœur du parc a pour objet de maintenir notamment un bon état de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore, les fonctionnalités écologiques et la dynamique des écosystèmes, d'éviter une fragmentation des milieux naturels et de garantir le maintien d'une identité territoriale.

La maîtrise des activités humaines, dont la fréquentation du public, doit être suffisante pour garantir la protection du patrimoine du cœur du parc et garantir la conservation du caractère de celui-ci.

La charte du parc national doit notamment en ce sens : identifier les principaux éléments constitutifs du caractère du parc national ... »

➤ S'entendre sur les mots employés : définitions

Caractère

- Trait(s) distinctif(s) d'une chose ; Ensemble des traits psychiques et moraux qui composent la personnalité d'un individu. (Atif).
- Trait propre à une personne, à une chose, et qui permet de la distinguer d'une autre ; élément propre, particulier (qui permet de reconnaître, de juger) (Le Petit Robert).
- Marque distinctive, propriété de quelque chose, de quelqu'un ; aspect typique, original de quelque chose ; cachet ; aspect particulier, qualité de quelque chose (Le Petit Larousse).
- Trait distinctif ; ce qui est le propre d'une chose ; sa qualité particulière. (Dictionnaire de l'Académie française).

Définition, appropriation et déclinaison de la notion de « caractère » : où en sont les parcs nationaux dans leur démarche ?

Après une introduction/définition de la notion de « caractère du territoire » (« esprit des lieux », « identité ») avec ses aspects matériels et immatériels et les enjeux qu'elle recouvre, les parcs nationaux reviendront sur leur démarche pour en analyser les épisodes les plus marquants. En contrepoint plusieurs « spécialistes » seront invités à dialoguer avec les chargés de projets « charte » pour éclaircir les zones d'ombres, soulever les points de tension

et d'interrogation afin de tenter une meilleure appropriation de la notion par ses utilisateurs. Complexe (au sens où ses composantes s'influencent les unes les autres) la notion de « caractère » ne peut pas être réduite à ses éléments. Le caractère surgit de l'ensemble dynamique qui le compose. Comment, dans ces conditions, en maîtriser la notion et, plus encore, en faire un concept opérationnel ? Quelle est la place de cette notion à côté des autres objectifs de la gestion conservatoire ?

Dans quelles circonstances peut-on y faire appel :

- Pour défendre son intégrité y compris avec d'éventuels recours juridiques ?
- Pour « encadrer » un projet, orienter une réflexion ou produire des « objets de caractère » ?

Quelques expériences significatives seront évoquées pour en témoigner. Qu'en attendaient les gestionnaires ? Par où prendre le problème ? Qu'ont-ils obtenu ? Où sont les écueils ? Comment peut-on asseoir une légitimité individuelle et collective pour en définir le contenu ? Comment faire vivre cette démarche au-delà du contexte de négociation de la charte en visant l'objectif de défense et de renforcement du caractère sans figer son concept jusqu'à empêcher toute innovation ?

Quelques pistes de travail se dégagent :

» sur le fond :

- donner du sens à la volonté de protection comme un « exposé des motifs » justifiant le classement « parc national » sous l'angle de « l'intérêt spécial » que présente le territoire,
- ne pas confondre le « caractère vrai », ou caractère « en soi » et le caractère « représentatif », où se reconnaissent les acteurs associés à la définition,
- y inclure à la fois la vision « de l'intérieur », par les communautés locales, et « de l'extérieur » par les « grands témoins » ou experts dont la légitimité est reconnue,
- associer dans sa définition les éléments objectifs (naturels et culturels) et subjectifs (émotions et valeurs portées par la société en général),
- ne pas confondre « les » caractères (naturel, historique, sociologiques, etc...) et « l'esprit des lieux » qui en résulte comme une notion émergente, unifiante, irréductible à ses composantes,
- trouver l'équilibre entre le maintien des « caractères permanents » qui marquent l'identité durable et l'ouverture permettant d'inclure des perspectives d'évolution et des options créatrices, nécessaires à une vision d'avenir,
- ne pas se limiter à une description identitaire mais ouvrir la notion de caractère sur les domaines de l'art de vivre et des valeurs partagées.

» sur la forme :

- tenter de sortir du vocabulaire passe-partout (contraste, diversité, mosaïque, grandiose, équilibre, harmonie, etc...) et valoriser plutôt « l'identité imprenable », celle qui est véritablement discriminante, qui fait du territoire un lieu à part, sinon unique,
- trouver les médiations qui permettent de sortir des formules creuses sans tomber dans le recours à des références non partagées, et non comprises, qui provoquent le rejet,
- aller à l'essentiel, avec sobriété, économie de moyen et concision pour garantir la robustesse de la définition à travers le temps et notamment dans un contexte juridique, tout en évitant l'écueil qui consiste à désincarner des réalités vécues, riches et porteuses d'émotions.

En amont du résultat attendu (le texte décrivant le caractère), la qualité du processus qui a présidé à son élaboration est aussi importante que significative. Des univers culturels qui communiquent peu, et souvent mal, se sont écoutés : le monde « technico-scientifique » qui pratique les inventaires, méthodes d'analyses et mesures de gestion, le monde « socio-politique » qui insiste sur la légitimité des définitions et leur capacité à fonder des actions collectives, le monde juridico-administratif qui vise la sécurité juridique. L'enjeu, pour que la notion de caractère continue à exercer un effet de synergie territoriale, réside dans la capacité à maintenir cette coopération. Mais parallèlement, il s'agit de lui trouver un débouché dans l'action où le « reste du monde », qui ne relève d'aucune des catégories précédentes, retrouve dans les choix, projets et réalisations l'incarnation lisible de l'identité territoriale, esprit des lieux ou caractère, comme une marque fondatrice. Car la définition du caractère, comme l'adoption d'une charte, ne sont pas une fin mais un commencement.

Michelle Sabatier, consultante



» Jean-Pierre Giran,

Président de Parcs nationaux de France

C'est le troisième colloque organisé par Parcs nationaux de France sur le site de Sciences Po Aix-en-Provence. Le premier était consacré à la valeur économique des parcs nationaux, le deuxième au concept de solidarité écologique, aujourd'hui nous abordons la notion de caractère du territoire. On passe donc du matériel, du quantitatif, au subjectif et au qualitatif. Pour les parcs nationaux, ce n'est pas seulement la biodiversité qui compte, mais aussi le paysage, qu'accompagne une dimension importante « d'émotion ». On ne peut pas commencer une réflexion de ce type sans penser à Emmanuel LOPEZ, qui a été directeur du Conservatoire du littoral et du Parc national de Port-Cros, dont l'approche philosophique, humaniste, personnaliste, des parcs nationaux, a beaucoup apporté sur ce sujet. Un territoire c'est comme une personne : il a un caractère, du caractère, il sort de la banalité. Cette différence qu'il manifeste, cette émotion qu'il suscite, c'est l'effet produit par son caractère. Introduire cette notion, c'est effacer une frontière : je lance par là un appel au CNPN (et à quelques autres) pour rapprocher naturel et culturel, biodiversité et présence de l'homme. Quand on parle de caractère, c'est d'une fusion qu'il s'agit : on ne sait plus si ce sont les hommes qui ont fait le territoire ou si c'est le territoire qui a défini les hommes.



» Jean-Marie Petit,

Directeur de Parcs nationaux de France

Après Anne VOURC'H qui va ouvrir les débats, nous allons écouter :

- Véronique PLAIGE qui parlera du Parc national de la Vanoise, Marylène HOARAU, du Parc national de La Réunion, Jean-Marie LAFOND pour les Calanques et Gwladys BERNARD du Parc amazonien de Guyane.
- Dans le même temps, des observateurs : Catherine LARRERE, John THOMPSON, Francine BOILLOT et Eric BLOT porteront un regard, en fonction de leurs spécialités, sur les présentations qui vont être faites.
- Enfin un débat avec la salle.

Ce sera la première partie de la journée : le « caractère » comme fondement d'un projet. Cet après-midi nous permettra d'élargir nos points de vue à d'autres territoires que les parcs nationaux avec Jean VIARD, d'abord, puis trois expériences intéressantes :

- le Grand Site de Sainte-Victoire avec Philippe MAIGNE,
- un site archéologique (la grotte Chauvet), avec Christine HACQUES,
- et Eric BLOT, qui nous parlera des Alpilles et de l'évolution de la notion de caractère au sein des parcs naturels régionaux.

Dans un deuxième temps nous entendrons :

- Christian BARTHOD et Laurent MILLET sur la portée juridique de la notion de caractère,
- et enfin une table ronde avec Hélène VESTUR (conseiller d'Etat), Arnaud COSSON qui suit l'évolution de la gouvernance dans les parcs nationaux depuis maintenant trois ans, Christian BARTHOD qui a suivi la mise en place de la loi de 2006, François CARRASSAN (vice-président du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros) et Jean-Pierre GIRAN.



› Anne Vourc'h,

Directrice du Réseau des Grands sites de France

Les «Grands sites de France» réfléchissent à ces questions depuis très longtemps, parce que la notion de caractère, ou de l'identité du lieu, est au cœur de la politique des sites. Ces questions ont été approfondies, au sein des réseaux en regardant aussi ce qui se passait au niveau international, notamment avec Icomos France (Conseil international des monuments et des sites).

La politique des sites, c'est la loi de 1930 : cela fait quatre-vingts ans que cette question du caractère d'un lieu est inscrite non seulement dans une loi mais aussi dans la pratique des professionnels. La loi a beau être ancienne (trente ans avant celle des parcs nationaux), elle est toujours en vigueur, et vigoureuse : 2 700 sites sont déjà classés en France, et tous les ans de nouveaux sites sont classés. Cette loi «porte protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque». Un site est caractérisé par des éléments matériels, mais aussi immatériels :

- le caractère artistique, c'est le lieu de la vie ou l'œuvre d'un artiste (Giverny avec Monet, Sainte Victoire avec Cézanne),
- le caractère historique associe un lieu à un événement marquant de l'histoire (Verdun, la pointe du Hoc par exemple),
- pour le légendaire, ce sera le lieu associé (par exemple, au Roman de la Table Ronde) ;
- tout un ensemble de sites est classé ainsi ou encore du fait d'un caractère dit « pittoresque » : « qui frappe par sa beauté et son agrément. ».

Quatre termes sur cinq sont relatifs à une dimension immatérielle et le cinquième, le caractère dit « scientifique », est associé à la valeur matérielle du lieu : par exemple les sites à caractère géologique, les ouvrages d'art (comme le Canal du Midi) qui créent un paysage du fait de leur existence en tant qu' « œuvre du génie de l'esprit humain » (Unesco). Une fois qu'un site est classé, il ne peut plus être détruit ou modifié : tous les travaux de nature à en modifier l'aspect doivent faire l'objet d'une autorisation donnée par le ministre ; c'est donc un système très contrôlé et centralisé. Quatre cents autorisations sont délivrées chaque année pour des interventions dans les sites classés ; il n'y a pas de règlement spécifique pour chaque site, chaque autorisation est donnée au cas par cas, au vu des projets. Au cœur de ce dispositif, il y a un homme, ou une femme, qui dit «le caractère du site» : c'est l'inspecteur des sites, dont le rôle est d'identifier les sites qui méritent protection, d'en proposer le classement, de faire les études de la valeur patrimoniale du lieu, de préparer le rapport qui justifie le classement et enfin d'instruire les demandes de travaux.

Les études reposent sur des études de terrain et sur un travail livresque qui couvrent un spectre très large de disciplines : géologie, climatologie, botanique, histoire, littérature, arts. Les valeurs auxquelles se réfèrent le classement d'un site sont exprimées, elles sont écrites, et l'on peut s'y référer. Ce sont souvent de très bons documents, et tout un savoir faire dans l'analyse du caractère d'un lieu s'est ainsi accumulé au fil du temps. Cette démarche correspond en partie à l'exercice qui est aujourd'hui celui demandé aux parcs nationaux mais la grande différence c'est que le travail est fait pour l'essentiel, par une personne seule, l'expert qu'est l'inspecteur des sites.

C'est un système très solide, très stable, performant mais qui affronte de nouveaux défis aujourd'hui : on classe désormais des sites qui concernent parfois plusieurs milliers d'hectares – 10 000 hectares pour le Puy Mary dans le Cantal, sur 14 communes ; 19 000 hectares dans le Marais Poitevin, sur 24 communes - avec des activités agricoles, des problèmes de péri-urbanisation, des habitants... Et beaucoup des transformations qui affectent ces sites échappent au régime d'autorisation, comme les mutations agricoles, la déprise ou l'intensification, de même que l'évolution des usages, par exemple la pression touristique.

Dès lors l'Etat a éprouvé le besoin de s'appuyer sur les collectivités, y compris et surtout financièrement, pour la gestion de ces lieux. Quand rentrent dans le jeu, à côté des experts, les collectivités, les habitants, les gestionnaires : tous se réapproprient ces territoires et surtout les valeurs qui ont justifié leur protection, il y a plusieurs années déjà. Parfois sur le mode « la protection et ses contraintes », mais finalement surtout en souhaitant être partie prenante d'un projet de territoire dont le caractère est remarquable et bien conservé parce qu'il est protégé. Même s'il arrive qu'on ait oublié les raisons qui l'ont fait juger remarquable... Les sites les plus emblématiques, soumis aux plus fortes pressions, subissent souvent un clivage entre les « valeurs vécues » par les habitants (par transmission familiale, en lien avec l'histoire) et les « valeurs consacrées », énoncées par les experts, l'inspecteur des sites, ou celui de l'Unesco. S'y ajoutent les « valeurs perçues » par le nombre grandissant des touristes qui y passent ou y séjournent. Bien souvent, ces valeurs ne sont communiquées que de manière fragmentaire, artificielle, réductrice et univoque, il s'agit plutôt de l'image que de l'identité d'un lieu. Notre société de mobilité, de loisir, de tourisme produit un « effet miroir » qui percute fortement la notion de caractère et la conscience qu'un territoire peut avoir de lui-même. Mais l'identité, en même temps, se construit aussi par le regard des autres...

Dans la littérature, les notions d'esprit des lieux, de caractère ou d'identité, suscitent des réflexions un peu ésotériques y compris des références discutables à la psychanalyse ou à la génétique (« l'Adn d'un territoire ») : comparaison n'est pas raison !

Je me souviens d'une première rencontre organisée entre gestionnaires de Grands Sites à qui nous avons demandé de présenter leur site, non pas sous l'aspect descriptif et factuel, mais en exprimant « l'esprit des lieux ». Notre première surprise a été de voir que peu connaissaient ou faisaient référence au motif d'origine du classement. Mais aussi que certaines valeurs du site étaient assez largement occultées. A propos des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez dans le Pas de Calais, Odile Marcel, philosophe, a dit : « Mais de quel site parlez-vous ? Sur un lieu qui a été bombardé, qui a connu toutes les invasions et tragédies de l'Europe, et qui en garde physiquement les traces, vous pouvez parler de ce site sans l'évoquer, en ne parlant que de ses valeurs écologiques ? ».

Sylvie REBILLARD, sémiologue, nous a beaucoup aidés sur la notion de valeur et de caractère, de même que Sophie de Paillette, qui s'est fait une spécialité des portraits identitaires de territoires. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec Icomos qui a organisé un colloque à Québec en 2008 qui avait pour thème « L'esprit des lieux ». Une déclaration d'Icomos a été portée auprès de l'Unesco, en tant que recommandation pour l'application de la Convention du patrimoine mondial. Elle souligne le caractère inséparable de la matérialité d'un lieu et de sa dimension immatérielle : « La notion d'esprit des lieux permet de comprendre le caractère



à la fois vivant et permanent des monuments, des sites et des paysages culturels (...) Reconnaissant que l'esprit du lieu est constitué d'éléments matériels et immatériels (mémoires, récits oraux, documents écrits, rituels, festivals, métiers, savoir-faire, valeurs, odeurs) qui servent tous de manière significative à marquer un lieu, nous demandons à ce que tout projet de conservation, de restauration, de monuments, de sites, de paysages, tienne compte autant des composantes matérielles que des composantes immatérielles» (...) «Considérant que les communautés locales sont les mieux placées pour saisir l'esprit des lieux, nous soutenons qu'elles devraient être intimement associées à tous les efforts de conservation et de transmission.¹»

Je propose qu'on retienne de tout cela que dans le caractère d'un lieu se mêlent des éléments matériels et immatériels et que ce caractère comporte au moins trois composantes :

- Les réalités factuelles, dont les caractéristiques ne sont pas toutes des spécificités (certaines sont très communes) qui s'inscrivent dans le temps, leurs strates se superposent, s'occultent parfois. Elles sont définies par des données objectives, des faits, des éléments chiffrés et quantifiables : géologie, climat, eau, végétation, biodiversité ; elles comprennent aussi les pratiques culturelles : occupation de l'espace, architecture, etc.
- A côté de cette réalité factuelle, il y a une réalité subjective, celle qui est vécue, ressentie par les habitants et qui est au moins aussi importante que la réalité factuelle, avec des nuances de perception selon la personnalité de chacun, l'histoire familiale, la relation au lieu, l'individu en tant que membre d'un groupe social, son statut, son capital culturel.
- Et troisième point, la composante de l'imaginaire : immatérielle, mais agissante dans l'esprit du lieu, dans sa fonction, sa dimension symbolique, émotionnelle et sa dimension inspirante.

Je retiens aussi que le caractère ou l'identité apparaissent d'autant mieux, qu'ils nous échappent, ou sont menacés. Le grand incendie de la Sainte Victoire en 1989 a eu un effet très important pour mesurer finalement «ce à quoi on tient». C'est dans les moments de risques, de périls, où la sensibilité est particulièrement sollicitée, que peuvent affleurer le plus vivement les éléments relatifs au caractère. Enfin, l'identité est une matière vivante. Elle présente des caractères permanents de très long terme, mais elle n'est pas figée, ni immuable. Un territoire évolue : son caractère aussi. Plus personne ne croit qu'il est possible de définir le caractère d'un territoire de manière statique. La notion de caractère ou d'identité doit être aussi dissociée du champ du «traditionnel» et de la «tradition». Finalement, l'identité, le caractère, s'inventent tous les jours. Mais ce qui évolue, ce n'est pas seulement un territoire, donc son caractère, ce sont aussi les valeurs d'une société toute entière. Le même site qu'on a protégé pour ses valeurs pittoresques, par exemple le marais mouillé poitevin (la «Venise verte»), est aujourd'hui aussi un site Natura 2000. Définir son caractère en tant que site pittoresque ou en tant que site Natura 2000, est ce parler du même Marais poitevin ? Ce n'est pas sûr... Les politiques ont un rôle déterminant dans notre manière d'appréhender un territoire. L'exercice intellectuel à l'oeuvre aujourd'hui ce n'est pas tant de définir le caractère «en soi» d'un territoire, l'âme de la Vanoise ou l'âme des Cévennes, que le caractère de ces régions en tant que parcs nationaux... Et l'on peut comprendre que pour leurs habitants (ou visiteurs), ce ne soit pas tout à fait, voire pas du tout, la même chose, car tous n'appréhenderont pas leur territoire comme étant d'abord un parc national, ni peut-être n'adhéreront à ces valeurs-là.

Pour définir le caractère et appréhender ses conséquences en termes juridiques, il faut donc trouver un équilibre entre ce qui exprime de façon la plus partagée possible les valeurs d'un lieu, et assumer en même temps «l'angle» qui est donné à cette réflexion, par la société, à un moment donné, autour de valeurs jugées prioritaires : en l'occurrence, pour les parcs nationaux, «l'intérêt spécial présenté par des espaces terrestres ou maritimes, dont il importe d'assurer la protection».

¹ Déclaration de Québec pour la sauvegarde de l'esprit du lieu, 4 octobre 2008 www.international.icomos.org. Voir également Michèle Prats et Jean Pierre Thibault, «Qu'est ce que l'esprit des lieux?», Icomos France, 2008.



› Michelle Sabatier,

Consultante

L'intervention d'Anne Vourc'h a bien rempli le contrat qui était de cerner ce que nous convenons, aujourd'hui, de comprendre dans la notion de « caractère » : car il nous fallait un point de départ, une convention de base pour savoir ce dont nous parlons. Avec les chargés de mission des parcs nationaux, il ne s'agit pas de détailler l'aboutissement de la démarche (soit : le contenu des textes retenus comme décrivant le caractère des parcs) mais de témoigner sur la démarche elle-même, dans la durée et avec du recul, avec les points critiques et les « bonnes surprises » qui ont parsemé le parcours. C'est ce processus qui va nous en apprendre le plus sur « l'objet caractère » produit par une définition collégiale, collective, où chacun veut faire partager des valeurs aux autres mais - ce faisant et si les intéressés entrent dans le dialogue - est invité aussi à partager ses valeurs.



› Véronique Plaige,

Parc national de la Vanoise

Deux textes, l'un d'une dizaine de pages et l'autre de trois pages, ont été produits concernant la définition du « caractère » du Parc national de la Vanoise. Ceci s'explique : prévue dès 2002, et inscrite dans le cadre du programme d'aménagement du Parc national, la démarche n'a été effectivement lancée qu'en 2007, sous la forme d'une construction collective et concertée, et elle a abouti à la version longue en trois étapes. Un comité de pilotage constitué d'environ 25 personnes (membres du conseil d'administration, représentants du conseil scientifique, personnalités qualifiées, membres de l'équipe du Parc national) a travaillé de mai 2007 à mai 2009, et s'est réuni huit fois avant de valider un premier projet de texte. Deuxième étape, de l'été à l'automne 2009, ce texte a été retravaillé avec l'association des maires, le bureau du conseil d'administration, le conseil d'administration : c'est ce texte en version « longue » issu de ce travail, qui a été validé par le conseil d'administration. Quand arrive la note de cadrage du Ministère en octobre 2010, nous devons nous remettre au travail pour produire un texte court : c'est la deuxième version.

Au départ, le comité de pilotage, ne disposait pas de références précises en la matière, il a dû se poser un certain nombre de questions et prendre des options :

- Sur quel territoire travaille-t-on : le « cœur » du Parc national ou l'ensemble du territoire (y compris l'aire d'adhésion) ? Malgré certaines réticences, c'est la deuxième option qui a été choisie.
- De quelle époque du Parc national parle-t-on ? S'agissant d'une définition élaborée en 2009, il faut parler du territoire actuel mais à l'époque de la création, le projet visait à préserver le territoire tel qu'il était à ce moment-là. Or le territoire a « bougé », dans le cœur et dans l'aire d'adhésion, qui chacun ont pris une direction assez différente.
- Pourquoi définir le caractère du Parc national ? Dans la perspective de l'élaboration de la charte et pour éviter de l'altérer. D'un côté, c'est donc une vision normative ou prescriptive (ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire) mais aussi de « valorisation » qui passait par le projet de susciter l'adhésion à une vision partagée du territoire.
- A quelles caractéristiques fallait-il s'intéresser ? Plutôt que de ne s'intéresser qu'à celles qui sont propres au seul Parc national de la Vanoise, le choix a été fait de retenir l'ensemble des caractéristiques qui importent aux « gens » (équipe du Parc national, acteurs, habitants, visiteurs) parce qu'elles correspondent à un ressenti et représentent une « valeur ».

Le texte est donc structuré autour des six dimensions du caractère du parc qui ont été retenues, plus une septième d'ordre transversal, le contraste : le Parc national tel qu'il était au moment de sa création en 1963, et tel qu'il est encore dans le « cœur » :

- la haute montagne sauvage (altitude, glaciers...),
- la diversité (haut, bas, ubac, adret), les différentes formations, la faune, la flore...,
- la montagne apprivoisée par l'homme : l'activité pastorale qui a façonné les paysages et façonne le caractère, très présente dans le parc mais aussi dans l'aire d'adhésion,
- la montagne accessible et accueillante, une caractéristique peut-être assez particulière à la Vanoise où l'on accède facilement bien qu'il s'agisse d'un territoire de haute montagne ; soit quatre dimensions qui ont été préservées et même renforcées dans le « cœur » et qui sont toujours présentes, un peu masquées par le développement des domaines skiables, dans l'ère d'adhésion.
- S'y ajoute une cinquième dimension : précisément celle du contraste entre les zones protégées et les zones aménagées, qui induit cette « Vanoise ambivalente », qui semble hésiter entre deux projets de territoires différents, concurrents, voire divergents.
- Et enfin la dimension induite par l'action du Parc sous l'angle de sa volonté de « tisser des liens » dans le territoire : sixième dimension qui ouvre directement sur la démarche de la charte.

Ainsi l'originalité, la spécificité du territoire du Parc national, est justement liée à la combinaison de l'ensemble de ces dimensions. Plusieurs (surtout les quatre premières) sont partagées avec beaucoup d'autres territoires mais c'est la combinaison qui est originale.

Bien sûr, l'une des principales difficultés de la démarche réside dans la dimension résumée par l'expression « Vanoise ambivalente » : deux projets territoriaux sont nés simultanément dans les années 1950-1960, celui qui a donné naissance au Parc national et celui qui s'est traduit par l'aménagement des domaines skiables. L'opposition grandissante entre les deux projets, le contraste très fort et bien visible sur le terrain, sans transition graduelle entre les deux : c'est le constat de la situation actuelle. Certains membres du comité de pilotage nous ont dit : « mais si on traite des stations de ski dans le caractère du Parc national, il va falloir les préserver ! ». Jusqu'au bout, jusqu'au vote du conseil d'administration, le sujet s'est avéré sensible, a donné lieu à de nombreux débats. C'était la pierre d'achoppement. Une première rédaction du texte s'était inscrite dans une approche naturaliste : on y insistait sur la logique d'expansion des aménagements sur le territoire, les conflits, les compensations mises en oeuvre, les dégradations engendrées sur le milieu naturel, l'eau, les paysages...

Ce texte qualifié de « martyr » a fait l'objet d'une consultation publique (sur Internet et aussi par envoi individuel à 550 personnes) et a suscité quelques réactions assez peu nombreuses (33 en tout). Surtout sur la partie « Vanoise ambivalente » dont le traitement a été apprécié par certains, tandis que d'autres souhaitaient un adoucissement des termes employés, et deux (la commune de Val d'Isère et la Société nationale des téléphériques) particulièrement virulentes (une troisième réaction de cet ordre ayant été recueillie lors d'une réunion publique). Les formulations employées dans le texte ont été perçues par ces personnes comme « subjectives » voire « partisans » et ressenties comme un jugement de valeur porté sur les acteurs du territoire. L'opposition entre aménagement et protection leur apparaissaient comme une vision manichéenne, caricaturalement conflictuelle et en contradiction avec l'angle du « Parc national tisseur de lien » mis en avant par ailleurs. Leur demande était de ré-écrire cette partie de manière plus factuelle, plus positive et de renvoyer certains constats au passé.

Après la phase de synthèse du dépouillement, le comité de pilotage a validé le principe de remanier cette partie sans tomber dans le consensus mou (« ne pas faire de l'eau tiède »). Le texte devant susciter l'adhésion de tous, tout en restant un texte fort, il fallait tenir compte du ressenti et adoucir ses termes en y ajoutant des aspects positifs concernant la valeur économique des stations, le patrimoine architectural

contemporain, etc. Et surtout il fallait éviter de globaliser les formulations : relativiser dans l'espace et dans le temps, ne pas focaliser uniquement sur les domaines skiabiles (l'aménagement des barrages, qui les a précédés, a créé des dommages irréversibles), mettre en avant le progrès qui ont été faits en la matière... Le texte « nuancé », après quelques allers et retours et modifications complémentaires, a été validé par le conseil d'administration et là c'était la bonne, très bonne surprise !



➤ **Marylène Hoarau,**

Directrice adjointe du Parc national de La Réunion

Le point de départ, pour le Parc national de La Réunion, c'était le dialogue établi avec le territoire au moment du projet de création de 2000 à 2007 : de nombreuses réunions de concertation ont fait émerger un véritable consensus, une prise de conscience, qui ont permis de réaliser l'exploit de décrire le caractère du parc en huit lignes ! « Le cœur du Parc national de La Réunion présente les caractères principaux suivants : un ensemble exceptionnel, étagé en altitude, d'écosystème non perturbé, notamment forestier, représentatif des Mascareignes, marqué par sa dimension, une grande diversité des habitats et des espèces, ainsi qu'un fort taux d'endémisme. Un paysage culturel, comprenant dans les cirques des îlets isolés et sans desserte routière (c'était une façon de blinder les projets de routes à venir...) façonnés et occupés par l'homme. Une surface représentant une proportion très importante de l'île.

Les bases de rédaction existaient pour effectuer l'exercice imposé en deux pages ! Un document « martyr » a émergé, alimenté par le travail des chargés de mission sur le territoire qui ont rencontré tous les représentants des communes et recensé les sites patrimoniaux. Ce document a évolué avec les apports du conseil scientifique, d'experts et de photographes qui tous ont appuyé l'idée de retenir un texte plus littéraire que technique. Entre 2008 et 2010, la démarche de candidature de La Réunion au « patrimoine mondial » de l'Unesco a apporté une dimension supplémentaire en soulignant le caractère « exceptionnel et universel » des éléments paysagers (pitons, cirques et remparts) : cette dimension a été introduite, avec ces mots, dans le texte final. On y retrouve donc les notions d'endémisme et de volcanisme et il nous a paru nécessaire de mettre l'accent en outre sur les menaces encourues puisque ce qui fait l'originalité de ce Parc national c'est que 30% de son territoire est encore couvert par des habitats naturels primaires, dont certains bien conservés, mais d'autres sont aujourd'hui menacés par les espèces invasives. Autre dimension particulière : le gradient d'altitude, entre 0 et 3000 (le piton des Neiges) et la mosaïque d'habitats qui contribue à la diversité des paysages : les couleurs, la variété des ambiances, les dimensions inexplorées de la « forêt-brouillard » et quantité d'espèces vivantes qui n'ont pas encore été identifiées, notamment des mousses. Il y a bien deux extrêmes entre la plaine des sables, au paysage très minéral, et le sommet altimontain, autre originalité de l'Océan Indien (le plus haut sommet d'une île volcanique tropicale). Enfin, troisième dimension : les paysages culturels que constituent les îlets habités qui témoignent d'une relative harmonie entre l'homme et la nature. Malgré l'évolution rapide des trente dernières années, l'habitat du cirque de Mafate continue à surprendre les visiteurs par son adaptation aux conditions du milieu avec la seule utilisation des matériaux disponibles localement.

L'une de nos difficultés dans ce territoire insulaire au réseau hydrographique très disséqué, c'est qu'il y a une forte imbrication entre les hauts et les bas, et qu'il est donc difficile de séparer le « cœur » du Parc national de « l'aire d'adhésion » : la solidarité écologique, économique, sociale et culturelle entre les deux ne permet pas de distinguer de manière très objective un caractère particulier à chacun. Notre texte se compose donc de deux parties :

- l'une qui met l'accent sur le caractère très naturel du territoire : montagne-bouclier, île volcanique, océane et tropicale fortement contrastée, violence des phénomènes climatiques,

- l'autre qui rappelle que la zone cœur du Parc national, 105 000 ha quasiment d'un seul tenant, est très facilement accessible : une route nationale traverse le Parc national, l'urbanisation gagne du terrain tous les jours sur les pentes, et la définition du caractère en zone d'adhésion doit faire prendre conscience qu'il y a encore des zones à caractère rural fort qu'il faut préserver pour éviter que la ville n'arrive directement au contact du cœur du Parc national, comme les champs de canne à sucre qui bordent le vert sombre des forêts.



➤ Jean-Marie Lafond, Directeur du GIP des Calanques

Lorsque nous avons commencé la réflexion sur le caractère « du territoire », nous n'avions pas encore véritablement de territoire défini mais seulement un périmètre d'étude (« de prise en considération ») ne concernant que le futur « cœur » du parc, pas l'aire d'adhésion. Ce périmètre dépassait la seule zone des Calanques pour des raisons de cohérence écologique. Et il a fallu convaincre, dans les réunions de concertation, que si les Calanques étaient bien ces « objets » forts qui font la transition entre la mer et la terre, le projet qui se dessinait avait bel et bien 80 % de territoire en mer... Néanmoins, la vision immédiate que suscite l'appellation « Calanques » est avant tout terrestre et on oublie facilement les fonds marins qui participent pourtant au caractère du site. Pour répondre à la difficulté, on a même essayé un moment de rédiger la définition du caractère zone par zone : mais ce n'était pas du tout dans l'esprit du texte qui parle « du » caractère et pas « des » caractères, ni dans l'esprit du projet de parc national qui tient vraiment à l'imbrication entre la terre et la mer. Les ateliers ont été composés de manière diversifiée, au risque d'un certain désordre, mais ils ont généré des débats assez riches : à partir de mots-clefs, transcrits sur des post-it, et de phrases qui exprimaient la contribution au débat des participants, nous avons essayé de construire « le paysage du caractère » avant d'aboutir au « caractère du paysage » : ce qui frappe tout d'abord. Des « grands témoins » ont apporté leur vision des choses, et leur recul. Puis un texte martyr a été rédigé que nous avons essayé de tester pour voir s'il était robuste par rapport aux usages, aux pratiques, aux évolutions du territoire qui pourraient se produire dans l'avenir et qui ne sont pas prévues au titre de la réglementation. Des activités nouvelles, on en compte tous les jours ! Depuis quelques temps, on a eu l'explosion du kayak de mer, qui est passé de quelques unités à plusieurs centaines. La dernière nouveauté c'est le « stand up paddle » (pagaie sur surf). La donne peut changer très vite en termes de pratiques et le texte décrivant le caractère doit être en mesure d'y répondre.

Certains ont été rebutés par l'obligation de respecter une longueur de texte donnée mais la majorité a trouvé cette contrainte plutôt stimulante, une forme d'ouliipo. Très vite on a compris qu'il ne s'agissait pas seulement d'un résumé du territoire mais que ce texte avait un aspect juridique et qu'il fallait pourtant y laisser un peu de flou pour exprimer l'émotion qu'engendre le territoire. Une phrase d'un membre de notre conseil scientifique, a parfaitement traduit la situation : « Il me paraît difficile de rédiger un document opposable avec du sentiment, mais c'est là tout l'enjeu . » Le débat a beaucoup porté sur les activités traditionnelles et sur le fait qu'elles puissent ou non évoluer. La manière dont elles étaient mentionnées dans le texte, le choix des mots, et même des virgules, a eu beaucoup d'importance du fait que le texte était court. Au final, les composantes du caractère se résument en trois parties (qui peuvent encore évoluer) :

- le territoire-mosaïque né de la mer, concentré de biodiversité méditerranéenne,
- le territoire que l'homme a modifié depuis l'Antiquité,
- l'enchantement, l'infini à portée de main, la magie des contrastes : terre-mer, ville-nature.

Les difficultés sont apparues tout au long du parcours : il n'y avait pas de doctrine en 2009, il fallait donc avancer en marchant, dans un certain flou. L'un des écueils pouvait être de faire trop poétique : compte-tenu de la majesté de certains sites, du fait qu'ils en imposent, et même qu'ils participent de la mythologie. Pour mémoire, la fondation légendaire de Marseille se situe dans les Calanques avec le « mariage » des Ligures et des Phocéens. C'est là aussi qu'a été retrouvée l'épave de l'avion de Saint-Exupéry. Le commandant Cousteau y a fait ses premières plongées avec bouteilles. C'est, avec le château d'If, le cadre du roman d'Alexandre Dumas, « Le comte de Monté-Christo ». Et enfin la grotte Cosquer, avec ses peintures qui datent peut-être de 30 000 ans, la seule grotte de ce type qui soit immergée. Tout cela pèse un peu dans les débats ! En outre on se laissait peut être aller un peu pour décompresser d'un quotidien professionnel qui n'est pas toujours aussi poétique ! Mais il ne me semble pas inopportun ou inutile d'être un peu poétique, littéraire ou lyrique : c'est une marge de manoeuvre, on n'est pas obligé d'être aussi académique que pour le reste du document de la charte.

Autre difficulté : faire trop historique... Ou encore être trop dans le diagnostic patrimonial, socio-économique : comme le texte est situé au début de la charte, les gens ont tendance à y voir un résumé, à le souhaiter comme tel. On nous a reproché aussi de faire un texte qui figeait le territoire, qui ne le laissait pas évoluer, sans vision d'avenir. Chaque type d'usager a voulu être cité pour sanctuariser en quelque sorte sa vision des choses, sa manière d'utiliser le territoire. Il y a aussi des caractéristiques qui sont problématiques : l'érosion par exemple en est une. C'est un gros enjeu : si on met trop en valeur la place de l'érosion dans le caractère, on peut nous dire, le jour où on voudra diminuer l'érosion due au piétinement, qu'elle fait partie des valeurs du territoire. On est d'accord pour dire que l'homme a façonné le territoire depuis l'Antiquité mais ces défrichements, qui ont créé la garrigue, l'ont été aux dépens de zones forestières. Les naturalistes seront d'accord pour dire que l'ouverture des milieux, les cultures en terrasses, confèrent une valeur écologique particulière mais n'est-ce pas prendre un risque aussi pour la protection à long terme si on veut conserver la possibilité de faire évoluer le territoire naturellement ? Le débat entre l'ouverture des milieux et leur fermeture... La charte laisse toutefois une certaine latitude car elle vaut pour quinze ans seulement.

Reste la question de la « patine du temps » : des constructions, des bâtis anciens qui pouvaient être à l'origine des usines très polluantes, ont pris une patine et, selon nos valeurs d'aujourd'hui, un certain intérêt. Mais ce que l'on construit aujourd'hui n'aura-il pas la même patine dans cent ans ? Il y a aussi les constructions « à la Marseillaise », un peu de bric et de broc, qui peuvent avoir du charme. D'un point de vue objectif, ce n'est pas forcément très beau, cela ne sent pas forcément très bon mais c'est comme le Camembert, les gourmets en raffolent ! Les personnages emblématiques aussi peuvent poser un problème : le fait de les citer dans le texte du caractère ne va-t-il pas susciter des projets de stèles, de plaques, etc ? Ce sont des petites choses, mais dont il faut tenir compte pour l'avenir.

En conclusion notre texte existe, il fait quatre pages et il ne fait plus débat. On aimerait ne pas trop y toucher : peut-être l'affiner sur le plan juridique, le tester encore, mais globalement son aboutissement est à peu près consensuel. En exergue, nous avons tenu à mettre un texte de Gaston Rebuffat, pionnier de l'escalade dans les Calanques, qu'on espère bien conserver jusqu'au bout : « C'est dans la proximité de la mer que réside le caractère le plus étrange et le plus prenant des Calanques. Non seulement pour la splendeur des paysages, mais aussi pour cette tentation éternelle des espaces marins. (1957) »



» Gwladys Bernard,

Parc amazonien de Guyane

L'une de nos préoccupations majeures était de prendre en compte la pluralité des valeurs attribuées au territoire selon qu'elles le sont par les personnes extérieures ou par les habitants eux-mêmes. Sachant que le

tourisme est quasiment inexistant dans la zone dite « interdite » où il faut une autorisation préfectorale pour pénétrer lorsqu'on ne fait pas partie des communautés autochtones et locales ou des résidents, il demeure donc deux catégories de valeurs correspondant aux regards des habitants et des personnes extérieures : les « valeurs vécues » et les « valeurs consacrées ». Restait à mettre au point une méthode :

- Le choix a été fait d'abord d'interroger le tout jeune conseil scientifique lors de sa première réunion en 2009. Les autres personnes concernées (élus du littoral, Région, Département, services de l'État, institutions diverses) ont été amenées à réagir sur un projet de texte déjà rédigé. L'animation du groupe de travail issu du conseil scientifique a été assez délicate : il fallait d'abord décrire le produit attendu, son utilité, son utilisation et cela a demandé beaucoup d'explications, de discussions, d'accompagnement, pour aboutir à une rédaction. Il y a eu une double incompréhension : du conseil scientifique et du conseil d'administration, liée à une question de calendrier : pourquoi, deux ans après la création du Parc national, leur demandait-on d'écrire les raisons qui avaient amené à cette création et ce que le Parc national devait préserver sur le long terme ? Cela n'avait-il pas été fait avant ? Le conseil scientifique étant composé d'une partie « sciences humaines » et d'une partie « sciences de la nature », sa contribution a été produite en deux parties : le « parc habité » qui parlait plutôt de l'homme et de ses interactions avec la nature ; et l'autre partie intitulée « un vaste massif de forêts tropicales amazoniennes » qui portait sur l'ensemble naturel et paysager.

Ensuite s'est posée la question de la contribution des habitants, c'est-à-dire :

- les communautés amérindiennes (au nombre de cinq : Wayana, Wayampi, Teko, Apalaï et Tiliö),
- les communautés des Noirs-Marrons encore appelées bushinengue, d'origine africaine, qui se sont réfugiées en forêt vers le 18^e siècle et y ont développé des modes de vie inspirés de ceux des amérindiens,
- les populations créoles qui sont arrivées dans le sud au 19^e siècle au moment de la première ruée vers l'or, essentiellement issues du littoral guyanais et des Antilles anglaises et françaises.



Comment recueillir leurs contributions ? Avec quelles méthodes, quels outils et quels interlocuteurs légitimes et pertinents ? Une dizaine de langues sont parlées dans le Parc amazonien de Guyane mais une minorité d'habitants maîtrise le français, langue administrative et scolaire. Au delà de la barrière de la langue, du vocabulaire, les notions de protection de la nature, de charte, ou de caractère, n'existent pas et sont difficilement traduisibles. L'idée retenue a été de passer par l'image, sous deux formes : un projet orienté vers les enfants (60 % des habitants ont moins de vingt ans), un autre vers les adultes et adolescents. Le premier sous forme de correspondance entre douze classes amazoniennes et des enfants de métropole : présenter à d'autres enfants, avec des travaux artistiques, dessins, textes, collages, ce qui est important pour eux dans la nature qui les entoure, dans leur village, leurs traditions, leur vie quotidienne. On a distribué par ailleurs aux adultes des appareils de photo à usage unique avec une « commande » équivalente pour le

choix des sujets à photographier, et qui évitait d'employer le mot « caractère ». Au total 250 personnes ont participé, 3 000 contributions ont été reçues (images, dessins...). Un groupe de travail composé d'agents du Parc national, les coordinateurs socio-culturels des délégations territoriales eux-mêmes issus des communautés autochtones et locales, avec l'appui de deux journalistes de RFO, deux spécialistes de l'image, eux-mêmes également issus de communautés autochtones et locales a interprété les productions et a fait ressortir ce qui était important dans l'expression des habitants.

Pour les communautés, le caractère c'est en fait ce qui fait leur identité, leur histoire, leur mode de vie, caractérisé par un fort lien entre l'homme et le milieu naturel. Cette identité se matérialise par des pratiques, des activités traditionnelles qui les font vivre et qui permettent la transmission entre génération des savoirs, savoir-faire, de la mémoire collective, des représentations symboliques et spirituelles et des valeurs propres à chaque communauté. En outre, compte aussi l'organisation sociale, avec la chefferie traditionnelle, l'organisation économique, politique et familiale. Tout cela dans un contexte changeant, avec des modes de vie qui évoluent très rapidement, en même temps que les échanges avec le littoral augmentent. Avec la création des communes, on a demandé aux gens d'élire des maires alors que le suffrage universel n'existait pas pour eux : ce n'était pas du tout un mode de désignation traditionnel des représentants des communautés. On a introduit l'école obligatoire (avec la langue française, les programmes et les rythmes scolaires identiques à ceux de métropole), l'économie monétaire et marchande (là où n'existait que l'économie de subsistance) et les transferts sociaux, qui ont complètement bouleversé l'organisation de leurs sociétés. Pourtant, d'après l'avis des habitants eux-mêmes, et des agents issus de ces communautés, ce contexte changeant n'a pas forcément remis en cause les fondamentaux de leur identité ... même si c'est un risque qui pèse

Les éléments issus de ces contributions ont été intégrés au texte sans toucher véritablement à la partie « Un vaste massif de forêt tropicale amazonienne » car les habitants n'ont pas beaucoup parlé du patrimoine naturel en tant que tel. L'autre partie, sur les hommes et leur relation au milieu, a été divisée en deux :

- l'une intitulée : « amérindiens, alukus et créoles, des identités fortes et diversifiées », axée sur le patrimoine culturel,
- l'autre intitulée : « le Parc amazonien de Guyane, lieu d'interaction entre les hommes et leur environnement naturel ».

On a également complété la version initiale avec des éléments qui concrétisent pour les habitants les concepts un peu abstraits du comité scientifique : ainsi, « pratiques traditionnelles » est développé en « pratiques vivrières d'abatis sur brûlis, de chasse, de pêche, de cueillette etc. » Après débat, les noms de toutes les communautés ont été listés dans le texte. Un autre débat a porté sur les évolutions en cours : fallait-il en faire état ? A l'inverse d'autres parcs nationaux, nous avons préféré garder cet aspect dans le diagnostic plutôt que l'introduire dans le caractère où l'on n'a conservé que les pratiques traditionnelles. Dans la charte, parmi les orientations fortes, figure l'étude des moyens de maintenir et pérenniser les ressources naturelles, pour pérenniser aussi les activités traditionnelles, sachant que l'évolution des modes de vie (sédentarisation, croissance démographique) a un impact sur les patrimoines naturels et augmente la pression sur le gibier, le poisson, le bois, autour des bassins de vie.

Le texte soumis à nos partenaires les plus proches, au comité de pilotage de la charte et au conseil d'administration, n'a pas suscité beaucoup de réactions. Mais la question se pose pour la restitution vis à vis du territoire : il demeure en grande partie intraduisible. On a donc fait le choix d'une exposition itinérante, utilisant les contributions reçues, afin de reconnaître aussi l'implication des habitants dans ce travail. Elle sert en même temps à la valorisation des cultures et au dialogue interculturel puisque le Parc national n'est pas un territoire vécu globalement par l'ensemble de ses habitants, qui demeurent dans des bassins de vie très isolés les uns des autres. Mais les communautés ont pu y voir que, de l'autre côté de la Guyane, il y avait d'autres communautés avec des modes de vie qui présentaient à la fois des différences et des points communs, dans les pratiques et les valeurs.

le point de vue des « experts »



2

› Catherine Larrère,

Professeur de philosophie à l'Université Paris I - Sorbonne

Je vais revenir d'abord sur les définitions qui ont été données et d'abord sur le contexte juridique de la référence au « caractère » puisqu'il s'agit d'opposabilité, c'est-à-dire de pouvoir réglementer, donc interdire, certains actes non prévus par la charte et qui pourraient altérer le caractère du parc. Ce contexte exerce une contrainte sur la définition : il la faut suffisamment précise pour limiter ce que l'on appelle traditionnellement « l'arbitraire du juge », sa latitude d'interprétation. Mais d'autre part, elle ne doit pas être trop contraignante pour concilier l'objectif de protection avec la prise en compte de la diversité des conceptions, avec le risque de déclencher des conflits que cela suppose.

D'autre part, sur le sens du mot « caractère » lui-même :

- quand c'est une marque, un signe (caractère d'imprimerie), un trait distinctif ou discriminant, on parlera (au pluriel) « des » caractères,
- mais quand ces caractères s'unifient en une orientation morale, le mot signifie : l'ensemble des traits dominants de la physionomie morale d'un homme, ou d'une femme, sa manière d'être individuelle ou typologique (qu'on pense aux « Caractères » de La Bruyère ou à la caractérologie psychologique avec les types : colérique, passionné, etc.),
- on parlera aussi d'une personne qui a « du caractère » : un certain type de personnalité avec une dimension forte et énergétique.

Ces trois angles sont utiles pour voir ce dont on parle avec « le » ou « les » caractères d'un parc. Première composante : un certain nombre d'éléments objectifs, accessibles à une enquête, pouvant faire l'objet d'un inventaire. Ce sont « les » caractères, qu'ils soient naturalistes ou culturels puisque les lois françaises de protection de la nature se sont inscrites dans le prolongement des travaux sur le patrimoine culturel depuis le 19^{ème} siècle et qu'elles y ont trouvé des outils (inventaires, enquêtes, classements...) Mais cela ne suffit pas pour construire la notion de caractère comme unité de tous « les » caractères : l'addition est insuffisante. Peut-être faut-il passer à la formule de « l'esprit des lieux » tel que Montesquieu l'emploie dans « L'esprit des lois » : « Plusieurs choses gouvernent les hommes...² ». Plusieurs caractères définissent un parc, d'où il se forme un esprit des lieux qui en résulte : l'essentiel c'est cette unité émergente. Et pour passer « des » caractères « au » caractère, il faut insister sur une dimension de subjectivation car, si le parc n'est pas une personne, cela suppose une très forte personnification du lieu, jusqu'à l'individuation.

« Calanques » devient un nom propre, comme Vanoise, Ecrins, Cévennes, Mercantour... Les parcs nationaux d'outremer au contraire sont moins individualisés : La Réunion, Guyane, Guadeloupe.

Avec « les caractères » on est dans l'inventaire scientifique, si on en vient « au » caractère on entre dans une notion relationnelle fortement présente dans les discours : le territoire du parc ne se donne

² « Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières ; d'où il se forme un esprit général qui en résulte » Montesquieu, *L'esprit des lois*, XIX,4.



pas immédiatement, il faut le conquérir, grimper, marcher, faire trois jours de pirogue etc. Cette relation s'accompagne de sentiments, d'attachement, de subjectivation, jusqu'à donner une dimension littéraire aux textes qui définissent le caractère. Ce n'est pas seulement une détermination objective, c'est une relation qui s'institue : une écologie à la première personne, une façon de s'investir, d'établir un lien.²

Au final c'est une triple détermination qui répond aux contraintes juridiques : l'inventaire des caractères, l'unification du caractère, et une forte individuation. L'unification autour du caractère, visiblement voulue par le législateur, implique qu'il ne puisse s'agir seulement d'une définition par experts à laquelle correspondrait une décision des politiques. Elle implique « entente collective » ouverte : le caractère n'est pas déterminé à l'avance, surtout il n'est pas de l'ordre de l'appréciation scientifique, mais du côté du consensus dont le modèle est politique. Cela suppose une vision partagée du territoire et c'est elle qu'il faut dégager en prenant garde aux écueils : « le consensus mou » (quand on s'entend sur de telles généralités que cela ne permet pas de décision) ou le conflit et le rapport de forces. Il y a peut-être là derrière le regret de la décision forte de l'expert qui dit « la science » et ce qu'il faut faire. Mais avec la recherche du consensus, on entre dans la discussion, on rend le débat possible, et donc on risque le « consensus mou »... Puisqu'on a renoncé à ce que l'évidence scientifique l'emporte la question est : comment parvenir au consensus et qu'est-ce qu'il vaut ?

La philosophie politique et la philosophie morale ont beaucoup travaillé ces dernières années sur les différentes niveaux d'accords possibles :

- les opinions ou les préférences (« c'est ainsi, cela ne se discute pas ») de l'ordre de la subjectivité totale,
- les intérêts : ce sont des éléments objectivables qui importent aux groupes,
- les valeurs.

L'accord sur les opinions est celui qui se pratique sur les marchés : il ne correspond pas à l'adhésion à une vision partagée. Il peut y avoir un accord sur les intérêts sans consensus mou quand il y a de vrais compromis entre positions opposées, même s'ils ne sont pas forcément durables. Quant à s'entendre sur les valeurs : derrière la définition du caractère il y a bien des valeurs, mais on pourrait montrer là aussi, quand on arrive à des accords, qu'ils sont tellement creux que cela n'aboutit à rien. Pour moi, dans les différentes définitions du caractère produites par les parcs, il n'est jamais question de valeur intrinsèque mais toujours de valeur patrimoniale : « on protège la nature dont l'homme fait partie et dont il continue à faire partie et dont il est bon qu'il fasse partie ». Cela implique un certain nombre de conséquences :

- s'il n'y a plus de nature qu'on puisse définir sans la présence de l'homme, il n'y a pas de nature imposée mais une nature dont on peut discuter comme l'écrit Patrick Blandin : « c'est une nature qu'il nous faut désirer ».
- si on insiste autant sur l'ancienneté de la présence de l'homme, sur la forte dimension historique, n'est-ce pas pour donner aux hommes une valeur supplémentaire, comme s'ils étaient ainsi « naturalisés », avec le risque de faire des « musées verts » et de confondre tradition et caractère, comme cela a été relevé.
- c'est aussi choisir entre les idéaux positifs de la nature, entre forêt (wilderness) et jardin (jardin d'Eden) : l'un représentant la violence, la brutalité à laquelle on s'affronte, l'autre la nature d'harmonie et de paix.

Est-on du côté du conflit ou du consensus ? En insistant sur la présence de l'homme on renforce une dimension d'harmonie, de neutralisation des conflits que viennent contredire certaines situations comme celle de la «Vanoise ambivalente» qui nous a été présentée.

Enfin deux précisions devraient être apportées, à l'écoute des exposés :

- le caractère, pour des raisons juridiques, se réfère au cœur du parc national or ce modèle très « insulaire » ne suffit pas dans toutes les zones où il y a toujours eu rencontres et échanges (pas seulement des « corridors » écologiques) ; il y a sans doute une tension entre une vision un peu statique, ancrée dans le cœur, et une vision plus dynamique insistant sur les carrefours et les échanges,
- une question a été posée en Guyane « pourquoi définir maintenant le caractère puisqu'on a déjà choisi le Parc national ? » mais, le caractère précède-t-il le Parc national ou procède-t-il du Parc national? Et quelle dimension d'évolution cela induit-il ?



➤ John Thompson, Chercheur-écologue au CEFE-CNRS (Montpellier)

Disons tout de suite que j'interviens comme scientifique mais pas comme arbitre : je ne suis pas compétent ni légitime pour décréter, sur les bases de l'écologie et de la biodiversité, qu'un caractère est exceptionnel et mérite d'être protégé. Le rôle que je m'assigne serait plutôt de fournir un cadre plus ou moins objectif de ce qu'est le caractère dans sa composante naturelle. Je ne vais pas aborder les représentations sociales, les valeurs, mais l'objet physique, par une voie plus ou moins objective.

Pour organiser ma réflexion sur « qu'est-ce que le caractère » sur un mode « scientifique » je vais présenter ce que je vois comme éléments du caractère sous la forme d'un triptyque :

- au centre, il y a l'histoire géologique, qui peut être très complexe : à titre d'exemple, le Piton des Neiges, à l'origine de l'île de La Réunion, n'est plus le volcan actif parce que la plaque bouge. Dans tous les parcs, on voit que la géologie est un composant naturel très fort, très important dans la visualisation de ce qu'est le caractère ;
- à côté, il y a la multiplicité des influences climatiques et l'histoire du climat qui déterminent en partie la richesse de la faune et de la flore et contribuent à cet « intérêt spécial » dont on a parlé ;
- de l'autre côté, l'histoire des activités humaines et leur influence actuelle : dans la région méditerranéenne notamment, les paysages sont façonnés depuis longtemps par les activités humaines.

C'est l'interaction entre les différents éléments du triptyque qui va construire toute la diversité paysagère et la richesse du patrimoine naturel. Mais au-delà de la richesse et de la diversité il y a aussi l'originalité du territoire, qui peut même être unique. Les parcs nationaux sont souvent des massifs de montagne dont la flore et la faune, très originales, avec des taux d'endémisme très forts, constituent des sortes « d'îles » qui renvoient à une responsabilité patrimoniale très forte elle aussi.

On en vient ensuite à la dimension temporelle : il n'y a pas de définition statique du caractère. De fait, l'objectif premier de la charte c'est de donner une vision commune du patrimoine, de l'histoire du territoire, mais aussi de son devenir. Pour cela il faut comprendre la dynamique liée aux trois composantes du triptyque (géologie, climat, activités humaines) qui va influencer la dynamique de la biodiversité, des systèmes écologiques, du fonctionnement des écosystèmes et, probablement, du paysage. Le paysage des Grands Causses a vu depuis 50 ans, un reboisement naturel de ce qui était considéré en 1934 par Flahaut comme des paysages « monotones et désolés ». De cette perception, qui a correspondu à un

reboisement voulu pour limiter l'érosion, on est passé à une gestion pour le maintien des paysages ouverts « traditionnels ». Mais si les perceptions changent, les paysages eux sont rattrapés par une dynamique naturelle très forte. Dans un autre registre, sur l'île de La Réunion, le volcan, dont on subit la perturbation des coulées de lave, redémarre à chaque fois une dynamique nouvelle de succession végétale. Après la coulée de lave : plus rien, pas de graines, rien dans le sol. Tout vient d'ailleurs et, comme nous sommes sur une île, se pose le problème des espèces exotiques ou envahissantes. C'est la dimension temporelle, qui est très importante dans la définition du caractère.

Mais il y a aussi la dimension spatiale : les processus écologiques, la dynamique, le fonctionnement des écosystèmes, ne se limitent pas au « cœur » du parc. Il est important de considérer que toute activité en dehors du cœur peut avoir une influence sur le caractère du cœur et que, même, le caractère de l'aire d'adhésion peut être une composante forte du caractère du cœur. Imaginons que des lotissements soient construits en vue du site du Pont du Gard : est-ce que celui-ci conserverait son caractère ? C'est la même chose pour la biodiversité, pour le fonctionnement des écosystèmes.

L'élément structurant ici, c'est le maintien des conditions qui rendent possible l'évolution de la faune et de la flore. Je travaille aujourd'hui sur la hiérarchisation des priorités pour la protection des espèces : cela a peut-être influencé par mes choix et mes valeurs. Quand je contemple le piton des Neiges avec mes étudiants en thèse c'est avec une vision de la nature liée à notre casquette scientifique. Si je le vois comme un randonneur qui part à cinq heures du matin, avant l'aube, pour voir les nuages se lever après trois heures de marche, je suis toujours scientifique, mais j'en ai une autre vision. Et enfin, en descendant du bus, à la terrasse du café : je peux le contempler un verre de vin du cirque de Cilaos à la main, et c'est encore une autre façon de le voir. Il y a certainement de la subjectivité dans notre façon de travailler sur le caractère, sur les priorités de conservation et d'autres choses encore. Mais c'est un peu la même chose pour l'incertitude scientifique : elle existe, il ne faut pas la balayer d'un revers de main, il faut l'intégrer et avoir ses limites en tête.

En résumé, pour moi, l'essence du caractère c'est le maintien de toutes les possibilités de développement des processus de dynamiques spatiales, temporelles et d'évolution. Ce caractère nous pousse aussi au respect et le respect doit engager notre responsabilité.



➤ Francine Boillot,

**Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication,
Université de Nice, Sophia Antipolis, Laboratoire I3M**

Je vais traiter du conflit possible entre une approche scientifique et une approche sensible :

- d'abord en mettant en perspective la démarche sensible et une certaine définition du caractère,
- ensuite en définissant ce qu'est une démarche sensible et ce qu'on peut en attendre,
- pour enfin rendre compte concrètement de la réception positive ou négative qu'elle a suscitée dans le cas de plusieurs schémas d'interprétation que j'ai réalisés.

D'abord, il me semble important de distinguer deux définitions du caractère (par ailleurs compatibles) :

- celle dont on a déjà beaucoup parlé aujourd'hui, qui est d'ordre opérationnel et consensuel, et qui procède d'une démarche de communication, d'animation, voir d'agitation (au bon sens du terme) du territoire. Elle est associée à des valeurs de rassemblement, de complicité, de connivence, avec pour finalité de fédérer, réunir, créer une nouvelle dynamique autour d'un projet de territoire, celui du parc

national en l'occurrence. Avec, effectivement, des finalités d'encadrement socio-politique et juridique, elle conduit à assumer des textes quelque peu « écrêtés », des compromis. C'est une étape nécessaire et, pour l'instant, les parcs ne peuvent guère en envisager d'autres mais, quant à moi, je m'intéresse plutôt à une autre définition que j'ai appelée de façon abusive et provocante : le « caractère vrai ».

- C'est une définition du caractère où l'on ferait un vrai travail de différenciation, et qui sortirait par conséquent des mots qu'on utilise partout : « contraste, diversité, mosaïque, grandiose, endémisme, relation au milieu, frontière, passage, etc. » On l'entend pour les parcs, mais aussi ailleurs, car cela correspond plutôt à des spécificités régionales : arc alpin, Calanques... Mais un certain nombre de membres de comités scientifiques de parcs qui, comme moi, en ont traversé plusieurs, s'étonnent de voir que l'on tient beaucoup à des spécificités qui sont en réalité partagées par d'autres. Il faudrait donc creuser davantage l'idée de différenciation (même si ce n'est pas opportun pour le moment).

C'est l'idée « d'identité imparable » et d'un caractère qui n'est pas forcément valorisant, voire même qui peut entrer en conflit avec l'image affichée par le consensus des acteurs du territoire. La définition de ce caractère-là permet un travail d'appartenance fine au territoire qui va permettre de sortir des idées reçues et peut-être de faire émerger un regard actualisé.

Voyons maintenant la démarche sensible : je tiens à souligner qu'il n'y a pas de démarche sensible sans démarche scientifique, anthropologique et prospective. De formation je suis écologue et je suis ancrée dans une culture d'inventaire et de scientificité. Mais la démarche sensible a une spécificité :

- Elle commence par une pratique d'immersion : il s'agit de s'arrêter en plusieurs points du territoire, de façon prolongée (une à deux heures) et de noter absolument tout ce que l'on ressent, entend ou pense sur cet espace. C'est une posture classique de l'interprétation où l'idée est d'aller au plus près du réel, là où les choses sont le moins codées. Car la science code beaucoup notre représentation du monde. En même temps il faut engager une démarche itinérante. Pour travailler sur les Ecrans, je suis partie de Nice, de Grenoble, d'Italie, en me posant la question : qu'est-ce qui se passe en dehors, qu'est-ce qui se passe au moment de la rencontre du territoire, et quand je circule à l'intérieur comment les choses sont ressenties ?
- Ensuite vient l'étape de la comparaison ; car pour encadrer la subjectivité il faut être rigoureux, exigeant avec l'approfondissement des ressentis. On part d'un stock de textes, d'un fatras de subjectivité personnelle, de stéréotypes et, au fur et à mesure des relectures (car cela n'apparaît pas dès l'abord), on voit émerger des phrases, des adjectifs, qui finalement produisent les images pertinentes. Par exemple, sur Port-Cros, il apparaissait qu'il ne s'agissait pas d'une île ! Moi-même, au début, j'étais dubitative ! Mais en fait, ce qui caractérise l'identité de Port-Cros c'est qu'il s'agit plutôt d'un espace à la marge, tout le temps en lien avec le continent. A partir de ces images identitaires, il faut aller voir si les ressources scientifiques (démarche objective cette fois-ci) valident ou invalident la perception. Quand elle est validée (ce n'est pas toujours le cas), on peut aller choisir dans l'ensemble des données scientifiques celles qui vont permettre d'évoquer ces identités. La méthode sensible met ainsi à notre disposition des angles de vue identitaires qui caractérisent finement les différents sites du territoire et signalent les thématiques spécifiques qui s'y mettent en scène avec plus de force. La méthode objective donne du contenu aux discours sur le site. Les deux méthodes favorisant ensemble rencontre et acculturation du territoire auprès du visiteur voire de l'habitant. C'est le projet du schéma d'interprétation.

Ces deux méthodes sensibles et objectives sont donc complémentaires mais la méthode sensible est différemment accueillie par les acteurs du projet de territoire.

Je donnerai comme exemple de réception positive : le cas que j'ai rencontré avec le directeur du Parc national de Port-Cros, Emmanuel Lopez, qui m'avait donné carte blanche et qui était très engagé dans cette méthode. Le schéma d'interprétation de ce Parc national que j'ai constitué proposait à la fois des arguments scientifiques (inventaire, écologie, culture, etc.) et des extraits de carnets de terrain de la méthode sensible.

Dans le cadre des 40 ans du parc, Emmanuel Lopez a souhaité éditer un livre qui reprenait les textes des carnets de terrain, un peu retravaillés, densifiés, et repris aussi en image par la sensibilité de peintre de Denis Clavreul. Ce livre a été diffusé à l'ensemble des personnels du Parc national et aux habitants de Port-Cros qui ont réagi avec émotion en y retrouvant avec une forte surprise souvent exprimée leur propre perception de cet espace. Car ce « caractère vrai » ainsi défini dévoile l'intime, ce que l'on pense être les seuls à percevoir. Les mêmes habitants ou acteurs du Parc national proposant invariablement une réponse codée à la question : « Qu'est-ce que le caractère du Parc national ? », une réponse générale, stéréotypée qui évite de se dévoiler.

La réception négative est également intéressante : elle a eu lieu aux Ecrins où la démarche sensible avait été dès l'abord très mal perçue car, à l'époque, elle était vécue comme fortement subjective, pas assez scientifique par les acteurs du Parc. Donc, j'ai renforcé à leur demande la démarche objective de cartographie des patrimoines tout en continuant pour moi-même la démarche sensible. Mais c'est la méthode sensible qui m'a véritablement évité la banalisation thématique des propositions à l'échelle du Parc national des Ecrins. Elle a aussi révélé de façon inattendue les problèmes de construction identitaire de la population des Ecrins, population à l'époque en situation de déprime sociale et économique. Lors de la restitution dans les communes, les images identitaires révélées ont souvent été reçues de manière agressive. Car, ce faisant, on touche à des masques que la population a mis en place sur des pans entiers de l'identité qu'elle ne veut plus voir, et qu'elle ne voit plus, parce qu'ils sont rattachés à des événements politiques ou économiques trop négatifs et pas suffisamment acceptés (la fermeture des mines, le chômage, la guerre, la catastrophe). Le regard de l'interprétation - un regard étranger sur l'espace - vient dévoiler ces dénis, ces éléments saillants du paysage qui forment vraiment l'identité. Dévoilés, ils sont d'abord rejetés. Puis s'entame une étape de discussion et de valorisation pour qu'un deuil se fasse petit à petit. Se développe alors un regard actualisé sur le territoire qui évite le discours banalisant, universalisant, presque toujours mis en avant sur le caractère ou via la méthode objective seule.

Cette double démarche sensible et objective a ainsi un avantage méthodologique et opérationnel du point de vue de l'interprétation en spécifiant les discours et le caractère ; et elle favorise au final un regard et une appartenance actualisés du territoire qui seuls peuvent réellement mettre en marche une adhésion de tous à son projet.



» Eric Blot,

Directeur du Parc naturel régional des Alpilles

Je vais aborder la prise en compte du caractère d'un parc naturel régional par un angle très matériel, très banal, puisqu'il relève de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme. Le PNR des Alpilles, récemment créé, compte 16 communes entre Camargue et Luberon et il est essentiellement l'effet d'une solidarité territoriale politique autour des problématiques spécifiques à ce massif : grands feux de forêts, richesses environnementales notamment ornithologiques, Natura 2000, une certaine forme de déprise agricole vécue difficilement par les habitants et les élus, et une question d'évolution du paysage avec de la pression foncière. Le parc est apparu comme une réponse à l'émergence d'enjeux que les communes n'arrivaient pas à gérer seules et dont l'Union des élus des Alpilles se préoccupait déjà dès 1989.

Ces enjeux sont autant d'éléments révélateurs des caractéristiques du paysage et de l'attachement qu'élus et acteurs locaux portent au territoire. Mais la volonté politique locale ne suffit pas à faire émerger un projet de parc régional, il faut encore respecter les critères qui font qu'un territoire peut être classé comme tel. Aujourd'hui un projet de décret, dont la sortie est imminente, évoque la nécessité de faire émerger la qualité et le caractère du territoire, son patrimoine naturel et culturel, ainsi que ses paysages. Avant même ce décret

un travail exploratoire avait été mené pour caractériser les traits identitaires du territoire, les éléments marquants, spécifiques, dans de nombreux domaines : inventaire et diagnostic économique et social, diagnostic du patrimoine culturel et paysager... Le poids du paysage et son caractère exceptionnel ont été mis en exergue ainsi que le fait que cette qualité était due à l'articulation, la symbiose assez subtile, entre plusieurs composantes de l'identité du territoire.

Deux maîtres mots sont ressortis : équilibre et harmonie. Le paysage a été mis au cœur du projet de territoire pour qu'il « irrigue » la charte dans toutes ses composantes. C'était l'aboutissement de diverses approches techniques mais aussi participatives : près de 450 réunions ont été organisées pour y parvenir. Fort de ce constat et en réaction, il faut le dire, aux propositions de classement qui avaient été faites par l'Etat, les élus ont souhaité mettre en place un outil particulier, inscrit dans la Loi Barnier : la Directive de protection et de mise en valeur des paysages.

C'est le seul Parc régional qui s'est lancé dans cette démarche, qui a une dimension réglementaire, pour que le paysage identifié comme marquant le caractère du Parc puisse bien être protégé en allant au-delà de la charte elle-même. Cette directive s'impose effectivement aux documents d'urbanisme : à l'ensemble des projets d'occupation des sols, de défrichement, etc... Il s'agit aujourd'hui pour le parc de se projeter dans sa mise en œuvre au quotidien : non seulement dans la mise en valeur des éléments qui caractérisent son paysage mais aussi comme incitation à mettre en place une démarche de projet dont le paysage constitue la trame, la toile de fond.

Or, la directive est aujourd'hui entièrement intégrée dans la charte et force est de constater la complexité de sa manipulation. Elle porte en elle des orientations assez générales : maintenir les éléments linéaires, protéger l'aspect naturel du massif, préserver la qualité des espaces bâtis, qui ont une portée réglementaire. Chacun pourra juger néanmoins de la nécessité d'adapter, de traduire ces orientations (on dirait presque : ces intentions) dans la réalité quotidienne, celle de l'occupation et de l'aménagement d'un territoire.

Le risque d'avoir un contre-effet par rapport à ce qui était attendu a conduit le Parc régional à faire œuvre pédagogique pour qu'elle soit mieux comprise, mieux intégrée, évitant toute interprétation qui engendrerait un risque de « vitrification » du territoire incompatible tant avec l'esprit qu'avec la lettre de la charte.

Le Parc accompagne donc les communes dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec l'ambition de croiser une certaine forme d'urbanisation avec la typicité des villages, permettant la modernité et l'évolution démographique. Il s'agit de ne pas dénaturer ce qui a été reconnu comme caractéristique du territoire mais aussi d'accompagner son évolution. Les questions se posent, par exemple, pour intégrer dans la toile de fond du paysage : les énergies renouvelables, les aménagements forestiers...

Le retour d'expérience, en ce qui nous concerne, peut être analysé à plusieurs niveaux :

- l'objectif du maintien des éléments caractéristiques qui ont justifié le classement du territoire doit être maintenu en permanence : l'ensemble des thématiques traitées y fait référence,
- mais cet objectif est inscrit dans une démarche sociétale, dans une dynamique territoriale et un principe d'aménagement et de développement,
- le Parc régional se doit d'accompagner cette dynamique avec des compétences, des outils et des moyens.

Pour y parvenir le choix a été fait de « mettre le paquet » sur le travail en amont : sur les documents d'urbanisme des 16 communes, de façon à ce que la transcription de la charte et la prise en compte du paysage comme projet de territoire soient effectives et déclinées ensuite dans la mise en œuvre de projets. Car il faut se souvenir que c'est lors qu'on a validé une charte que la réalité du travail commence, au quotidien.





› Gilles Landrieu,

Parcs nationaux de France

C'est dans l'air du temps de mettre l'accent sur l'appropriation locale mais on oublie parfois l'importance du regard extérieur pour dire ce caractère. Le poisson qui est dans l'eau, souvent, n'a pas conscience de l'eau qui est autour de lui. Et s'il n'a pas voyagé au-delà, il ne se rend pas compte qu'il est dans l'eau. Si personne n'est là pour dire : « Ce que vous vivez est exceptionnel », on passe à côté d'un témoignage important. Il faut cet élément de comparaison pour asseoir la qualité du caractère. Heureusement, les gens voyagent davantage aujourd'hui et ceux du territoire peuvent avoir des références extérieures.



› Philippe Traub,

Directeur du Parc national de la Vanoise

Les principes fondamentaux des parcs nationaux disent que la charte doit exprimer une vision partagée, intégrée, vivante. Le caractère lui-même doit exprimer cette vision :

- partagée : cela a été largement développé,
- intégrée : elle ne se limite pas au cœur, elle englobe l'ensemble du territoire, l'aire d'adhésion et ce qui l'entoure,
- vivante : c'est l'aspect évolutif.

Ce qui a justifié la création du Parc national peut évoluer, notamment dans l'aire d'adhésion, et cela a été dit pour la Vanoise où cette évolution a été importante, peut-être conflictuelle, mais c'est une dimension du caractère qui fait partie de l'ensemble. Justement des menaces qui pèsent sur un territoire peuvent renforcer l'adhésion à une certaine conception de son caractère. Pour la Vanoise, il y a eu cette « affaire de la Vanoise », avec un risque d'extension du domaine skiable, qui a mobilisé une partie de l'opinion en France et a conduit à créer une vision plus précise du cœur du Parc national, exempt de grands aménagements. Ce fut un élément fondateur pour les parcs nationaux mais aussi pour tous les mouvements de protection de la nature : avec un aspect conflictuel, sans « consensus mou », puisqu'il a fallu que quelqu'un tranche.

Donc aujourd'hui nous avons deux textes, un court, un long, mais nous pourrions aussi bien résumer en six mots : montagne à vaches auprès des glaciers. Mais les glaciers, vous l'avez compris, sont en partie équipés de remontées mécaniques.



› Louis Job,

Professeur d'économie à l'IEP de Grenoble

Vous avez associé la notion de caractéristique à la question de la valeur et de la valorisation : c'est intéressant pour l'économiste que je suis, justement pour contribuer à une définition de la valeur. On a insisté



aussi sur l'importance de distinguer une approche statique et une approche dynamique : la situation évolue et rester sur la tradition serait à mon avis erroné. Entre consensus et compromis, la notion la plus riche est effectivement celle de compromis parce qu'elle est datée dans le temps : il peut y avoir un rapport de forces, à un moment, qui aboutit à un compromis mais celui-ci va évoluer dans plusieurs directions possibles. Ce qui engendre des questions, par exemple, pour la Vanoise : Quel est l'état du compromis ? Compte-tenu de la dynamique, de la notoriété des stations, quel est l'état du rapport de forces, quels sont les instruments qui peuvent être mobilisés pour stabiliser les conflits ? En ce qui concerne la Guyane, il a été dit « Nous avons fait le choix de ne pas prendre en compte ce qui change » : qu'est-ce qui a présidé à ce choix ?



➤ Gwladys Bernard,

Parc amazonien de Guyane

La première raison, c'est le souci de faire un texte très ramassé, en deux pages, où chaque mot est pesé pour être utilisé, éventuellement, d'un point de vue juridique pour les dix ans que va durer la charte. En outre, les dynamiques sont différentes selon les lieux, ce qui compliquait les choses. La deuxième raison, c'est la volonté d'expurger la description du caractère de ce qui relevait du diagnostic de la charte. Nous sommes partis du principe que le caractère, c'est ce qui doit être préservé sur le long terme. Nous n'y avons donc pas mis les dynamiques contemporaines, encore peu décrites scientifiquement et qui, sous certains aspects ne sont pas forcément durables.



➤ Véronique Plaige,

Parc national de la Vanoise

L'état du compromis est en cours de définition en Vanoise puisque la charte va se prononcer à travers une cartographie des vocations, elle-même basée sur le caractère. Les fameux domaines skiables y sont inscrits et ce que le Parc national souhaitait proposer dans le cadre de la charte, c'est qu'il n'y ait pas d'extension territoriale supplémentaire, ou très limitées, car ils sont déjà très présents dans l'aire d'adhésion. On en saura donc plus sur l'état du compromis après le vote du conseil d'administration.



➤ Jean-Marie Petit,

Directeur de Parcs nationaux de France

Ma question s'adresse à John Thompson. Il y a une trentaine d'année, l'écologie baignait dans l'idée que les espaces protégés atteindrait un jour un stade de climax, une sorte de nirvana. Puis, est apparue la notion

d'équilibre, une tension entre deux situations : on savait encore à quoi se référer, quoi décrire. Maintenant on est plutôt dans des descriptions de trajectoires dont on connaît peut-être le début mais pas la fin : c'est le cas du changement climatique. On ne sait pas à quoi on va arriver. Comment décrire alors un caractère qui a été envisagé bien avant la Loi de 2006, dès celle de 1960, dans un monde où les idées étaient fixes ? A quoi pouvons-nous nous référer aujourd'hui ?



➤ **John Thompson,**
Chercheur-écologue au CEFE-CNRS de Montpellier

Si on veut se référer à un inventaire, à un état, cela sera difficile. Par contre, si on veut définir le caractère en se basant sur des processus écologiques, qui sous-tendent la dynamique et la diversité, il y a peut-être moyen de s'en sortir. Ce qui a le plus d'impact, depuis un siècle, sur la biodiversité, c'est la fragmentation des habitats : tout le monde en tire des conclusions négatives. Moi non, ce qui m'intéresse c'est de savoir quelles trajectoires cela va engendrer pour les espèces et les écosystèmes. Est-ce que cela va être positif pour certaines espèces de leur permettre d'évoluer en isolement ? Ou bien cela va-t-il être négatif pour la diversité, la richesse des communautés ?



➤ **Jean-Marie Lafond,**
Directeur du GIP des Calanques

Dans la prise en compte du regard extérieur et des aspects contemporains au cœur d'un parc national je peux apporter une illustration avec une page du Monde Magazine où le pédopsychiatre Marcel Rufo illustre une île des Calanques avec une photo où l'image n'est pas recadrée, elle contient un poteau électrique et le fil. Il n'est pas aux normes ce fil, il est là depuis des années : il a acquis une forme de patine. Sur le site vous avez cette nature brute, absolue, des zones très contraintes du point de vue climatique et par le manque de sol (si bien que les plantes s'accrochent et qu'il y a beaucoup d'endémisme). Et puis vous avez cette trace humaine : on peut se demander si elle fait partie du caractère sous l'angle du contraste entre le naturel et l'hétéroclite, de l'interaction entre la ville et la nature.



➤ **Moune Poli,**
Journaliste pour la revue Espaces Naturels (Aten)

Comment avez-vous résolu les problèmes qui se sont posés ? Par exemple, si on parle d'érosion : comment le fait que cela puisse avoir un impact juridique a été traduit concrètement ?



➤ **Jean-Marie Lafond,**
Directeur du GIP des Calanques

On est toujours en train d'affiner le texte, on n'a pas encore de réponse à tout. Le texte circule quand même depuis un an et on avance doucement en essayant de l'optimiser. Si le mot « érosion » est ambigu, à double tranchant, on va trouver un synonyme et jouer sur les mots, une fois qu'on sera d'accord sur le concept.



➤ Francine Boillot,

Maître de conférence en communication à l'Université de Nice

L'idée de la démarche sensible, c'est justement de prendre du recul, d'être extérieur à l'espace. Quand j'essayais de faire dire aux gens les choses les plus intimes, les plus fortes, la meilleure question c'était : « Qu'est-ce qu'il y a de plus banal pour vous sur votre espace ? ». Et souvent il me montrait une singularité, une spécificité. Pour ce qui est de l'érosion, et pour avoir travaillé sur le Mercantour, ce qui ressort c'est cette mer qui bouscule la montagne, cette violence, cette rupture, cette fracture, cette radicalité, beaucoup plus forte que dans les autres parcs. Si on joue le jeu d'aller jusqu'au « caractère vrai », non esthétisant, non valorisant, cela peut en effet mettre en avant des situations de dégradation forte, de remaniement permanent. Avec les deux approches, le projet politique d'une part et le projet de révélation au sens fort d'autre part, on peut amener le territoire à avoir des stratégies relationnelles actualisées.



➤ Jean-Pierre Giran,

Président de Parcs nationaux de France

Quand Anne Vourc'h dit que le caractère ce n'est pas l'image, je crois qu'il faut être attentif à ce que l'image reflète le caractère ; elle ne peut durer en matière de communication que si elle a une authenticité suffisante. Je prends l'exemple du festival des cannes ou festival de l'anche à Hyères qui touche véritablement à l'identité de la ville où on produit ce matériau pour la fabrication d'un instrument de musique. Ce festival a de l'avenir parce qu'il est intégré dans le sol du patrimoine hyérois. C'est un peu pareil pour l'image : si ce n'est pas seulement de la communication politique, il faut être dans l'authenticité. Deuxième réflexion : la Bouillabaisse est-elle secondaire quand on parle des Calanques de Marseille ? Chacun sait que c'est là qu'on mange la Bouillabaisse ! Ce n'est pas un détail : c'est un résumé, une identité, une vérité. On va la manger là-bas parce qu'il y a ce mélange d'atmosphère, de biodiversité marine pour peupler les assiettes, d'un art de vivre. Tout cela me semble capital. J'ai envie de dire d'ailleurs, qu'à ce titre, c'est le respect qui s'impose. Il n'y a pas de petite et de grande définition composante du caractère. La Bouillabaisse est aussi importante que l'espèce la plus exceptionnelle que vous avez trouvée dans le cœur des Calanques.

Ce qui justifie un classement en parc national, c'est qu'on est dans un territoire d'exception, non duplicable et donc qu'il y a une identité forte. Les avis sont partagés, comme l'est la population et donc, obligatoirement, il y a débat. La population est partagée parce qu'il y a des intérêts différents : s'il y a un compromis c'est bien, mais point trop n'en faut, car des compromis entre acteurs qui ont des intérêts diamétralement opposés peuvent converger vers une catastrophe. Il y a des élus qui vont s'opposer systématiquement de ce qui pourrait mettre en cause leurs intérêts, leur clientèle, leur réélection. On est dans le cœur du débat, on le voit bien ! Je dis : « Attention aux compromis ! ». Parce qu'il ne faut pas y perdre son âme. Une phrase d'Oscar Wilde m'est revenue sur la nature objective et la nature désirée. Un jour il dit : « Ce matin mon jardin ressemblait à un tableau de Corot ». La nature est telle qu'on la voit. Elle n'est pas telle qu'elle est. Je crois que cette dimension de subjectivité est importante. Sur l'ancienneté de l'action de l'homme qui peut approcher le concept d'harmonie, il faut faire attention à ne pas glisser vers l'habitude, l'égoïsme, les privilèges. J'ai souvent entendu : « Ici, il y a les habitants de souche, ceux qui le sont un peu moins, les résidents temporaires, les touristes... ». Non : il y a ceux qui ont un regard positif et amoureux sur un territoire. Attention à ce que l'ancienneté ne prenne pas trop d'importance. Faut-il que la définition



du périmètre soit une conséquence de la réflexion sur le caractère ? Si on voulait bien faire les choses probablement mais cela différerait peut-être très longtemps la décision. Enfin, tout cela me conforte dans l'idée que ce qui fait l'unité des parcs nationaux c'est leur différence : aucun ne ressemble à l'autre. Leur nature est particulière, ils ont une originalité, des caractères différents. Si il y en avait deux qui ont le même caractère, il y en aurait sans doute un de trop. Nous cultivons l'exception.



» Jean Viard, Sociologue, professeur à Sciences Po Aix

Ce qui me semble intéressant, c'est que le fait de « protéger » a un peu changé de sens depuis qu'on est dans une époque qui a profondément peur de son futur. Beaucoup de politiques de protection ont été construites au 19^e, 20^e siècle, dans des sociétés où les changements étaient extrêmement rapides mais le futur très valorisé, notamment par l'idéologie du progrès. Certaines forces politiques et culturelles ont désigné des lieux, des territoires, culturels ou naturels, pour les protéger du changement afin qu'ils témoignent du passé dans le futur. Les premiers touristes voyageurs qui allaient à Rome ou Athènes au 17^e siècle, cherchaient dans le passé une idée du futur. Ils voulaient se prouver qu'il y avait des mondes différents de ceux qu'ils connaissaient, les ruines de Rome et d'Athènes, des mondes monarchistes et aristocratiques, ayant leur propre organisation politique.

Ce mouvement vers des lieux qui, petit à petit, nous avons protégés, accompagnait la philosophie des Lumières, il était lié à une volonté de changement des sociétés. Il démontrait, par la « preuve de la vieille pierre » que le monde de demain serait différent de celui d'aujourd'hui. Puis, le tourisme a construit une culture de la comparaison, de « l'artialisation » : l'une de ses fonctions, c'est de valoriser la mise en scène des lieux, des territoires et des imaginaires par l'art. Le mot n'est pas de moi mais d'Alain Roger : comment on construit un lieu comme désirable, que ce soit un paysage ou le corps d'une femme. Suivant les époques c'est le rôle de la peinture, de la photographie, du cinéma et après, on ne peut plus en changer. L'image construite devient conservatrice : Saint-Tropez est lié au cinéma, à Brigitte Bardot, etc. Est-ce que la Saint-Victoire existait avant Cézanne ? Je ne sais pas. Dans le monde d'aujourd'hui, où le passé tient une place extraordinaire, cela nous pose un problème.

Vers 1830, après la Restauration, il y a eu une première époque de protection : l'idée était de retrouver l'avant-révolution, ce qu'on pouvait sauver malgré les dégâts de ces révolutionnaires qui avaient tout cassé. Ensuite, ce qui s'est passé aux Etats-Unis, Yellowstone en 1872, c'est tout à fait autre chose : on retrouve le paradis à l'état original avant que les hommes l'aient transformé, un paradis dont on a enlevé les Indiens. La photographie fait circuler ces images et on va les protéger. Les uns « restaurent » dans un contexte politique, les autres sont dans la logique des sectes protestantes. Au moment où l'on crée les parcs nationaux en France, ils sont présentés par le gouvernement gaulliste comme un projet tout-à-fait nouveau et typiquement français : cela fait déjà un siècle qu'il en existe un peu partout. Mais c'est une construction qui se fait à cette époque et qui relève d'une identité nationale ré-affirmée : indépendance nationale (énergétique, alimentaire) et valorisation du patrimoine naturel. Il y avait eu les Gaulois, et là on remontait avant, comme si on avait possédé nous aussi un bout de ce territoire pré-humain des Américains. Puis, le colloque de Lurs, Pierre Martel (Alpes de Lumière) et Claudius Petit, des mouvements catholiques qui veulent protéger une vieille civilisation contre la ville, contre l'industrie, contre la guerre : l'idée des parcs culturels. Faire un patrimoine d'une culture paysanne en voie de disparition en même temps que le poumon vert de l'aménagement de Fos-sur-mer. Mais c'était toujours une monde qui avançait, qui avait un futur, fasciné par la technique, l'innovation. Et, selon les différents systèmes culturels, on essayait de poser des bornes, de protéger, de construire une imaginaire de « l'avant » : l'avant sauvage.

Aujourd'hui ce qui nous arrive, c'est qu'on n'est plus du tout dans cette période. Nous avons conquis l'ensemble de la planète, nous n'avons plus rien à conquérir.

Dans « Les cigognes d'Aquilée, de l'effondrement des cultures » Bence Szabolcsi, un auteur hongrois, écrit qu'il y a trois grands moments dans l'histoire de l'Occident : l'effondrement de l'Empire romain, vécu comme une tragédie (mais c'est aussi l'avènement du monothéisme), la découverte de l'Amérique (l'éclatement du monde clos qui protégeait mais aussi la conquête du monde), et la ré-unification de l'humanité. Il y a aujourd'hui une inversion complète de l'ensemble des systèmes de représentations et d'organisation. Alors que ce qui portait la deuxième phase, c'était l'idée de révolution scientifique et technique, le modèle social européen, la révolution industrielle : on s'est battu pour une régulation entre le social et l'innovation industrielle et, au fond, on a réussi. Tout ce dont on rêvait avant 1848 nous l'avons fait : l'éducation de masse, la santé de masse, la retraite, la sécurité, la protection des villes et des espaces, le droit des femmes, celui de circuler, etc. Il y a des régulations qui ne sont pas terminées mais, en gros, on l'a fait et on gagne tous les jours trois heures de vie. Tout ne va donc pas si mal. Mais du coup, cela nous pose d'autres problèmes de régulation : la régulation des identités collectives, la régulation de la puissance de l'homme sur la nature. On n'a plus de représentation du futur, on ne sait pas ce que sera 2050, mais on veut garantir que dans 300 ans il y aura encore des gens à Aix qui iront se baigner dans la mer et se promener sur la Sainte-Victoire. On a donné des droits aux enfants à naître, on a donné des droits au passé et au futur : c'est pour cela qu'il ne faut pas détruire un parc naturel pour faire une autoroute ni agrandir Fos-sur-Mer au dépend de Natura 2000.

Le risque, c'est que la protection devienne le symbole d'un monde qui a peur, qui ne sait plus changer, qui est en crise de son futur, et où seul tout ce qui est passé fait sens. On peut le lire en regardant le prix du mètre carré : l'ancien est plus cher, dans les parcs naturels, c'est grandiose et effectivement c'est définitivement beau puisque c'est protégé.

Pourtant dans notre protection du passé il faut se battre pour mettre du vivant, de l'innovation, de la création, de la recherche : que ce soit dans le rapport à la nature ou dans le rapport aux artistes, dans la nouvelle « artialisation ». Comment on recharge en sens ? Comment faire pour que cette protection de la nature soit constructive, intégratrice des nouvelles populations, des diversités ? Un jeune musulman, quel est son imaginaire de la nature : le désert, le jardin, le mouton, la chèvre ? Continuons à protéger mais plaçons-nous dans la perspective d'une société qui doit réinventer son futur sinon nous allons finir comme gardiens d'un monde qui risque de se crispier.



➤ Jean-Pierre Giran, Président de Parcs nationaux de France

On a peut-être oublié la nature aussi : il ne s'agit pas de la protéger mais il s'agit de savoir qu'elle existe. On est allé tellement vite, avec la modernité, la créativité, l'innovation, toutes choses qui sont positives, qu'on a oublié où on se trouvait, d'où on venait, ce qu'on était. Ce n'est pas injurier le futur que de retrouver la nature. Je ne parle pas dans le vocabulaire des défenseurs de la biodiversité qui parlent de protection ou même de restauration, je me place du point de vue du paysage, du regard qu'on porte sur son environnement, du bonheur de vivre.

Devant ces autistes enfermés avec leurs ordinateurs en train de découvrir sur Meetic l'homme ou la femme de leur vie, je me dis : « Et si on retrouvait le sens du contact, du désir, de la nature, de l'observation, de la contemplation, de la tranquillité ? ». La nature me paraît autant une thérapie qu'un objectif. On devrait retrouver les « jardins de la nature » dont rêvaient les auteurs de la loi de 1960 : une façon pour ceux des villes de respirer un peu mieux et de retrouver le sens de l'humanité.



› François Carrassan,

Vice-président du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros

Je suis d'accord sur l'idée que la culture ce n'est pas ce qui se protège mais ce qui s'invente, sauf que cela ne se décrète pas.



› Jean-Paul Chassagny,

Conseil scientifique du Parc national des Cévennes

On a laissé de côté la conscience des limites de la nature : on arrive à une espèce de saturation, d'utilisation maximale et dangereuse. Mais pourquoi réfléchir sur le caractère des parcs naturels : il n'y a pas que cet aspect ? Il me semble que ce sont aussi des outils avec lesquels on peut réfléchir et inventer, faire de l'innovation, des espaces expérimentaux. Comment tester avec eux des outils conceptuels et technologiques ? Comment aller plus loin pour gérer la nature ?



› Gilles Landrieu,

Parcs nationaux de France

Je suis bluffé par votre recul historique qui m'a vraiment beaucoup intéressé mais, travaillant à l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité, je peux vous dire qu'il s'agit moins de protéger quelque chose du passé que de garder des ressources pour le futur (en termes savants : des « services écosystémiques »). S'il n'y a plus d'abeilles pour polliniser, ni de poissons dans la mer, on ne va plus vivre de la même manière. Il y a un enjeu de protection pour un futur qui soit viable.



› Jean Viard,

Sociologue, professeur à Sciences Po Aix

Je ne suis pas anti-protection, mais il faut articuler protection et innovation. Effectivement, l'exemple des abeilles est excellent : la mort de l'abeille, c'est la mort de l'homme que cela présage. Et, les parcs nationaux sont des lieux de laboratoire pour une société qui sait mal expérimenter : on a créé une classe politique dans les parcs nationaux de gens qui ont appris à travailler ensemble autour des montagnes mais ce que je regrette c'est que le législateur n'ait pas su généraliser pour le territoire en dehors des parcs. Il y avait un outil pour montrer qu'on pouvait avoir un autre rapport à l'espace, qu'une culture collective pourrait être acquise, qu'on peut travailler avec les techniciens, se parler, échanger autour d'un village et d'un projet. Il y a eu la construction d'un champ politique.

Je suis intervenu au congrès de la FNSEA pour leur dire : « Arrêtez de penser en termes de monde rural, penser : monde vert ». Il y a les cols blancs, les cols bleus, les cols verts... Tous les gens qui manipulent le vivant, des métiers qui vont porter l'avenir des sociétés. Le fossile a été le grand modernisateur du monde, maintenant il va changer de statut. Par contre le vivant : la biomasse, l'agriculture, le vert, le vent, la forêt... 53% des français ont un jardin. Il y a plus d'animaux domestiques que d'enfants. Il faut réfléchir en termes de monde vert : c'est pour cela que la question de l'articulation entre la paysannerie et la protection est un enjeu majeur. Je suis d'accord que le paysage est un enjeu central mais c'est une construction aussi vivante que le désir.

Le droit au beau est une question essentielle aussi et une question d'éducation car il faut le voir et y accéder. Après, on va dire : « qu'est-ce que c'est que la beauté ». Mais n'empêche, il y a des droits nouveaux sur lesquels il faut réfléchir et celui de la beauté en est un. Effectivement, on va être 9 milliards, parce qu'on vit plus longtemps, et la nature est limitée : donc le rapport à la nature doit changer. Mais cette question de la relation entre protection et création reste tout à fait centrale. La première partie de l'histoire de l'humanité a été liée à un rapport entre l'homme et l'espace. La deuxième aventure de l'humanité, c'est un rapport entre l'homme et le temps. Le temps de l'espace est fini, le monde du temps commence et le monde du temps, c'est non seulement la bataille pour la vie longue (que Fourastier appelait : « la civilisation des vies complètes ») mais c'est le fait qu'on régule le temps des civilisations. Comment penser le temps du futur, comment penser le temps du passé ?



» Philippe Maigne,

Directeur du Grand Site Sainte-Victoire, Grand Site de France

Une récente étude de fréquentation montre que Sainte-Victoire a gagné 30% de fréquentation supplémentaire depuis quinze ans, avec près d'un million de visites : 75 % des visiteurs sont des locaux au sens large, dont beaucoup de jeunes. Le lien des citadins à la nature n'est donc pas totalement rompu pour répondre à une intervention précédente.

Le témoignage que je vais vous apporter porte sur le résultat d'une réflexion menée avec nous par le CDT des Bouches du Rhône sur l'identité du territoire Sainte-Victoire. Cette démarche nous a posé des questions de légitimité : pas celle des acteurs qui ont fait l'objet d'une enquête mais plutôt celle des porteurs de la démarche (quand ce ne sont pas eux-mêmes les gestionnaires du territoire). Ce qui débouche sur une autre question : à qui sont destinés les résultats et pour en faire quoi ?

Le prestataire de service, une sémiologue, a produit une démarche d'enquête assez classique auprès des acteurs du territoire, des gens qui y vivaient ou qui l'utilisaient pour leurs loisirs. Elle a interviewé 16 personnes : agriculteur, forestier, chasseur, élu etc. Elle a fait un travail d'analyse des images et valeurs identitaires à partir des représentations qui émergeaient des propos tenus par ses interlocuteurs, en termes d'image, de couleur, de matière... Il se trouve que le Grand Site Sainte-Victoire, c'est 35 000 ha qui s'étendent bien au delà de la montagne elle-même. Sainte-Victoire en est le cœur mais le territoire inclut un vaste ensemble forestier qui va jusqu'à la Durance. Or les représentations étaient très liées à l'imaginaire de la montagne : « Sainte-Victoire, c'est une vraie montagne en Provence ». On attendait du Cézanne, mais pas du tout ! Il y a peut-être localement une certaine overdose de Cézanne, c'est plutôt l'imaginaire de la montagne qui apparaît, un territoire-paysage, une nature construite mais qui va au delà des contingences humaines. C'est la culture qui supplante la nature. L'île, le phare, la tour de guet. Une vision un peu éthérée aussi : un jardin d'Eden. Elle nous a dit : dans cette construction un peu abstraite, vous n'êtes plus un territoire réel. Où est la vie des gens ? Les chasseurs ne sont plus ceux qui tirent du gibier, ce sont des gens qui font des prairies fleuries. Je vous propose de rester vigilants : ancrés dans le monde vivant, avec les éleveurs et les gens qui font vivre ce territoire, qui font qu'il est ce qu'il est, avec ces paysages et cette nature. Et par ailleurs sachez ré-écrire l'histoire de ce territoire dans le présent, dans l'avenir : avec tous ré-inventez, redonnez de l'élévation, ne restez pas dans une situation figée telle qu'elle s'exprime à travers les représentations. Il ne s'agit pas de nier cet imaginaire culturel mais de continuer à explorer l'histoire.

Propos forts intéressants que notre souci, dès lors, a été de faire partager, car ce travail avait été bâti autour du « noyau dur » de nos agents, surtout les responsables de la communication. Dans un premier temps, il a été présenté à l'ensemble de l'équipe soit 30 personnes, puis au comité de pilotage avec les élus, un groupe

un peu plus important. Et il a été absolument « non perçu », non compris, non partagé ! On peut même dire qu'au contraire il a suscité des réactions du type « Moi, vous savez j'avais 4 en philo au BAC alors ne comptez pas sur moi pour vous suivre. » Ou bien : « C'était très intéressant mais je n'ai absolument rien compris ». Que ce soit le personnel ou les élus, au moins avaient-ils le mérite de la sincérité ! C'est vrai que le discours était très conceptuel, peu ancré dans la réalité vécue par ceux qui portaient les problématiques de gestion. Et là est la difficulté : être à la fois capable de se situer dans un discours qui ne soit pas pétri de banalités, de formules creuses, et à l'inverse faire appel à des références qui ne sont ni partagées ni comprises. A qui doit s'adresser la restitution : au Conseil d'Administration ? au Ministère ? D'un côté oui, puisque c'est le Ministère qui va valider le travail. Mais par ailleurs, nous avons tous envie que les habitants se l'approprient. Et il y a eu une sorte d'incompréhension sur le fond, un refus d'accepter ce discours : si les acteurs du territoire acceptent que la montagne soit un lieu d'exception (c'est la loi qui le dit), est-ce qu'ils ne cherchent pas à se défendre aussi d'un certain élitisme ? Est-ce qu'ils se sont sentis offensés par l'image qui leur était donnée ?

La question s'est posée de savoir que faire de ce travail. Or nous réalisons en même temps une « maison de Grand site » dans un village et l'équipe de scénographie, qui a entendu le discours de notre sémiologue, a essayé de le traduire concrètement : d'une part avec un totem central qui déstructure un peu l'image de Cézanne, c'est « l'île » autour de laquelle se construit l'identité « Sainte-Victoire ». Et d'autre part d'autres éléments sont rassemblés autour du totem pour révéler d'autres facettes plus discrètes avec, très en avant, les portraits grandeur nature des hommes du territoire (cinq portraits) et leur discours restitué par écouteurs. Car nous avons été, quand même, interpellés, par les résultats de ce travail, sur le plan du ressenti, de la sensibilité, tout en restant dans l'incapacité de le partager plus largement. Entre le résultat de ce travail et les groupes intermédiaires représentant la population il aurait fallu une médiation. C'est le sens de notre problématique actuelle : quelle médiation entre le recueil des représentations et le travail de partage ?



➤ Christine Hacques,

Directrice de la culture du Conseil général de l'Ardèche

Lorsqu'on parle de légitimité des acteurs en matière de découverte archéologique, il y a un préalable dont il faut se souvenir : ici le découvreur s'appelle « l'inventeur ». Cela crée un lien tout particulier entre celui qui trouve et l'objet patrimonial. En effet, celui qui « invente » se considère comme l'auteur et la problématique vient rapidement sur le terrain juridique des droits d'auteurs. Celui qui a révélé le site, qui existait matériellement mais pas aux yeux de l'humanité, se considère comme celui qui lui a donné la vie. Cela crée un lien passionnel difficile à prendre en considération dans les actions de conservation et de valorisation qui sont par nature assez techniques. Et justement, la grotte Chauvet est un joli concentré de caractère et de passion.

En terme de caractère d'abord, la grotte Chauvet est une sorte d' « OVNI patrimonial » :

- une grotte découverte en 1994, la plus ancienne grotte ornée connue à ce jour (36 000 ans) avec un bestiaire stupéfiant (des lions, une hyène, des bisons, des rhinocéros, des mammouths...) qui surprend ceux qui connaissent le sud de l'Ardèche d'aujourd'hui.
- un état de conservation remarquable puisque le porche d'entrée s'est effondré il y a 20 000 ans : tout est resté totalement intact.
- sans doute la première image que l'homme a donné, et s'est donné de lui-même : les mains qui ornent les parois sont comme un « miroir » que se seraient donné les artistes du Paléolithique.
- la remise en cause d'une certaine idée du progrès de l'humanité en matière de capacités artistiques puisque une technique comme l'estampe, qu'on croyait inventée à la Renaissance, y a été utilisée.

Des séries d'animaux évoquent le mouvement, comme dans un dessin animé.



Trois éléments essentiels constituent le « caractère » de cette grotte :

- Le premier, c'est le mystère : pourquoi avoir fait ça ? On parle de chamanisme, de lieu de culte : c'est une hypothèse. En effet, cette grotte n'était pas habitée. Certains y ont vu le reflet d'une organisation sociale puisque les mains semblent appartenir à des femmes : l'artiste était-elle femme ? On n'en sait rien. Ont-ils seulement créé ce site dans un dessein particulier ? Était-ce un acte gratuit ?
- Le deuxième, c'est l'invisibilité : fermée au public, personne ne peut la voir à part l'équipe de recherche et quelques chanceux. On en est à fantasmer seulement sur des images : rares, pas forcément de très bonne qualité, et rendant leur objet d'autant plus mystérieux.
- Le troisième, c'est le « vertige historique » qui vous saisit avec la proximité des peintures, leur fraîcheur, comme si elles avaient été peintes hier. Si on y passait le doigt dessus, on pourrait les effacer.
- Enfin la qualité du trait qui est incroyablement intemporelle : les lions de Chauvet nous regardent avec deux yeux sur le côté comme un tableau de Picasso, d'un air un peu rigolard. On croirait que Picasso les a vues avant de peindre ses célèbres tableaux de femmes...

Pour qualifier le caractère, une fois qu'on a dit que c'était « mystérieux, invisible » et que « cela provoquait un vertige » il faut ajouter que cette grotte est, de toute évidence, exceptionnelle, universelle, unique au monde. Sous cet aspect, on a dit ce matin qu'un site ne devait pas être figé, immuable : celui-ci n'a pas bougé depuis 20 000 ans. N'est-il pas de notre responsabilité, justement, qu'il ne bouge pas ? Le choix a clairement été fait de ne pas le faire évoluer, parce qu'une évolution de la grotte Chauvet signifierait sa destruction. Ensuite, on peut se demander : « Est-ce un site naturel ou un site culturel » ? S'il n'y avait pas eu de grotte, de géologie, il n'y aurait probablement pas eu de peintures et elles ne nous seraient pas parvenues. Si un regard ne s'était pas posé sur elles, elles n'existeraient pas : mais pourtant ce dont il faut se préoccuper pour les conserver, c'est d'hygrométrie, de CO₂, de températures, toutes choses très naturelles. Et enfin, la matérialité de ce site du point de vue de son implantation : en plein milieu de la Combe d'Arc et juste en face du célèbre Pont d'Arc, un site qui reçoit déjà un million et demi de visiteurs par an, et qui est déjà protégé au titre de la Loi de 1930. Paradoxalement, c'est la grotte Chauvet, et sa possible inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, qui a été le déclic pour décider les acteurs locaux à repenser la gestion du site de la Combe d'Arc. Si on veut que cette grotte soit correctement préservée et, à terme, présentée au public, il faut que son « écrivain » lui-même, la combe et les gorges de l'Ardèche, soit présentable.

Un autre aspect est celui de la légitimité : il y a une véritable « guerre des discours » autour de la grotte Chauvet ! Le discours des inventeurs, Jean-Marie Chauvet, Eliette Brunel et Christian Hillaire. Le discours des propriétaires : l'Etat d'une part (« c'est une grotte d'intérêt général puisqu'elle est à nous »), les propriétaires privés (« elle est sur nos terrains »), les gestionnaires (puisque elle est classée au titre de la Loi de 1913 sur les Monuments historiques au sein d'un site classé au titre de la Loi de 1930), les chercheurs enfin puisque une seule équipe, de fait, y travaille, et qu'il ne peut y avoir de recherche contradictoire. Un grand absent pourtant parmi ces discours : c'est celui sur l'art et la création. Et c'est sous cet angle que l'Etat, la Région et le Département ont choisi de développer une forme de médiation vis à vis du public qui s'appuierait sur l'émotion. Mais comment en parler ? Qui parle ? Qui est légitime ? Beaucoup de gens se proposent pour le faire. On ne peut pas s'en tenir à un discours scientifique car, même si pollens et stalagmites sont intéressants, ce ne sont pas eux qui passionnent le public : ce sont bien les images. La question centrale est : « Pourquoi ces hommes ont fait ça et qu'est-ce que ça veut dire aujourd'hui ? ». Un cinéaste mondialement connu, Werner Herzog, apporte sa réponse personnelle dans un documentaire sur Chauvet qui sortira sur les écrans de cinéma fin 2011. Un colloque réunissant scientifiques, sémiologues, dessinateurs, philosophes est en projet. Un projet de restitution est aussi à l'oeuvre avec fac-similé et centre d'interprétation : la grotte a été entièrement numérisée au quart de millimètre près. On va pouvoir se promener à l'intérieur d'un espace reconstitué dans d'autres proportions, une « anamorphose ». Au « vertige historique » devrait répondre le « vertige technologique » !



➤ Christian Barthod,

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Le terme « caractère » n'est cité qu'une seule fois dans la Loi de 1960 et une autre fois dans celle de 2006. Pendant quarante-six ans, il n'a pas ému grand monde ni suscité beaucoup de réflexion. Pourquoi, dans ces conditions, avoir estimé important aujourd'hui de redessiner un paysage juridique autour de lui ?

Première hypothèse : c'est le temps qu'il a fallu pour découvrir de manière empirique notre incapacité individuelle et collective à enfermer la protection de la nature à l'intérieur d'une définition et d'un cadre statique. La vie déborde : on n'est pas capable d'avoir une réaction, une capacité d'arbitrer, appuyée sur des définitions définitives. Pour la bonne raison qu'on admet d'entrée de jeu la légitimité de l'action : ce n'est pas une mise sous cloche. Et le « caractère » vient comme aide à la décision, guide pour l'action, pour l'arbitrage. En outre, les concepts ne s'usent que si l'on s'en sert : celui-ci n'a été utilisé qu'une seule fois lors de la jurisprudence du Somport qui l'a éclairé, modérément, eut égard à l'importance des réflexions sur le sujet. Car, en réaction à une lecture trop littérale de la loi de 1960 (enracinée dans le terreau d'une époque qui mettait plutôt l'action sur la flore et la faune), les thèses soutenues par Emmanuel Lopez nous ont rappelé que le terme de caractère avait une potentialité extraordinaire pour accueillir l'évolution des connaissances scientifiques, la multiplicité des regards, les dimensions du paysage, de la culture, de l'immatériel.

Le rapport parlementaire de M. Giran s'est fait l'écho d'une interrogation : « peut-on vivre avec un concept aussi large, aussi flou, sans l'encadrer et dire comment la société, à travers la politique des parcs nationaux, peut s'en servir ? ». Entre objectivité et subjectivité, il fallait tenter de déplacer un peu le centre de gravité pour faire cohabiter un peu plus d'objectivité avec le respect de la subjectivité. La sous-direction des espaces naturels, avec l'appui de Laurent Millet, a tenté d'imaginer plusieurs options : la première approche se voulait pragmatique : avec cette innovation perpétuelle en matière de nouveaux usages, essayons, au cas par cas, de définir à mesure ce que contient le concept de « caractère ». L'idée n'a pas séduit le Conseil d'Etat. Nous avons essayé d'autres pistes et, en fin de compte, ce n'est pas une solution unique qui a été retenue mais plusieurs :

- Première possibilité : placer le caractère dans les textes de création des parcs nationaux : l'exercice a été tenté pour celui de La Réunion où, en huit lignes, une définition en donne une idée. Là non plus, l'essai n'a pas été totalement concluant. On la retrouve pourtant puisque, dans la mesure où la création d'un parc national met à l'enquête publique simultanément le projet réglementaire et la charte, il faut avoir éclairci la définition du caractère dès la création.
- Deuxième tentative : réfléchir sur la formalisation d'une doctrine administrative. Un essai a été fait devant le Comité interministériel des parcs nationaux en décembre 2003 avec, pour la loi sur les parcs nationaux, un exposé des motifs exceptionnellement long et dense qui essaie de se positionner sur la question du caractère vue plutôt « de l'extérieur », sous l'angle de la différenciation.
- Troisième étape : répartir le travail de définition entre approche nationale et approche locale. C'est ainsi que s'est élaboré un cadre national qui intègre le caractère à partir d'un travail sur un texte de nature littéraire, et revendiqué comme tel, que nous avons tenté de transposer en termes juridiques pour qu'il corresponde à peu près au standard d'un arrêté ministériel. A côté de ce cadrage au niveau national, l'exercice local apporte la dimension identitaire qui traduit une vision partagée, laquelle doit susciter l'adhésion. Il exprime la manière dont les gens veulent être regardés, une sorte de « carte de visite » d'un « territoire en représentation » (et pas forcément comme on l'a dit ici la « vérité vraie »). Le croisement des regards « de l'extérieur et de l'intérieur » suscite cette ambivalence qui enrichit le texte. Il faut y trouver la norme juridique à laquelle se référer pour être capable de faire le tri dans les innovations continues qu'apporte la vie sur les territoires sans subir l'arbitraire d'un directeur, d'un conseil d'administration ou

d'un ministre. On n'est pas capable, au moment où l'on adopte lois et décrets, d'imaginer ce que sera le territoire dans vingt ou trente ans : il s'agit donc d'une volonté d'anticipation de précaution.



› Laurent Millet,

Direction de l'eau et de la biodiversité (MEDDLT)

Sur le plan anthropologique, le droit est une technique destinée à mettre en ordre le monde réel en faisant appel à un certain nombre de fictions. Le caractère participe à cette démarche dans le sens où il ne s'agit pas seulement d'aspects matériels mais aussi de valeurs. En préalable, j'ajouterai qu'il s'agit d'un concept couramment utilisé en droit : la qualification juridique des faits est produite à partir de critères, ou de caractères (les deux mots sont employés). On retrouve ce vocabulaire dans les lois, constitutionnelles ou législatives, dans la doctrine universitaire, dans l'administration... C'est très courant. Mais ce qui nous préoccupe, c'est le caractère du parc national. Or la législation des parcs nationaux s'inscrit dans une filiation, voire une tradition républicaine : derrière la loi de 2006, on trouve le caractère de la loi de 1960 et aussi la loi de 1930 sur les sites. On en vient ainsi au début du 20^e siècle avec les lois de 1910, 1906, 1902 etc. L'appréhension du caractère par le législateur est persistante depuis le début du 20^e siècle accompagnée de l'intention de l'utiliser pour la protection mais pas nécessairement sous un aspect purement identitaire. On ne peut pas faire l'impasse sur cet aspect historique du caractère par rapport à la loi républicaine et sur l'objectif poursuivi : un art de vivre, des valeurs par rapport au vivant, avec une notion de respect.

Le caractère existe de fait et de droit pour les parcs nationaux créés avant 2006, les chartes à venir vont seulement le révéler tel qu'il est perçu implicitement et inconsciemment depuis le début. Plutôt qu'une logique de définition, c'est une logique d'identification qui relève de la notion de valeur. En 1960, on parle du caractère du « parc national » termes qui font référence à la « zone centrale ». En 2006, il y a eu une reformulation pour impulser un nouveau souffle à la « zone périphérique ». Maintenant, dans la définition de « parc national » il y a le « cœur » et « l'aire d'adhésion effective » (par opposition à optimale). Mais le législateur a conservé un vocabulaire globalisé pour ne pas effaroucher les acteurs de la protection de la nature en touchant au sanctuaire de la législation des parcs nationaux. Il faut quand même distinguer le régime juridique du caractère du « cœur » et le caractère du reste, même si, logiquement, on doit leur trouver des points de convergence ne serait-ce qu'au travers de la notion de « solidarité écologique ».

Le caractère est un standard juridique, déjà consacré dans le cadre de travaux universitaires, parce que c'est un outil qui permet de vérifier une certaine « normalité » en regard de faits qui se présentent. La différence entre une réserve intégrale et un parc national c'est qu'on peut tout interdire dans une réserve intégrale alors que, pour les parcs nationaux, la loi de 1960 à « interdit d'interdire » les activités des agriculteurs, éleveurs et forestiers, tous « artisans du paysage ». Mais ces activités, comme d'autres, peuvent être réglementées pour des considérations de protection. Or le décret de création du parc et sa réglementation, qui fonde la police administrative et spéciale du cœur du parc, ne peut pas tout envisager : le caractère vient en dernier recours pour vérifier la régularité des activités projetées. A cet égard, comme un préfet a en charge la responsabilité de l'ordre public dans un département, le directeur de l'établissement parc national a en charge « l'ordre public écologique » dont les éléments concrets et objectifs peuvent être tirés des travaux préparatoires aux lois de 2006 et 1960 et de toutes les lois qui les ont précédées.

Dans l'ordre de priorité :

- la protection de la faune et de la flore comme une valeur à conserver,
- la beauté, ou les beautés du paysage, ou plus précisément les « beautés naturelles » : aménités et plaisir qu'on peut trouver dans le cadre de la contemplation de la nature,
- et enfin, le silence, ou plus largement les conditions nécessaires pour apprécier ces beautés et se livrer à leur contemplation.

L'appréciation du directeur et de son Conseil scientifique sera donc guidée par des valeurs prescrites dans le cadre du caractère, comme par exemple :

- le maintien des conditions de possibilité de l'évolution naturelle,
- le maintien de la possibilité de contempler la nature, sans préjudice des activités humaines au sein du « cœur »...

Il ne s'agit pas de les interdire par principe mais de les réguler dans le cadre du décret et d'investir le directeur de l'établissement public pour qu'il veille à « l'ordre public » en vérifiant leur compatibilité lorsqu'il est saisi d'une demande d'autorisation.

Pour ce qui est des effets juridiques, il faut vérifier selon qu'on parle du « cœur », de « l'aire d'adhésion effective » ou de « l'aire optimale d'adhésion ». La réglementation spéciale du cœur est directement opposable à tout un chacun : le caractère s'impose également, l'accessoire suivant le principal. Le directeur a l'obligation d'apprécier toutes les activités à ce niveau, même s'il s'agit seulement d'un passant ou d'un touriste.

Dans le cœur, l'opposabilité au niveau des planifications oblige toutes les parties prenantes à la charte, et même celles qui n'y auraient pas adhéré, à être en cohérence et compatibilité avec le caractère.

Et l'établissement public, dans sa mission de conseil aux opérateurs locaux, est tenu de les alerter s'il y a risque de discordance. Sur l'aire d'adhésion, il n'y a pas d'opposabilité directe aux particuliers mais une obligation médiatisée par la charte : celle d'être en cohérence avec la charte en général et le caractère en particulier. Sur l'aire optimale d'adhésion, il n'y a aucune opposabilité.

Pour terminer sur le droit au beau (cf « droit au bonheur » dans la Déclaration de 1789), il fait partie des droits constitutionnels même s'il n'est pas directement opposable : le droit au beau participe d'une certaine dignité de la personne humaine. Compte-tenu de tous les éléments convergents dans toute la législation depuis la 3^e république, on pourrait imaginer que, dans les décennies à venir, des requérants pourrait faire valoir au juge, dans le cadre notamment de la question prioritaire de constitutionnalité, qu'un principe fondamental de protection du caractère des espaces qui sont « spécialement protégés » (par des lois : sites, réserves naturelles et cœur des parcs nationaux) doit être reconnu.



» Christian Barthod,

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Grâce à la loi de 2006, une démarche a été faite autour de la notion de caractère qui existait, un peu brute, dans la loi de 1960 : elle est aujourd'hui travaillée « de la main de l'homme ». Dès le début de la charte, cette formalisation du caractère a une vocation juridique claire. La mobilisation stratégique et politique autour d'une vision partagée, entre objectivité et subjectivité, induit une grille de lecture particulière puisque tous les objectifs et programmes d'action doivent être au service du caractère du parc, ou neutres.

A contrario, si la charte, quelque part, induisait des effets destructeurs pénalisant pour le caractère du parc, il appartiendrait au ministère ou au Conseil d'Etat d'y mettre bon ordre.



» Jean Untermaier,

Président de la SNPN, Institut du droit de l'environnement

Comment naissent et se développent les notions juridiques ? Le « caractère » : c'était un mot qui permettait à peu près de dire ce qu'on pouvait autoriser dans un parc national ou, au contraire, ce qui nécessitait un

déclassement. Un mot qui est resté en latence pendant cinquante ans. Mais est-ce que l'émergence de cette notion ne va pas changer les rapports institutionnels, en particulier les pouvoirs du juge et du Conseil d'Etat car, jusqu'à présent, c'est le juge qui a dit ce qui altérerait le caractère du parc. Maintenant qu'il y a une définition, ses pouvoirs seront limités par l'administration, le ministère chargé de l'environnement, sur fond de décentralisation. Par ailleurs : est-ce que l'émergence du concept de caractère va apporter un plus ou au contraire s'avérer régressive pour ce qui est de la protection de la nature en général et des parcs en particulier ? Le caractère était un concept flou mais le Conseil d'Etat n'a jamais été embarrassé par le flou du droit : voir les conséquences qu'il a pu tirer du principe d'égalité qui n'est pourtant pas un modèle de précision.



➤ **Christian Barthod,**

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Lorsqu'un texte est voté, il prend sa propre liberté : il est interprété, approprié et pas forcément comme les auteurs le voyaient. C'est un devoir que d'éclairer ceux qui vont faire ce travail d'interprétation en leur apportant, dans l'exposé des motifs et dans le processus d'élaboration du projet de loi, le maximum d'information pour définir le but qui était recherché. Ensuite, la marge d'interprétation appartient d'une part à la société, qui va relire les textes un peu différemment que les initiateurs, au juge d'autre part, lorsqu'il est confronté à un conflit. Pour ce qui est du rapport institutionnel, M. Giran serait plus légitime que moi pour aborder cette question. La volonté d'objectivation d'un concept qui n'avait servi qu'une seule fois correspondait à l'évolution du contexte d'une société où son incertitude était vécue par les acteurs comme une menace qui nécessitait d'être tirée au clair pour susciter l'adhésion. Entre le cadrage national à l'amont et le cadrage local à l'aval (sur le texte de la charte), le processus d'appropriation ne fait pas disparaître cette ambivalence fondatrice : le caractère, est-ce la manière dont le territoire veut se présenter ou une règle du jeu opérationnelle pour arbitrer les conflits ? C'est un peu des deux. Quant à la régressivité, on l'a annoncé dès le vote du Parlement, puis, après que la loi ait été votée à l'unanimité, dans les décrets d'application... Mais dans les faits cela n'a pas été totalement régressif. Ensuite, on l'a prédite au moment de la révision des décrets des parcs : est-ce si effectif que cela ? Donc, maintenant, on nous dit c'est dans la charte et le caractère que va se révéler la régressivité... Peut-être, je ne sais pas : je ne suis plus aux affaires et, si effectivement c'est régressif, ce sera la faute de mon successeur !



➤ **Laurent Millet,**

Direction de l'eau et de la biodiversité (MEDDLT)

Sur l'aspect naissance et développement de la notion juridique, on peut dire que les décrets des parcs sont publiés sans exposé des motifs : le caractère, c'est un peu l'exposé des motifs, qui est sensé donner du sens et énoncer les valeurs à protéger. Le fait que le caractère soit inscrit dans les chartes n'est pas dû au hasard puisque la charte est approuvée par décret en Conseil d'Etat. On parle bien de parc « national » : ce mot a une résonance particulière même si sa définition est proposée par le local, la charte est approuvée par le national (Premier ministre et Conseil d'Etat) : le Parlement a bien eu l'intention de mettre en avant une convergence de vue de la nation. Cela permet aussi de clarifier les fantasmes autour de la subjectivité « suspecte » : en fait la personne éminemment suspecte c'était le directeur. Il s'agissait aussi de crever l'abcès et de donner une lisibilité claire à la législation des parcs nationaux.





› Jean-Paul Chassagny,

Conseil scientifique du Parc national des Cévennes

On a dit ce matin que le caractère d'un parc était évolutif : la charte est écrite pour quinze ans, puis elle est révisée. Cette définition du caractère, qui est opposable, va-t-elle être révisable ?



› Laurent Millet,

Direction de l'eau et de la biodiversité (MEDDLT)

Il est difficile de s'avancer jusque là ; mais très vraisemblablement, il n'y aura aucune habilitation des auteurs des chartes pour modifier les caractères. La notion de caractère et celle d'ordre public écologique (nécessité impérieuse de préserver les valeurs et les conditions de possibilité d'évolution et de contemplation) ne peuvent pas être remises en cause tous les quinze ans. L'objet de la charte c'est de définir un projet de territoire, pas de redéfinir le caractère. On le définit une fois pour toute et, si jamais c'est indispensable, il faudra le faire évoluer mais en aucun cas des projets qui bouleverseraient le caractère du parc ne peuvent être inclus dans la charte par une politique qui jouerait sur le fait accompli.



› Christian Barthod,

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Si, dans la lettre circulaire d'instruction aux présidents et directeurs pour l'élaboration du caractère on insiste lourdement sur le fait que la définition doit tenir en deux pages, c'est parce qu'il faut du robuste. Du court, suffisamment clair sur les fondamentaux, pas totalement verrouillé quant au degré de précision, pour laisser vivre, encaisser un certain nombre d'évolutions. Plus on en écrit long, plus on prend de risques que dans vingt ans tout ou partie soit « démodé ». La concision, l'effort pour aller à l'essentiel, est une garantie de robustesse pour traverser le temps.



› Jean-Pierre Giran,

Président de Parcs nationaux de France

La notion de caractère était déjà présente, mais personne n'en parlait : l'intérêt de la loi de 2006, c'est que tout le monde s'est mobilisé pour savoir où on en était, quelle était la signification, l'identité du territoire. Cette psychanalyse qui a conduit parfois à des difficultés, à des disputes, a été tout à fait positive. On parle enfin entre groupes qui jusque là ne se parlaient pas.

Mais imaginons que la définition du caractère soit attaquée, par quelqu'un qui n'est pas d'accord avec son contenu (et notamment subjectif). Qu'est-ce qu'on fait ? Bien sûr il appartient aux tribunaux et au Conseil d'Etat de trancher ...



➤ Philippe Traub,

Directeur du Parc national de la Vanoise

Dans les textes le caractère n'est qu'une partie constituante de la charte. S'il est dit qu'il est proposé par le local et décidé par le national, cela pourrait être étendu à la charte elle-même et, compris comme cela, quelque peu problématique en termes d'appropriation.



➤ Christian Barthod,

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Sur le caractère, il y a le regard de l'extérieur et le regard de l'intérieur : tous les deux éléments constitutifs du caractère. Par ailleurs, il y a la dimension stratégique et politique d'appropriation du projet de territoire et l'outil destiné à arbitrer un certain nombre de tensions et conflits. Il ne faut pas, à partir d'interprétations sur le caractère, élargir les conclusions au delà, sur la charte. On ne parle que du caractère.



Table ronde :

« Comment rendre la notion de caractère opérationnelle » ?



4

› Hélène Vestur,

Conseiller d'Etat

Je trouve l'intitulé de cette table ronde paradoxal dans la mesure où la notion de caractère est intrinsèquement opérationnelle dès son origine, dans la loi de 1960 et aussi dans les dispositions du Code de l'Environnement, article 331-4-1 : il n'y a rien de plus opérationnel. Si ce questionnement est paradoxal, c'est qu'il y a eu un glissement d'une approche très utilitaire vers une approche identitaire. La définition du caractère est devenue un moyen de rassemblement des habitants et des acteurs du parc dans la logique de la réforme. Que ce soit bon ou mauvais, il faut en tenir compte et tous les intervenants ont souligné l'implication des acteurs dans la définition, qui lui donne sa légitimité. On n'a presque pas entendu parler du Conseil scientifique et pas du tout de l'Etat, même pas en référence à l'arrêté de prise en considération initial. C'est un atout, mais cela peut aussi être un danger puisque chacun a une perception particulière du parc.

Aussi, je crois qu'il est important de recentrer juridiquement cette notion d'abord par rapport à l'objectif : il s'agit d'encadrer l'appréciation des autorités chargées de délivrer des autorisations, directeur et Conseil d'administration, mais aussi juge. L'objectif principal du législateur, c'était d'encadrer le pouvoir discrétionnaire.

Il faut aussi la recentrer par rapport à la loi (article L 331-1) :

- pour la loi, le caractère c'est « l'intérêt spécial »,
- de quoi ? Du milieu naturel et du patrimoine culturel,
- au sein des espaces protégés.

Ce sont les trois notions qui doivent rester à l'esprit quand on définit le caractère. Celui-ci précède le parc bien sûr, mais sa définition dans la charte en procède. Pour finaliser cette définition, je voudrais vous donner des pistes avec deux mots :

- « permanence » : c'est le concept central qui permet de dépasser l'apparente contradiction entre objectivité et subjectivité. Les éléments du caractère doivent présenter un caractère certain de permanence. Ils doivent permettre de capter le sens du parc, d'identifier ce qu'on veut préserver sur le long terme sans craindre de figer le territoire. C'est seulement en identifiant ces éléments de permanence qu'on peut faire face à l'imprévisible, qu'on peut anticiper le non prévu. Sur le plan du milieu naturel, les définitions du caractère sont excellentes : c'est le plus facile. Il faut un peu de prudence quand on parle d'histoire, de culture et d'activités humaines. Parler des pèlerinages et des itinéraires de transhumances ancestraux : oui, s'ils existent toujours et s'ils font partie du caractère. Mais si on parle du colportage ou de l'immigration aux Etats-Unis, qui n'existent plus : cela n'est que de l'histoire. C'est intéressant mais ce n'est pas le caractère. La prise en compte du patrimoine immatériel est intéressante mais ce n'est pas la peine de se référer aux éléments historiques ou anecdotiques. Quant à la littérature et à la poésie, oui



on peut s'y référer, mais seulement si elles ont su capter un élément fondamental de ce caractère. Le plus difficile c'est de parler des activités humaines : il faut en parler si elles contribuent à cet « intérêt spécial », je ne crois pas que les fils électriques sur une photo des calanques fassent partie de cet intérêt spécial.

- Les mots employés doivent être des « mots forts » : on l'a dit ici, « chaque mot compte ». Le résultat de cet exercice de définition est comme un tamis d'où ne doivent ressortir que des mots forts. Il faut être économe de moyen, sobre, frugal. Eviter le bavardage et mettre chaque chose à sa place. Même s'ils sont intéressants certains éléments doivent être renvoyés vers le diagnostic ou vers les modalités d'application de la réglementation (par exemple les caractéristiques de la route qui va traverser La Réunion).

A cet égard je vous invite à lire la Directive de protection paysagère des Alpilles qui est un très bon document normatif et dont le directeur du Parc naturel régional des Alpilles nous a parlé. Il disait aussi que l'enjeu de la définition du caractère, c'était de rédiger un « document opposable avec du sentiment ». Effectivement, il ne s'agit pas d'enfermer, de désincarner des réalités riches, précieuses et émouvantes, mais de les refléter, de les faire sentir d'une autre manière.



➤ Arnaud Cosson, Sociologue, Cemagref Grenoble

Je suis sociologue au Cemagref avec une posture de recherche un peu originale qui vise à produire des connaissances académiques et, en même temps, à proposer une utilisation de ces connaissances aux gestionnaires en produisant des regards en miroir sur l'action en train de se faire. Je suis là pour porter un regard sur les échanges de la journée et tenter de répondre à la question de l'opérationnalité de la définition du caractère. La politique des parcs nationaux a été difficile à greffer sur les territoires : historiquement, elle s'est construite plutôt autour de logiques de rapports de forces, de conflits, de tensions. Passer de ce démarrage à une coopération consensuelle, vision partagée, intégrée et vivante, telle que la loi l'appelle de ses vœux, est quelque chose de difficile, qui prend du temps. De ce point de vue, le caractère illustre bien ce qu'on appelle en sociologie un « objet frontière » : ça peut être un document, un lieu, un concept qui permet de connecter différents mondes, de coordonner des acteurs qui ont des intérêts et des valeurs divergentes. Un objet frontière permet de construire de la coopération sans consensus, passage obligé entre le conflit avec peu de coopération et la coopération plus consensuelle des parcs de demain. Il y a trois mondes différents qui s'expriment autour de la notion de caractère :

- Le monde « technico-scientifique » orienté sur les aspects de gestion, qui parle de caractérisation objective, quantifiable, d'inventaire, « des » caractères plutôt que « du » caractère... On y emploie des méthodes d'analyse, on y définit des mesures concrètes pour préserver les critères qui fabriquent le caractère d'un territoire.
- Le monde « socio-politique » s'exprime autour de mots-clefs tels que l'identité territoriale. C'est là que

s'énoncent toutes les questions autour de la légitimité à écrire le caractère et pour qui on l'écrit. L'objectif de ce monde-ci, c'est de considérer le caractère comme un concept fédérateur pour créer un socle d'actions collectives.

- Le monde « juridico-administratif », lui, parle de sécurisation juridique, de définition précise, courte et robuste. Son enjeu, c'est de faire du caractère un dernier « filet de secours » pour encadrer, en dernier recours, l'appréciation du juge.

Les parcs nationaux sont à la croisée de ces trois mondes, qui ont des intérêts et des objectifs différents. Selon la façon dont la définition du caractère est rédigée, dont les jeux d'acteurs s'articulent, et dont on l'élabore, le caractère peut avoir cette propriété « d'objet frontière » qui permet de coordonner, de faire tenir ensemble, ces trois mondes, malgré leurs différences. La démarche de la Vanoise, avec ses phases successives, l'illustre bien :

- Entre mai 2007 et mai 2009 : production d'un premier texte encadrée et pilotée par un comité de pilotage ad hoc. On vise à décrire le caractère en croisant une méthode de caractérisation objective, des éléments plus subjectifs et une consultation assez large (site Internet, courriers...) à laquelle les élus participent peu. C'est le monde « technico-scientifique » qui produit un texte littéraire de dix pages qui décrit la « Vanoise éternelle » et la « Vanoise ambivalente » et met en avant un parc « tisseur de liens ».
- Entre l'été et l'automne 2009, les élus se saisissent du texte et demandent des modifications sur des points précis (impacts des stations de ski et références à « l'affaire de la Vanoise »). Après négociations à la virgule près, un texte est validé au Conseil d'administration de novembre 2009. Les deux mondes ont coopéré et le caractère a bien joué son rôle d'objet frontière. A partir de là, les élus ont commencé à monter dans le train de la charte, ce qui n'était pas du tout le cas précédemment. La rédaction du caractère a permis d'aborder indirectement les conflits de valeurs et d'intérêts et d'avancer sur la reconnaissance mutuelle.
- Entre alors en scène le monde juridico-administratif, vers le printemps 2010, un peu après la bataille, mais dans une aventure d'innovation collective, tout le monde apprend en marchant. On s'aperçoit que le texte, trop long, ne peut remplir son rôle juridique. Il faut qu'il soit court, précis, univoque. Le Parc national de la Vanoise retravaille et arrive à un texte de trois pages.
- On va voir maintenant, dans une quatrième phase, si le texte du caractère continue à jouer un rôle d'objet frontière non plus entre deux mondes, mais entre trois, car c'est quelque chose de difficile à tenir dans la durée. Cela demande d'articuler une logique analytique et une logique plutôt synthétique, de concilier ancrage dans le passé et possibilité d'innovation, de tisser de la coopération sans arriver à un consensus mou... D'autant que les jeux d'acteurs évoluent, ceux de pouvoir aussi et ces trois mondes n'ont pas le même poids au fil de la procédure.

Comment rendre la définition du caractère opérationnelle ? Mais opérationnelle pour qui ? Pour les juristes ? Pour les techniciens ? Pour les politiques ? Pour construire une action collective de territoire ? L'opérationnalité des uns n'est pas forcément compatible avec celle des autres et, en tout cas, des tensions existent entre elles. L'enjeu qui se dessine me paraît être de conserver cette capacité à faire coopérer ces trois mondes. Dans l'option du Parc des Calanques, le texte court a permis d'éviter d'avoir à faire un listing des activités et la définition semble faire consensus. Mais ce n'est pas le cas général. On peut alors tenter de démultiplier la notion de caractère : laconique dans la charte à des fins juridiques, elle peut être exprimée de manière plus littéraire, façon texte fondateur, pour donner du souffle à une action collective, et devenir une définition « d'identité territoriale » hors charte par exemple. On peut aussi imaginer une troisième déclinaison à vocation vraiment opérationnelle celle là comme le travail du Parc naturel régional des Pyrénées ariégoises qui décline le territoire par entités paysagères avec les caractéristiques, les enjeux, les mesures à prendre etc. Ces trois déclinaisons, le texte juridique laconique, le texte politique avec du souffle, et la spécification territoriale concrète, si elles sont en cohérence les unes avec les autres, peuvent être une façon de maintenir l'opérationnalité entre les trois mondes en évitant de réactiver les clivages.



➤ François Carrassan, Vice-président du Parc national de Port-Cros

Dans cette définition, je vais proposer d'introduire un paramètre métaphysique. Mais d'abord, sur le chemin d'une définition positive, en même temps qu'incertaine, on pourrait éliminer d'abord ce qui n'a pas de caractère. Intuitivement, un parc national sans caractère, c'est une contradiction dans les termes. Un espace sans caractère c'est monnaie courante : banal, vulgaire, uniforme, sans relief, sans âme. Ce sont les entrées de villes d'aujourd'hui, les zones d'activités artisanales et commerciales, les lotissements qui tuent les paysages, les lieux sans esprit, là où c'est partout pareil. Dans l'étude de MM Barthod et Millet, on rencontre de nombreux termes qui permettent d'avancer sur le chemin de la définition positive : patrimoine, émotion, esprit du lieu, beauté naturelle, beauté culturelle, silence... Encore qu'il arrive à la nature d'être fort bruyante ! Et puis l'on arrive, page 32, à la notion de sublime ! Emmanuel Lopez, qui était très porté sur cette quête de l'esprit des lieux, sur l'affirmation d'un caractère immatériel (« ce qui se rattache à la contemplation, à la symbolique, à l'imaginaire »), employait aussi le mot sublime : « Comment arriver à cet esprit des choses, lorsqu'on sent le sentiment d'une présence, d'une dignité, et parfois du sublime qu'un lieu inspire ? » Très bien, mais quelle est cette émotion, et qu'est-ce qui, précisément, est émouvant ?

Dans la même étude, un détour nous y ramène : selon le législateur de 1960, à quels besoins les parcs nationaux allaient-ils répondre ? Les arguments sont savoureux par leur naïveté et inquiétants par leur fausseté (page 33) : « un besoin de plein air et de calme », « des zones de calme et de repos utiles pour la santé et l'équilibre nerveux de la population des villes », « un besoin de s'évader », « de retrouver la vraie nature », « une cure de chlorophylle »... C'est la vision la plus médiocre qui soit, comme remède, complètement nécessaire à l'équilibre des travailleurs par rapport à la ville bruyante, polluée. Donc un jardin public, un espace vert : le contraire du caractère. Or dans un parc national, on change de dimension, on est en rupture avec la vie ordinaire. Pour définir le caractère, je vous fais la proposition suivante : c'est ce qui permet de mettre le sujet dans une disposition contemplative. A partir de là, le caractère va susciter en lui le sentiment du sublime. Il faut deux conditions pour réaliser ce que j'appellerais « la tragédie du paysage » qui lui correspond : la grandeur de la nature, sa démesure et, en même temps, la disproportion de l'homme. Le sentiment du sublime, tel que l'ont enseigné Kant et Schopenhauer, il faut pour le ressentir avoir vécu en soi un conflit, une discordance, entre le sujet existant dont le spectacle de la nature révèle la nullité et le sujet contemplatif, qui jouit du même spectacle.

J'expérimente mon néant à l'instant où je le contemple, comme le voyageur au-dessus de la mer de nuages dans le tableau de Caspar David Friedrich, et par cette faculté de contempler, je deviens plus fort que ce que je vois. La menace d'anéantissement est surmontée par la contemplation : cette expérience, on peut tous la faire, et les parcs nationaux y sont propices. Kant l'exprime parfaitement dans la « Critique de la faculté de juger » : « Des rochers se détachent audacieusement et, comme une menace sur un ciel, d'orageux nuages s'assemblent et s'avancent dans les éclairs et les coups de tonnerre. Des volcans en toute leur puissance dévastatrice. Des ouragans que suit la désolation. L'immense océan dans sa fureur. Des chutes d'un fleuve puissant... Ce sont là choses qui réduisent notre pouvoir de résister à quelque chose de dérisoire en comparaison de la force qui leur appartient. Mais, si nous nous trouvons en sécurité, le spectacle est d'autant plus attrayant qu'il est plus propre à susciter la peur. Et nous nommons volontiers ces objets sublimes parce qu'ils élèvent les forces de l'âme au-dessus de l'habitude moyenne (j'aime beaucoup cette expression) et nous font découvrir en nous un pouvoir de résistance d'un tout autre genre qui nous donne le courage de nous mesurer avec l'apparente toute puissance de la nature. » Ainsi la notion de sublime me paraît être une référence métaphysique de choix. Et la notion d'élévation s'oppose parfaitement à celle d'évasion...

Un parc national, par son caractère, permet au visiteur d'élever les forces de son âme au-dessus de l'habitude moyenne. Méditons pour conclure la petite phrase de Claude Lévi-Strauss à la fin de « Tristes tropiques » : « Le monde a commencé sans l'homme et il s'achèvera sans lui ». Ou, comme le dit Hubert Reeves : « Et quand l'humanité aura disparu, la nature ne versera pas une larme ». En voyant bien la parenté de telles pensées avec notre sentiment du sublime.



➤ Christian Barthod,

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Il est rare de rencontrer des gens qui sont capables à la foi de poser des problèmes et de réfléchir en termes de solutions. Pour être capable d'exploiter la notion de caractère dans toutes ses potentialités, et sans naïveté, il faut être en mesure de percevoir les problèmes qu'elle pose et d'y apporter des solutions (sans aucune prétention d'intemporalité). C'est un pari sur le futur. Il faut pour cela s'appuyer sur des valeurs (ou des grilles d'analyse) et avoir une certaine compréhension du temps long, celui des grands mécanismes écologiques (en d'autres termes : la permanence). Mais il faut aussi être capable de se situer dans le temps court de l'action : on a des choix à faire, des décisions à prendre.

Il faut être sensible à la dimension de la solidarité temporelle : ce que je fais aujourd'hui engage les gens qui vont arriver derrière moi comme je suis engagé par ceux qui m'ont précédé. Et il faut être conscient de la solidarité spatiale : si j'agis ici, et dans une thématique donnée, il est probable que l'action aura des répercussions ailleurs. Enfin il faut être capable d'articuler l'approche technicienne, scientifique et l'approche sociale, psychologique, et le domaine de l'émotion. Car on est face à des objets qui ne supportent pas les strictes approches raisonnables, bornées, technicistes, encadrées.

Quoi qu'il en soit il faut être conscient que le texte adopté sera nécessairement lu et vécu de manière différente, analysé suivant plusieurs grilles de valeurs avec une ambivalence profonde. Le caractère est un porteur possible, et souhaitable, d'adhésion à un projet de territoire ; c'est aussi un crible d'analyse de l'action et un corpus de règles pour faire face à ce qui est encore imprévu. Il faut donc être capable de naviguer sur ces différents registres.



➤ Jean-Pierre Giran,

Président de Parcs nationaux de France

Je voudrais d'abord remercier tous les intervenants pour la diversité et la qualité de leur propos : juristes, scientifiques, sociologues, philosophes, directeurs de parcs, associations... Il ne manquait que les élus et les présidents de parcs. Soit c'est la démonstration d'une indifférence totale de leur part, soit celle des contraintes de leurs fonctions ! Et je pense sérieusement qu'on est au cœur du problème car ce qui est important dans la notion de caractère, au-delà de la définition, c'est de se parler. C'est ce qui était important dans le « Grenelle » de l'environnement : communiquer, échanger, s'élever au-dessus... Devenir meilleurs et peut-être avoir une adhésion plus grande à la protection de l'environnement et à l'écologie en général. Cette définition du caractère, c'est un prétexte pour se poser des questions : où vivons-nous, pourquoi, comment ? Qu'est-ce qui fait l'originalité des gens, leur histoire, leur culture, leur personnalité, leur famille, leur héritage ? Nous ne sommes pas des éléments matériels posés indifféremment dans l'espace, de façon aléatoire. Si nous sommes là, si nous sommes attachés à un lieu, c'est pour de nombreuses raisons. Nous nous confondons parfois avec la nature : elle nous a imprégnés et nous l'avons façonnée. Nous avons besoin de le dire et de l'échanger et s'il manque, dans cet échange, la présence de ceux qui ont la légitimité pour décider... S'ils ne veulent pas dire qu'ils n'ont aucune vision du caractère de leur territoire : c'est-à-dire

qu'ils n'ont pas de projets, ni d'ambition, qu'ils ne savent pas où ils vont... Alors c'est que le hasard les a fait se présenter ici : ils auraient pu se présenter ailleurs, tout est interchangeable et réciproquement. Tant que nous n'aurons pas des élus qui ont à la fois de l'ambition pour leur territoire, de l'amour, de la compétence, et de la tolérance pour exprimer leur vision... Nous avons un besoin absolu de gouvernance intelligente et partagée. Il faudrait inventer une sorte de juge de paix, de grand commandeur, de conseil d'éthique qui impose à tout le monde de participer au dialogue. Je pense que l'expérience que chacun d'entre nous va acquérir demain, heureuse ou malheureuse, avec l'élaboration des chartes, peut permettre de déboucher sur une conception pratique de la gouvernance partagée. Si on n'y parvient pas, la loi de 2006 aura largement échoué. Si on y parvient c'est une révolution culturelle. On ne pourra plus dire : c'est pas nous, c'est l'Etat qui... Car aujourd'hui, ce qu'on propose aux élus, c'est de devenir véritablement décideurs et de devoir rendre des comptes, à propos du parc national à leurs concitoyens : c'est pour cela que certains refusent d'entrer seulement dans le débat, sans doute de peur de n'avoir pas une argumentation solide. Mais si on arrive à résoudre ce problème, on aura gagné.



➤ José Ruiz,

Sous-directeur des espaces naturels (MEDDLT)

Je voulais juste remercier PNF, son président, son directeur et tous les intervenants. Je ne pensais pas que le simple mot de « caractère » pouvait occuper toute une journée ! Mais finalement, le dossier n'est pas du tout clos et on a même pu écrire 76 pages à son propos ! Evidemment nous allons tous faire bon usage de ce partage de connaissances et j'espère que le présage optimiste concernant la définition des caractères et l'élaboration des chartes va effectivement se réaliser. A très bientôt.





➤ Parc national de la Vanoise

Avant-projet de charte du Parc national de la Vanoise - Version provisoire - 2 avril 2010

L'identification des éléments constitutifs du caractère du Parc national de la Vanoise

Le territoire du parc national de la Vanoise offre un visage contrasté aux multiples facettes. Certaines lui sont propres, d'autres sont communes à nombre de massifs montagnards. Ensemble, elles composent une combinaison originale, qui forme le « caractère » de la Vanoise.

Vanoise « éternelle », plurielle et indivisible

Avec ses nombreux sommets dépassant 3 000 mètres d'altitude et ses glaciers imposants, la Vanoise se présente d'abord comme un territoire de haute montagne dont les paysages grandioses suscitent admiration et respect. Une histoire géologique complexe et mouvementée a produit une grande variété de roches et de formes de relief et renforcé la diversité des milieux caractéristique des territoires de montagne. La diversité des conditions écologiques favorise le foisonnement du vivant : au-delà de quelques espèces emblématiques, la marmotte, le chamois et bien sûr le bouquetin, la Vanoise abrite une multitude de plantes et d'animaux.

Les hommes se sont précocement implantés en Vanoise, développant au fil des siècles une civilisation pastorale qui a su tirer parti d'alpages aux pentes modérées à l'herbe abondante. Partout leur activité a laissé des traces. Elle continue à façonner les paysages et la végétation. Le dynamisme de la filière Beaufort et l'essor du tourisme offrent des perspectives favorables au maintien de cette agriculture de montagne.

Montagne à vaches au pied des glaciers, la Vanoise est accessible et accueillante malgré l'altitude. Elle fut toujours une terre de passage et d'échanges, entre la Maurienne et la Tarentaise, et au-delà entre la France et l'Italie, toute proche. Par son action, le Parc national de la Vanoise a contribué à faire du massif un espace de randonnée exceptionnel.

Vanoise ambivalente : deux logiques pour un même territoire

Au milieu du XX^{ème} siècle, deux projets territoriaux voient le jour en Vanoise. Le premier vise à préserver et faire connaître les richesses de cet espace, ses paysages et sa culture montagnarde et à restaurer le bouquetin. Il donne naissance au Parc national de la Vanoise. Le second cherche à assurer l'avenir économique des vallées en misant sur le tourisme hivernal. Le dynamisme économique des stations de ski stoppe le déclin démographique et fournit aux agriculteurs pluri-actifs un revenu complémentaire.



La poursuite de leur activité contribue au maintien des paysages.

Considérés au départ comme complémentaires, leur évolution conduit pourtant ces deux projets à s'affronter et à se partager le territoire. Le contraste parfois saisissant entre « secteurs aménagés » et « secteurs protégés » tend à faire oublier que des milieux naturels de grand intérêt se trouvent aussi en dehors du cœur du Parc national, ainsi que l'essentiel du patrimoine bâti des hameaux de Vanoise, de nombreux itinéraires de passage historique, la totalité des sièges d'exploitation agricole et une fraction importante des alpages et du patrimoine pastoral. L'égalité légitimité des objectifs poursuivis par ces deux projets impose d'assurer leur compatibilité sans compromettre la viabilité de chacun ni le fragile équilibre territorial qui s'est établi entre eux.

Le Parc national tisseur de liens

La création du parc national de la Vanoise a généré une nouvelle identité de massif et contribué ainsi au rapprochement des deux hautes vallées de Tarentaise et de Maurienne. Les nouvelles orientations données aux parcs nationaux lui fournissent l'occasion de resserrer les liens avec les communes, entre le cœur et l'espace qui l'entoure : la charte, élaborée en commun, permet de rassembler les différents acteurs et la population locale autour d'un projet de territoire renouvelé.

A travers sa mission d'accueil, le parc tisse des liens entre les visiteurs, le territoire et ses habitants. Héritier d'un patrimoine naturel, culturel et paysager qu'il a pour mission de préserver et de transmettre aux générations suivantes, le parc contribue ainsi à relier le passé au présent et à inventer le futur.



» Parc national des Pyrénées

Extrait du texte d'accompagnement de l'arrêté du 23 février 2007

Les principes fondamentaux relatifs au caractère des parcs nationaux

Le cœur confère à l'ensemble du parc national une partie importante de son caractère. Celui-ci repose à la fois sur des éléments matériels, notamment un riche patrimoine naturel, culturel et paysager, spécifique et objectivement décrit, mais aussi sur des éléments immatériels, notamment surtout ce qui suscite chez l'homme, l'émotion, le respect, un imaginaire particulier et une capacité de ressourcement. Il renvoie donc à l'esprit des lieux, à la force séductrice de l'ensemble classé en cœur de parc national et à l'attraction qu'il exerce. Ce caractère plonge racine dans l'histoire du lieu, favorise une pluralité de visions de l'espace considéré, et continue à s'affirmer au-delà des évolutions naturelles, économiques

et sociales à l'œuvre localement. La charte identifie les principaux éléments constitutifs du caractère du parc national.

Les éléments du caractère du Parc national des Pyrénées

Le cœur du Parc national est un espace de haute montagne, dont la diversité de la géologie et des substrats, l'amplitude altitudinale, de 1 000 à 3 298 mètres, et la situation de carrefour biogéographique atlantique et méditerranéen favorisent la présence d'un patrimoine naturel exceptionnel avec des espaces à forte naturalité où l'on trouve une grande variété de milieux naturels, de flore et de faune (isards, ours, grands rapaces, galliformes, pin à crochet etc.). Son isolement géographique, et les différents épisodes glaciaires dont il fut le théâtre, et qui ont creusés des vallées nord sud, font que de nombreuses espèces endémiques y sont présentes (desman, euprocte, lézard des Pyrénées, androsace cylindrique etc.).

Il comprend des paysages naturels, remarquables et variés, composés de cirques, de pics, de gorges et plateaux, avec des estives qui viennent mourir au pied d'éboulis et parois rocheuses, des hauts sommets enneigés. Outre cet héritage de roche, le cœur dispose d'une ressource d'eau de qualité, avec de très nombreux lacs d'altitude, zones humides, torrents et cascades, contribuant fortement à alimenter le bassin de l'Adour et de la Garonne. Les forêts sont riches, diversifiées, typiquement pyrénéenne avec un caractère naturel affirmé.

L'homme modèle également les paysages du parc national, par la pratique multiséculaire du pastoralisme. La richesse et la diversité des paysages d'estives sont le fruit d'une agriculture vivace et transhumante. Les troupeaux, qu'ils soient laitiers ou à viande, sont les supports d'une culture riche et vivante, célébrées lors des fêtes pastorales aux transhumances. La situation transfrontalière du cœur du parc, avec près de cent kilomètres de frontière avec l'Espagne, se caractérise par des règles d'usage particulières qui remontent à plus de mille ans (lies & passeries). Cette partie des Pyrénées a toujours été un lieu de passage marqué, dès le commencement de l'Europe, par le chemin de Saint Jacques de Compostelle. La montagne n'a jamais été un obstacle aux relations entre les deux versants.

Le Parc national est un havre de paix, un îlot d'éveil des sens, une terre de sensation où l'on concilie harmonieusement activités économiques, touristiques et de loisirs dans un milieu naturel protégé. Un lieu où l'expérience physique de la montagne comme inséparable de l'émotion esthétique et culturelle, où le Pyrénéisme prend tout son sens. On le découvre, à pied grâce à un réseau dense de chemins qui invite à l'émerveillement et l'apaisement par l'observation.

Espace de vie et d'activités l'aire optimale d'adhésion du Parc national porte des caractères similaires à la zone cœur. On y trouve des estives, des hautes granges et des prés de fauche. Les haies bocagères et bordes témoignent, avec le petit patrimoine bâti pastoral (notamment des abris à lait, moulins et bassins) et religieux de la coexistence équilibrée de l'homme avec la montagne.

Les versants forestiers sont un élément majeur du paysage montagnard. Ils sont restés largement présents en ombrée (ubac). En soulane (adret), la forêt est plus claire. Les forêts, fortement exploitées pendant des siècles, sont moins intensément utilisées aujourd'hui. Elles tendent, par leur dynamique, à regagner des espaces qui étaient, il y a encore peu, dédiés à l'agriculture. Les villages proposent un cadre de vie au patrimoine architectural préservé par les habitants où l'utilisation de la pierre et de l'ardoise dans le bâti se fond dans l'environnement naturel et donne une impression d'harmonie.

Le territoire témoigne, en outre, des activités humaines du début de l'histoire industrielle, de l'hydroélectricité, du thermalisme et du développement de la pratique du ski et il offre des lieux d'hébergement qui permettent aux nombreux touristes, qui le sillonnent en toutes saisons, de

découvrir cet espace protégé.

Le Parc national est une destination privilégiée. Le tourisme est, aujourd'hui et en toutes saisons, une ressource essentielle pour les vallées dans un cadre que les habitants ont su préserver.



➤ Parc national des Cévennes

Version 0 : document de travail avec les textes en cours de rédaction au 31/08/11

Avant projet de charte du Parc national des Cévennes - Tome I : Le projet de territoire

Éléments constitutifs du caractère du Parc national des Cévennes

C'est l'osmose entre l'homme et la nature, construite au fil des siècles, qui fonde la richesse du patrimoine naturel, culturel et paysager du Parc national des Cévennes, avec le cœur le plus habité, le plus exploité, le plus approprié des parcs nationaux français.

Le rôle fondateur des interactions homme/nature assigne ainsi une double vocation pour le Parc national : une vocation de territoire exceptionnel à protéger, et une vocation de territoire humanisé et vivant.

Une diversité biologique d'exception, fruit de la rencontre entre la diversité du socle naturel et le travail millénaire des hommes Le Parc national des Cévennes est un territoire de contrastes, au carrefour de toutes les influences :

- influences géographiques, par sa situation de balcon du Massif Central sur la Méditerranée, dont la vaste étendue de montagnes vient trouver sa fin abrupte dans le golfe du Lion ;
- influences géologiques, avec un assemblage de calcaires, schistes et granites et un relief extrêmement varié ;
- influences climatiques et écologiques, avec un versant orienté vers la Méditerranée et l'autre vers l'Atlantique, à cheval sur la ligne de partage des eaux entre Rhône et Garonne.

C'est donc un espace naturel refuge, dont le relief et la configuration complexes ont produit, au sein d'un étagement altitudinal marqué, une nature variée, adaptée à une large gamme de sols et de climats. Sa position, à la croisée de plusieurs ensembles biogéographiques, en fait un espace remarquable, qui concentre sur un petit périmètre une faune et une flore très riches.

Mais les influences qui ont façonné le territoire du parc ne sont pas seulement naturelles: elles s'enrichissent au contraire d'une longue histoire humaine. La plupart des espaces du Parc national des Cévennes portent ainsi l'empreinte des activités humaines, mémoire des rapports originaux entre les sociétés locales et leur environnement. Le territoire est parsemé de constructions et d'ouvrages à vocation agricole, pastorale, artisanale ou religieuse. L'homme a façonné profondément l'espace, conduisant à de vastes paysages construits :

- landes des crêtes, pelouses montagnardes et subalpines du Mont Lozère, pelouses des causses à allure steppique, produits par plusieurs millénaires de pastoralisme et de transhumance ;
- versants remodelés par une multitude de bancelis ;
- cours d'eau entièrement aménagés pour domestiquer des régimes chaotiques et conduire l'eau jusqu'aux terroirs cultivés ;
- l'immense verger nourricier de châtaignier ;
- la forêt de l'Aigoual, entièrement replantée à la fin du 19^e siècle.

L’empreinte de l’homme a le plus souvent enrichi la biodiversité en façonnant une mosaïque contrastée de paysages et d’habitats naturels. Les milieux ouverts produits par les activités agropastorales offrent les panoramas les plus grandioses, avec l’émotion d’y percevoir partout la main de l’homme ; ils abritent en outre la majorité des habitats naturels et des espèces sauvages du Parc national des Cévennes dont la conservation est désignée comme prioritaire à l’échelle européenne.

Une culture humaine originale, bâtie sur la rudesse du territoire Le territoire du Parc national a été façonné par l’homme, mais, réciproquement, la culture des hommes s’est construite sur la rudesse de leur environnement. La rareté des ressources naturelles, et en particulier de l’eau, a conditionné l’implantation de l’habitat et des activités agricoles et pastorales. Les hameaux cévenols isolés, les villages caussenards, les bourgs édifiés en fond de vallée témoignent ainsi d’une implantation humaine harmonieuse, adaptée aux exigences des milieux naturels.

Pour mener à bien la vaste adaptation de leur cadre de vie, les habitants ont dû construire et maîtriser les savoir-faire permettant de tirer parti des ressources du territoire :

- maîtrise de la pierre, omniprésente dans les paysages et dans les ouvrages humains, du plus petit ouvrage vernaculaire jusqu’aux châteaux, mais également à la source de tous les ouvrages d’aménagements de l’espace : bancelles, épierrement, ouvrages hydrauliques, etc. ;
- maîtrise de l’eau : partout les habitants ont déployé efforts et intelligence pour capter, conduire, emmagasiner et se protéger de l’eau ;
- maîtrise de l’animal, par la conduite pastorale des troupeaux, indispensable pour mobiliser les faibles ressources du territoire ;
- maîtrise du végétal, avec une large palette de variétés de plantes cultivées, témoignage de la nécessité de disposer de végétaux adaptés à chaque terroir, comme le châtaignier qui se décline en dizaines de cultivars.

Une part importante des valeurs culturelles du territoire du Parc national des Cévennes relève également d’une composante sensorielle et spirituelle. La quiétude des lieux, l’étendue des paysages, les traces de l’histoire invitent à une rencontre particulière entre l’homme et la nature.

Cet « esprit des lieux » doit beaucoup à l’histoire culturelle et politique, aux grands élans mystiques, à l’esprit de résistance, aux luttes pour la liberté de conscience et pour les autres libertés. Il doit beaucoup également aux valeurs de solidarité qui ont forgé l’image d’une terre d’accueil et de refuge, d’un espace de quête d’authenticité, de ressourcement, de lien retrouvé avec la nature.

L’équilibre homme-nature à maintenir dans un contexte nouveau La richesse du patrimoine, tant naturel, culturel que paysager du Parc national des Cévennes est née de l’équilibre fragile entre l’homme et la nature.

Les évolutions climatiques, sociales et humaines aujourd’hui à l’œuvre dans une société mondialisée, laissent planer le danger d’une banalisation progressive du territoire et de la culture cévenole. Dans ce contexte nouveau, le défi auquel est confronté le territoire du Parc national des Cévennes est de trouver la voie d’un équilibre homme/nature renouvelé, source d’une nature riche et diversifiée, porteur de valeurs culturelles de ressourcement et d’inspiration, et permettant le développement d’activités économiques en harmonie avec cet environnement.



➤ Parc national des Écrins

Dossier de consultation et d'enquête publique portant sur le projet de charte du Parc national des Écrins - Document provisoire, 25 mai 2011.

Le parc national des Écrins, un territoire exceptionnel

Un territoire aux multiples identités

Étendu sur plus de 270 000 ha et s'élevant de 667 à 4 102 m, le massif des Écrins est un massif de haute montagne à la fois vaste et vertical. Sous influences méditerranéenne au Sud et continentale au Nord, coiffé de hauts sommets aux flancs couverts de neiges éternelles miroitant entre des faces vertigineuses, ce massif et les vallées qui l'incisent sont, depuis la préhistoire, occupés par les hommes. Au fil du temps, ceux-ci les ont façonnés en une mosaïque de paysages, où chacun est à la fois influent et dépendant de son milieu.

Le massif des Écrins opère la transition entre les Alpes du Nord et celles du Sud, entre la chaîne centrale des Alpes françaises et les Préalpes. Cette particularité fonde un territoire d'une grande diversité, où chaque vallée possède son identité propre.

Le cœur du massif est âpre, sévère même, mais aussi porteur de valeurs universelles comme l'humilité, l'effort, le travail, l'humanisme, la solitude, la conquête et le plaisir. Cette rudesse contraste avec les grandes vallées ensoleillées du bassin durancien.

Un territoire aux multiples identités passer le col du Lautaret, grandiose dans son face-à-face avec la Meije et voie de passage historique, quitter la Haute Romanche et basculer dans l'air sec et limpide de la Guisane, c'est entrer pleinement en République des Escartons.

Le mélèze règne en maître dans le Briançonnais où l'on vante trois cents jours de soleil par an.

Dès le Moyen Âge, les seigneurs du Dauphiné laissèrent à leur peuple une indépendance dont celui-ci usa pleinement pour commercer avec le Piémont italien voisin. De ce dernier, il reçut une influence artistique que les cadrans solaires de Zarbula et l'ornement des chapelles en Vallouise illustrent magnifiquement.

Dominées par la masse imposante du Pelvoux, drainées par les eaux provenant des glaciers les plus emblématiques du massif, les vallées de la Vallouise témoignent du face-à-face de l'homme et de la montagne. La barre des Écrins, en toile de fond, se déroband aux regards...

Les versants de l'Embrunais et leurs villages en balcon évoquent déjà une ambiance méridionale, quelques arpents de vigne signant encore le paysage.

Cette large vallée de la Durance fut, tour à tour, lieu de passage de la Via Cottia (voie romaine reliant l'Italie à l'Espagne construite sous l'empereur Auguste) et rivière acheminant par flottaison les bois de Boscodon jusqu'en Provence.

Elle se dota du chemin de fer en 1883.

Stratégique, le sillon de la Moyenne Durance favorisa l'implantation du pouvoir à Chorges (capitale des Caturiges), puis à Embrun (archevêché).

La façade occidentale du massif est irriguée par le Haut Drac qui, dans la partie amont de son cours, est l'une des dernières rivières alpines dont le cours présente encore un « tressage » naturel.

Les pluies que les Préalpes dauphinoises n'auront pas interceptées font du Champsaur une terre fertile et agricole.

Le bocage de montagne des entrées de vallée, opulent de verdure et de villages, s'ouvre aisément au regard du visiteur, tandis que les versants abrupts du Valgaudemar imposent une découverte plus engagée. Les massifs forestiers du Valbonnais ont favorisé l'implantation des bûcherons et des scieries, qui utilisèrent très tôt l'énergie hydraulique. Avec l'ordonnement de ses champs fauchés et de ses haies taillées, la vallée de la Roizonne traduit bien le travail et l'attachement des hommes à leur terre.

Passé le col d'Ornon, voici l'Oisans, imposant le contraste entre les cimes englacées et la verte plaine du Bourg-d'Oisans dominée par des falaises abruptes.

Pénétrant profondément au cœur du massif, la vallée du Vénéon - avec la Bérarde en point d'orgue - est comme un livre ouvert sur la haute montagne et l'histoire de l'alpinisme. En Haute Romanche, les vastes alpages du plateau d'Emparis ont attiré les éleveurs de Provence et généré, là aussi, d'intenses échanges.

Le parc national des Écrins, un territoire exceptionnel économiques et culturels, y compris avec les voisins savoyards.

La transhumance des troupeaux et de leur berger fut aussi l'occasion - la porte de sortie - pour les « gens d'en haut » de développer le colportage dans de nombreuses régions de France, voire bien au-delà. Pour bon nombre d'agriculteurs des hautes vallées, ce furent souvent des voyages sans retour - parfois couronnés de succès - en Amérique ou ailleurs.

Les populations montagnardes doivent leurs richesses et leur diversité à la nécessité de s'adapter à un environnement où rien n'est jamais gagné d'avance. Le progrès est dans l'adaptation aux contraintes. Aujourd'hui encore, les hommes cherchent de nouveaux horizons, dans d'autres modes de développement où le tourisme prend une part prépondérante.

Ce territoire fut convoité par les « voisins », conduits naturellement par les corridors que constituent les vallées. Inversement, Marseille, Grenoble et Turin ont accueilli l'exode rural du XX^e siècle. Les paysans sans terres ont souvent « pris la descente » et changé de métier pour aller vivre en ville.

Bon nombre d'entre eux, voire leurs descendants, ont gardé des racines - une maison ou un jardin - dans leur vallée. D'autres, un simple attachement au massif.

Plutôt fidèles, les visiteurs ponctuels ou réguliers venus des villes vont jusqu'à multiplier par dix la population locale, selon les saisons. Les bourgs et villages, les sommets même, sont devenus des lieux de confluence sociale où sédentaires et migrants partagent, défendent et inventent ensemble la société de demain.

La mise en valeur du territoire et de ses ressources naturelles - dont celles du sous-sol - a modelé les paysages. L'industrie a façonné les vallées et apporté les migrants, avec la « houille blanche » utilisée pour l'hydroélectricité, les grands barrages du Chambon ou de Serre-Ponçon, les usines d'aluminium de Livet-et-Gavet ou encore L'Argentière-la-Bessée (aujourd'hui reconverti vers le tourisme vert et l'eau vive). Avec ses mines de charbon puis sa reconversion économique, le bassin industriel de La Mure marque de son influence le Valbonnais.

La diversification vers le tourisme hivernal a conduit à la création d'une douzaine de stations touristiques, du stade de neige d'intérêt local aux grandes stations de réputation internationale. Intégrée à la vie locale, cette « couronne » de stations ceint le cœur du massif jusqu'à le toucher, dans une dualité et une complémentarité assumées.

Un cœur cristallin préservé

Le cœur du territoire est souvent dissimulé. Ses difficultés d'accès et de visibilité, associées à l'altitude et à la verticalité, sont essentielles pour saisir le caractère du parc. Des générations successives se sont

efforcées de gommer les handicaps naturels - sans y parvenir totalement - soulignant ainsi l'humilité des hommes. Ce pays est pentu, élevé, minéral, avalancheux et glaciaire. Les vallées encaissées pénètrent jusqu'au cœur cristallin du massif, dont la traversée n'est possible qu'à pied, en altitude. Il faut le plus souvent en faire le tour. Le centre du territoire, semblant ainsi se dérober à la vue et à l'approche, possède une forte originalité, entre monde minéral et monde pastoral. Certains vallons restant encore très peu fréquentés, la quiétude des lieux contribue à faire du cœur un vaste espace de ressourcement. Les glaciers ont sculpté le paysage et, même en recul, confèrent au cœur du massif cette ambiance si poignante de haute montagne. Les cimes vertigineuses ont suscité l'orgueil des premiers « conquérants de l'inutile », forgeant ainsi une part emblématique de l'histoire mondiale de l'alpinisme.

Qui, mieux que le Père Gaspard, berger du Vénéon devenu guide, conquérant « Pays de roches et de glaces... de terre rare et de pierre innombrable. 300 km² de caillasses, de glaciers, de torrents, d'alpages à l'herbe rase, de cimes vigoureuses aux silhouettes diverses, aiguilles aux lignes

hardies ou pyramides émoussées aux flancs écartelés de couloirs. »
(Félix Germain, Cimes et visages du Haut Dauphiné, Arthaud, 1955)

Dossier de consultation et d'enquête publique portant sur le projet de charte du parc national des Écrins
Document provisoire, 25 mai 2011.

Une diversité du vivant à la hauteur de celle des paysages la Meije en 1877 avec Emmanuel Boileau de Castelnau, peut symboliser l'époque pionnière de l'alpinisme qui trouve ici l'un de ses territoires les plus mythiques ?

Ce cœur caché et sauvage ne se dévoile vraiment qu'après une cour assidue. Mais quelle aventure émotionnelle et esthétique ! La pratique de cet espace est une expérience personnelle riche et simple à la fois. L'approche progressive des sommets est possible via des vallons glaciaires restés sauvages et silencieux (Bonnapierre, Étages, Mariande, Glacier noir, Chardon, fond du Grand Tabuc).

Toutefois, le cœur du massif ne se réduit pas à un espace minéral et glacé.

Les alpages sont des « inventions » de l'homme, pasteur depuis plus de 6 000 ans. Ce patrimoine méconnu, fruit de l'occupation des hommes en altitude, se traduit dans les « cabornes » du vallon de la Mariande, les vestiges d'habitations de celui de la Lavey, les cabanes de Surettes, ou encore les granges de la Terce.

Les hameaux de Confolens, gagnés sur l'espace forestier, et les terrasses de La Grave qui font face au cœur illustrent la longue histoire rurale et pastorale du massif. Les hameaux de Dormillouse, isolés dans leur vallon suspendu, sont l'incarnation de la notion de « refuge » dérobé à la vue, témoins cruciaux de l'histoire des Vaudois.

« [...] un paradis sauvage fait pour le bonheur des hommes, des fleurs et des bêtes. Ici, on marche, on grimpe, on respire, on regarde, on écoute le silence, on entend vivre la nature en toute liberté. [...]

Comme aux premiers jours. Découvrir. Devenir.

[...] riche : de sa pauvreté, de sa nudité, de sa rudesse, de sa sauvagerie. La vraie richesse, c'est de donner le bonheur, de procurer l'émerveillement. Il aide à naître, à grandir, à aimer, à comprendre. Il dit que certaines choses, magnifiques, merveilleuses, toutes simples, sans détour, existent. Comme aux premiers jours. » (Gaston Rebuffat, Le Massif des Écrins, les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, 1975)

La diversité locale des espèces résulte, entre autres, d'un équilibre fragile entre climat, sol et usages. Ainsi, peut-on apprécier la reine des Alpes aux lisières forestières, les sabots de Vénus en plein bois, les adonis dans les cultures, la bérardie laineuse sur les fins éboulis alpins, la potentille du Dauphiné vers l'ouest. De même, dans le règne animal, aigle royal, lagopède alpin, rosalie des Alpes, chouette chevêchette sont symboles de rareté et n'ont d'avenir que dans le maintien des espaces qu'ils

affectionnent. De nombreuses espèces reliques des âges glaciaires vivent ici, comme retranchées en altitude. Le chamois, espèce emblématique du massif, a reconquis les versants depuis la création du parc national. Connecté avec les massifs préalpins de l'Ouest et du Sud, au sein de l'arc alpin, le patrimoine naturel du parc national des Écrins doit disposer des corridors favorisant ses échanges, comme l'homme a su le faire sur les sentiers, chemins, routes et voies ferrées.

Dossier de consultation et d'enquête publique portant sur le projet de charte du parc national des Écrins - Document provisoire, 25 mai 2011. Dès 1913, se concrétisait ici - pour la première fois en France - la notion de « parc national ». Ce premier parc s'étendait alors aux montagnes sauvages des fonds de vallée du Valgaudemar, de la Vallouise et du Vénéon, autour de terrains acquis par l'État au titre de la « Restauration des terrains en montagne ». Cette initiative pionnière fut le germe d'un parc plus vaste qui verra le jour en 1973.

L'identité « Écrins » s'est forgée progressivement, en lien avec l'émergence du parc national des Écrins. Celui-ci est ainsi devenu l'une des composantes du caractère du massif, à la fois lieu de réflexion, d'innovation, d'initiation, de défense des diversités patrimoniale, sociale et culturelle.

Cette identité fédératrice autour du cœur du massif vient se conjuguer aux identités plurielles des vallées rayonnantes.

Un parc national fédérateur des identités « valléennes » Malgré sa rudesse, les hommes ont investi et occupé ce territoire il y a des millénaires, gagnant la terre sur la pierre. Les paysages témoignent de ce travail obstiné à cultiver, s'abriter ou se loger, assurer sa subsistance. Si la notion de diversité caractérise le patrimoine naturel des vallées des Écrins, elle est aussi la plus appropriée pour qualifier le patrimoine culturel (patrimoine architectural et « paysage construit »).

Habiter la montagne, c'est construire dans la pente avec des matériaux prélevés sur le site.

Une « architecture de cueillette » qui repose sur les savoir-faire et techniques traditionnels. Au-delà de cet héritage universel, l'habitat se différencie dans chaque vallée. Il ancre ses spécificités dans une tradition culturelle locale et des réalités géographique et géologique particulières. Ici, dominent les tufs dans les fenêtres et les chaînes d'angle. Là, les calcaires bleus, taillés et appareillés, viennent souligner et distinguer l'espace dévolu aux hommes dans ces grandes bâtisses aux usages multiples.

Cette architecture du quotidien, patrimoine ancestral d'une culture agropastorale, perdue et forme la toile de fond d'un territoire à découvrir et à comprendre.



➤ Parc national du Mercantour

Dossier Projet de charte du Parc national du Mercantour - Juillet 2011

Le caractère du Parc national du Mercantour

Plus récent que ses grands frères de la Vanoise et des Écrins, le Parc national du Mercantour est né en 1979, de la même volonté historique de protéger les grands monuments naturels emblématiques du patrimoine français. Le Mercantour revendique son identité alpine et partage de nombreuses valeurs avec les autres massifs de la chaîne des Alpes.

Quelles sont ces valeurs qui inspirent le parc national dans le Mercantour ? Ici, le visiteur comprend d'emblée qu'il est sur une terre de transition, fruit de la rencontre unique de deux univers, une chaîne de montagne active, les Alpes et une mer jeune, la Méditerranée.

Mais qu'y a-t-il de marquant dans ces montagnes et ces vallées, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs ?

Une terre de passage...

Les composantes alpines et méditerranéennes, mais aussi liguro-provençales, forgent la personnalité de ce parc au carrefour de trois « mondes » - le Piémont, la Ligurie et la Provence - et dont il tire une grande originalité par la combinaison de leurs influences. Versants indissociables et complémentaires d'un même massif transfrontalier, Mercantour et Argentera (Alpi Marittime) constituent une terre de flux et de refuge, aussi bien d'un point de vue naturaliste pour leur faune et leur flore, que du point de vue de l'histoire humaine. C'est une terre d'échanges constants, depuis la protohistoire, encore présente par les gravures des Merveilles, jusqu'à nos jours avec l'émigration piémontaise vers le littoral aux XIX^e et XX^e siècles. Cette terre est traversée par une frontière qui a fluctué au cours de l'histoire. Cette frontière à la fois sépare, comme en témoignent les bornes et nombreux ouvrages militaires, mais aussi relie, avec ses routes et chemins de la transhumance, du sel ou plus récemment à vocation touristique. Importante dans l'histoire humaine, cette terre de passage et d'échanges l'est aussi en termes de continuité écologique entre les des deux versants de ce même massif.

Véritable chemin vers la mer à travers les monts, le Mercantour voit les Alpes finir leur course et plonger dans la Méditerranée. Loin des formes plus douces des montagnes préalpines, on pénètre dans des reliefs tourmentés, on accède aux vallées par des gorges profondes, auxquelles succèdent des versants abrupts. C'est un pays verrouillé par ces gorges hostiles et des cols d'altitude, qui n'assurent qu'une communication périodique. C'est un socle écologique unique, fruit de la rencontre d'un chaos géologique sans équivalent en France, et d'une palette climatique qui va de l'étage de l'olivier aux ubacs d'altitude, déneigés et accessibles seulement quelques mois l'été. Cette amplitude extrême crée une instabilité intense, que même les travaux historiques de la Restauration des Terrains en Montagne n'ont pu totalement dompter.

Des jeux de lumière et d'eau...

Ce vaste territoire de montagne est constamment baigné de lumière, grâce à un ensoleillement exceptionnel, qui se prolonge longtemps à l'approche de l'hiver. Cette lumière joue avec l'exposition des versants et accentue les contrastes de végétation, de formes et de couleurs. Partout, l'eau anime le paysage, l'eau qui court dans les torrents et l'eau qui dort dans le chapelet des innombrables lacs et tourbières de montagne. La plupart des vallées prennent leur source dans ce château d'eau précieux.

Une biodiversité exceptionnelle et particulièrement préservée...

De cette situation originale, sont nées une multitude de plantes et d'animaux, une explosion du vivant. Au point de contact entre l'univers alpin et le monde méditerranéen, le Parc national du Mercantour offre ainsi la plus grande diversité biologique de la France métropolitaine, avec un assemblage d'espèces qui ne se voit nulle part ailleurs. On y rencontre à la fois l'edelweiss et les cistes méditerranéens et d'ubacs en adrets, on chemine du mélèze à l'olivier. La flore est à profusion, avec ses prairies et pelouses fleuries qui bruissent d'insectes colorés, et ses espèces aussi rares que spectaculaires, comme la saxifrage à fleurs nombreuses, devenue un emblème du parc. Chaque altitude apporte son lot d'espèces uniques, créées dans les refuges de la vie au temps des grands glaciers. Il est facile d'admirer la grande faune de la montagne, notamment le bouquetin et le chamois, qui y sont peu farouches, ainsi que tous les autres grands ongulés sauvages présents en France. Cette abondance de la vie végétale et animale est encore plus manifeste et préservée en cœur de parc. C'est ici que le loup est réapparu dans notre pays. On y trouve aussi des milieux naturels peu modifiés par l'homme, côtoyant de plus rares secteurs exploités et rationalisés, comme les prés-bois de mélèze. On peut s'y perdre dans des forêts profondes et variées, y vagabonder dans des alpages accueillants et cheminer le long d'interminables arêtes rocheuses.

Une empreinte humaine profonde et évolutive...

Les hommes se sont installés dans le massif il y a des millénaires. Le parc porte encore les marques de leur histoire, gravées dans la roche depuis leur origine, dans le site exceptionnel de la vallée des Merveilles. Ils ont construit une civilisation rurale originale, qui a su tirer parti de ce mélange de montagne et de Méditerranée, en y créant des voies de communication multiples, notamment entre le versant provençal et le versant piémontais. Dans chaque vallée, le Cians, la Roya et la Bévéra, la Tinée, l'Ubaye, le Var, le Verdon, la Vésubie, on retrouve, avec leurs particularités, les mêmes adrets aménagés en terrasses, parcourus de canaux qui apportaient l'eau pendant des étés souvent secs, témoins d'un aménagement du territoire amorcé dès l'époque romaine. A la belle saison, on montait souvent cultiver quelques replats et faucher les prés. Parfois même on s'installait dans des hameaux d'été ; certains villages, hauts en altitude, témoignent d'une vie rurale montagnarde aux conditions rudes. Ici, nul besoin de descendre le fourrage dans la vallée : ce sont les moutons qui l'hiver, parcouraient de grange en grange les versants très tôt déneigés. Chacune de ces vallées garde aujourd'hui ses coutumes originales, ses fêtes patronales et la mémoire de son propre dialecte, issu de la langue occitane et décliné en de multiples adaptations du Piémontais, du Provençal ou du Ligurie. Ces temps ont laissé en héritage une montagne partout ponctuée de terrasses, de granges et de petits ouvrages d'irrigation.

Le paysage est marqué par cette histoire millénaire d'utilisation du territoire montagnard, et le restera très longtemps. Ces traces historiques se lisent dans les casouns de la Roya, les semis de granges de la Tinée, les vacheries de la Vésubie, les chabots couverts de bardeaux de mélèze ou de lauzes. Elles se lisent aussi dans les oratoires, les ruchers, les canaux, les murs de terrasses, qui sont figés dans des paysages qui se reboisent lentement, malgré les pratiques pastorales bien vivantes. On trouve en cœur de parc quelques hameaux et quelques villages anciens, pour certains encore isolés aujourd'hui. Les crêtes portent les traces oubliées des frontières d'antan et les fortifications désuètes des temps de guerre.

L'agriculture s'est toujours accrochée à ces vallées. Bien des espaces ont été abandonnés à la forêt, mais dès que la pente s'atténue, elle se maintient, produit et continue à façonner les terroirs autour des villages. Aujourd'hui encore, sur les terres d'altitude, la transhumance amène d'immenses troupeaux dès l'été revenu, confirmant la vitalité du pastoralisme sur ce territoire.

A l'aube du 20^{ème} siècle, une autre économie est née, issue de la Côte d'Azur toute proche, l'économie du tourisme : alpinisme autour de Saint-Martin-Vésubie puis villégiature d'été, ski alpin à Beuil puis sports d'hiver, avec la création des stations de, Valberg, Auron, la Foux et le Seignus d'Allos, Pra Loup puis Isola 2000, la Colmiane, Casterino et d'autres. Le dynamisme de cette économie a freiné le déclin démographique et a permis à beaucoup d'actifs de disposer d'un revenu complémentaire. Chacun sent aujourd'hui que c'est le tourisme qui offre le plus de perspectives économiques et que les sites naturels si nombreux et le patrimoine culturel si riche deviennent des atouts considérables.

En plus de la vallée des Merveilles, d'autres sites sont devenus les emblèmes du Mercantour : le lac d'Allos, le vallon du Lauzanier, le col de la Bonette, la Madone de Fenestre, l'Authion, les gorges de Daluis, ... Au-delà de ces sites les plus fréquentés, chaque vallée offre ses promenades somptueuses, le calme et la solitude de la haute montagne. Dans le cœur du parc, on trouve des refuges de montagne centenaires, qui évoquent la place ténue et fragile de l'homme au cœur d'une nature vivante et préservée des grands aménagements réalisés pour le tourisme hivernal en aire d'adhésion.

Aux temps modernes, l'essor industriel a doté ces vallées d'aménagements hydroélectriques, au terme de travaux colossaux qui ont employé des milliers d'hommes sur place.

En synthèse...

La force et l'originalité du Parc national du Mercantour résultent ainsi d'un esprit des lieux unique, construit au cours du temps par le jeu de deux histoires singulières : l'histoire naturelle et l'histoire humaine subtilement entrecroisées, imbriquées entre ciel et terre. Cette montagne est faite de sommets vierges, de crêtes à l'infini, de sites symboliques, grandioses ou intimes, et du foisonnement d'une nature exubérante. On trouve des traces partout visibles, comme autant de ponctuations, de son histoire faite de rudesse et de solidarités, qui frappent notre imaginaire.

Le devoir de sauvegarder le caractère riche et unique de ces montagnes est le fondement du projet de parc. En cœur de parc, la protection vise à conserver la diversité et les fonctionnalités naturelles d'un territoire unique, sentinelle des Alpes méridionales, en intégrant le contexte du changement climatique. En aire d'adhésion, ce caractère doit être considéré comme une des ressources clés de l'avenir économique du territoire, du bien-être de ceux qui y vivent et en vivent, et comme une marque d'excellence que chacun, à sa mesure, peut s'engager à promouvoir avec ambition et clairvoyance.



➤ Parc national de la Guadeloupe

Avant-projet de charte de territoire du Parc national de la Guadeloupe

Le caractère du Parc national de la Guadeloupe

Le Parc national de la Guadeloupe tire de ses espaces naturels classés en cœur une part importante de son caractère : celui-ci repose à la fois sur des éléments matériels, notamment un riche patrimoine volcanique, biologique, paysager et culturel objectivement décrit, spécifique mais fragile, ainsi que sur des éléments immatériels, incluant ce qui suscite le respect, l'émotion, la spiritualité, un imaginaire particulier et une capacité de ressourcement.

Avec sa « Grande Dame » qui culmine à 1 467 m, point le plus haut des Petites Antilles, le parc national de la Guadeloupe domine le nord de cet archipel né de la rencontre des plaques Amérique et Caraïbe à l'origine du volcanisme actif de l'île de Basse-terre : le dôme de la Soufrière a été mis en place lors de la dernière éruption magmatique de 1530 (depuis, il s'est fracturé au rythme des éruptions phréatiques, la dernière datant de 1976).

Entre cette île volcanique et sa voisine calcaire de Grande-Terre, la baie du Grand Cul-de-Sac Marin est traversée par la plus grande barrière récifale des Petites Antilles. Elle intègre sur ses fonds durs ou meubles une mosaïque d'habitats marins de récifs et d'herbiers ainsi qu'un littoral protégé par mangrove et forêt marécageuse : en tant qu'abris et sources de nourriture pour les juvéniles de nombreuses espèces d'invertébrés et de poissons leur rôle écologique est considérable. Tortues marines et lambis figurent parmi les espèces emblématiques de cette baie.

Les récifs coralliens, dont l'endémisme est lié à leur isolement ancien de la région intertropicale Indo-Pacifique, structurent cet environnement marin. Les îlets Pigeon sont notamment un site de renommée internationale pour les remarquables formations qui s'échelonnent de quelques mètres à plus de 40 m de profondeur : les changements globaux et les agressions anthropiques sont à l'origine d'une dégradation importante de ce merveilleux jardin sous-marin depuis la fin des années 80.

Les cœurs terrestres sont principalement représentés par les écosystèmes originaux de l'espace forestier de la Basse-Terre, désignés comme forêt « primaire » ou « climacique », en partie « forteresse naturelle » difficilement accessible du fait de son relief, de son climat et de sa végétation stratifiée qui présente une grande hétérogénéité spatiale. La flore luxuriante se compose d'une diversité visible d'arbres,

de fougères arborescentes et de plantes épiphytes. La faune est discrète mais originale, la sylve est silencieuse. Seuls quelques chants d'oiseaux se font entendre mais à la moindre ondée, un concert de grenouilles forestières résonne, dont les deux hylodes endémiques de la Basse-Terre. Le Pic de Guadeloupe, seul pic des Petites Antilles, hante la canopée de son cri et de son vol fugace. La nuit est le domaine des chauves-souris, seuls mammifères terrestres indigènes et du thécadactyle à queue turbinée, un grand gecko prédateur de gros insectes.

À cette biodiversité exceptionnelle est associée une diversité paysagère remarquable : le parc national réunit un massif montagneux généralement couronné de nuages, différentes îles, un littoral particulièrement diversifié, des mangroves ainsi que leurs espaces maritimes associés. L'ampleur des dénivelés a pour corollaire un encaissement hydrographique important et un régime torrentiel des cours d'eau qui constituent le « château d'eau » de l'archipel. La qualité des eaux y est mythique et de nombreux Guadeloupéens viennent s'y baigner. Les rivières sont des corridors biologiques entre montagne et mer dont dépend intimement le cycle de la faune aquatique.

Depuis la déforestation par l'homme des forêts originelles de basse altitude, des parcelles agricoles de bananes en côte au vent et de canne en nord Basse-Terre et Grande-Terre environnent les cœurs de Parc national, alors qu'en côte sous le vent la déprise agricole a favorisé des forêts secondaires. Les ripisylves et les boisements forestiers interstitiels, associés à la diversité dans l'utilisation des sols, jouent un rôle important dans les solidarités écologiques entre le massif forestier et le littoral.

L'embouchure de la Grande Rivière à Goyaves, la plus grande rivière de l'archipel, constitue une vaste zone de vasières à mangroves : les sédiments s'y accumulent en formant un petit delta. Les îlets, localisés dans le Grand Cul de Sac Marin ainsi qu'en côte sous le vent, sont constitués par des bancs de sable et de vases posés sur des hauts fonds récifaux ou par des pointements rocheux (îlets Pigeon, Tête à l'anglais, Kahouanne).

Les îlets, en évoluant naturellement au gré des éléments, contribuent à l'identité du parc de par l'image d'« île déserte » qu'ils véhiculent. De la même façon, le cœur forestier, véritable poumon de la Guadeloupe dans l'imaginaire local, fait référence à la vie des origines. Pendant longtemps les Nègres marrons y ont trouvé refuge et, pour la population, le territoire du parc national représente tout à la fois un lieu de mystères et de forces inconnues, ainsi qu'une terre de ressourcement et de paix procurée par un calme naturel que les activités humaines ne viennent pas troubler. Avec la solitude sauvage qu'il dégage, le massif forestier se transforme en un révélateur de soi, un lieu initiatique qui se mérite : la Soufrière, qui impose sa grandeur et sa pure beauté dans les paysages, est quant à elle source d'émotion, voire d'excitation, mais aussi d'humilité, de crainte et de respect.

Seule la randonnée pédestre ouvre l'accès aux espaces forestiers les plus reculés. La trace des crêtes permet ainsi de découvrir les hauteurs du massif et d'embrasser par temps dégagé un paysage somptueux, jusqu'aux confins de la Grande-Terre et de la ligne d'horizon océanique. Dans les zones plus accessibles en revanche, et notamment le long de la route de la Traversée, la population vient régulièrement passer du temps en bordure de forêt, de rivières ou au pied des cascades. Très proches des agglomérations, les limites des cœurs de parc lui confèrent un caractère péri-urbain : trésor naturel à quelques kilomètres de la ville, il s'agit d'un espace public récréatif où sont proposés des aménagements légers à l'usage de chacun et dans le respect de tous. Très largement ancré dans l'histoire locale avec ses chemins pavés, ses vestiges amérindiens et ses nombreuses traces, le parc et son double ancrage terrestre et maritime contribuent largement au sentiment d'appropriation identitaire par les Guadeloupéens (« park nasyonal Gwadeloup, sé richès annou »). Ses cœurs sont des espaces « vécus », lieux d'usages anciens du fait de la tradition des jardins en forêt (les « habituées ») ou des activités dominicales à la rivière, dans une ambiance de retrouvailles familiales intergénérationnelles. En dehors de ces cœurs, patrimoine historique et activités traditionnelles prolongent l'identité de ce territoire d'exception : roches gravées, habitations coloniales, architecture de la côte sous le vent, constructions

d'Ali Tur, jardins créoles, plantations forestières, agro-foresterie ou encore pêche artisanale, sont aujourd'hui indissociables de la Guadeloupe comme du parc.

Le parc national se caractérise par une très grande pluralité d'espaces, une diversité biologique remarquable et une forte interdépendance de ses écosystèmes. Pour autant, il n'en reste pas moins très vulnérable, notamment du fait de l'évolution des usages. Le parc éveille beaucoup d'émotions au nombre desquelles une très forte spiritualité ainsi qu'une très grande solidarité homme-nature débouchant sur le concept créole de « lyannaj' ».



➤ Parc amazonien de Guyane

La charte, un projet pour le territoire du Parc amazonien de Guyane

Caractère du Parc amazonien de Guyane

Caractère du territoire du Parc amazonien de Guyane

Le caractère est ce qui a justifié le classement du territoire en parc national.

Définir le caractère du parc national revient à identifier ce qui fait la valeur et la richesse de la nature et des hommes qui vivent sur le territoire. C'est aussi une manière de désigner ce qui doit être préservé et valorisé sur le long terme, de guider les actions menées par le Parc amazonien de Guyane et par ses partenaires dans le cadre de la charte.

Le caractère prend en compte la diversité des perceptions du territoire : la perception à l'échelle régionale, nationale et internationale, pour cela, entre octobre 2009 et janvier 2010, le Conseil scientifique, réuni en groupe de travail, a produit une contribution à la définition du caractère du parc national ; la perception à l'échelle locale, pour cela, entre mai et octobre 2009, environ 250 habitants des différents bassins de vie du territoire ont participé à la définition du caractère en nous donnant leur propre vision de leur territoire en s'exprimant au travers de la photographie pour les adultes et d'un échange postal artistique pour les enfants.

Les différentes contributions ont amenées à la définition du caractère présenté ci-dessous.

Un vaste massif de forêt tropicale amazonienne à forte naturalité

Le territoire du Parc amazonien de Guyane, qu'il s'agisse de la zone de cœur ou de la zone d'adhésion, est couvert dans sa quasi-totalité par un vaste espace forestier, non fragmenté et en bon état de conservation.

Situé au sein du bouclier des Guyanes, entité reconnue mondialement pour ses particularités géologiques, hydrographiques et écologiques, il recouvre une grande diversité d'écosystèmes et de paysages remarquables où l'eau et la forêt sont omniprésentes : des grands fleuves jusqu'aux inselbergs en passant par les criques forestières ou les monts tabulaires. Bien qu'occupé par l'homme depuis plusieurs millénaires, le territoire a conservé une forte naturalité, constituant un haut lieu de la biodiversité, caractérisé par une très grande richesse en espèces animales et végétales, un fort taux d'endémisme et une mosaïque complexe d'habitats naturels. Il abrite aussi une ressource en eau dont la qualité est essentielle au maintien de la biodiversité et dont dépendent les populations locales et littorales.

Amerindiens, aluku, créoles ... des identités culturelles fortes et diversifiées

Plusieurs groupes humains occupent aujourd'hui le territoire du Parc national : Teko, Wayāpi, Wayana, Apalaï, Tilio, Aluku, créoles et métropolitains. Leurs espaces de vie se superposent, s'étendant au delà

des frontières du Parc amazonien de Guyane. Et même si l'habitat permanent, issu de la sédentarisation récente, se situe essentiellement en zone d'adhésion, les territoires vécus, parcourus et exploités par les populations se situent à la fois en zone de cœur et en zone d'adhésion. À la diversité des populations, correspond une diversité culturelle, fruit de l'histoire et d'influences réciproques toujours à l'œuvre entre les communautés du territoire et avec celles des pays limitrophes. Chaque communauté humaine possède une langue maternelle propre, parlée usuellement au sein du groupe, une vision du monde, des valeurs ainsi qu'une culture matérielle et immatérielle où la nature joue un rôle central.

Chaque groupe a par ailleurs une organisation économique, sociale et politique et des pratiques qui garantissent la cohésion, le maintien de la communauté et la transmission des cultures, des savoirs et des savoir-faire.

Le Parc amazonien de Guyane, lieu d'interactions entre les hommes et leur environnement naturel

Depuis au moins 7000 ans, des communautés autochtones et locales ont occupé ce territoire et ont développé une grande connaissance du fleuve et de la forêt. Des modes d'utilisation et de valorisation des ressources naturelles efficaces et la mobilité de ces communautés ont permis de satisfaire leurs besoins durant plusieurs milliers d'années. Les modes de vie de manière générale, les pratiques vivrières d'abattis sur brûlis, de chasse, de pêche et de cueillette en particulier, sont directement dépendants de la qualité des milieux naturels, de l'accès à l'espace et aux ressources naturelles. Ce sont les relations fortes et diverses qui se sont créées entre les hommes et leur environnement naturel qu'il convient de préserver dans une démarche d'accès à la modernité adaptée et choisie par les populations et garante de la conservation des patrimoines naturels.



↳ Parc national de La Réunion

Le territoire

Caractère du Parc national

Le caractère du Parc national repose à la fois sur des éléments matériels, un riche patrimoine naturel, culturel et paysager, spécifique et objectivement décrit, mais aussi sur des éléments immatériels, notamment tout ce qui suscite chez l'homme l'émotion, le respect, un appel fort à l'imaginaire et une capacité de ressourcement.

La synthèse de ces éléments amène à la rédaction ci-dessous :

« Le cœur du Parc national de La Réunion présente les caractères principaux suivants :

- 1° Un ensemble exceptionnel, étagé en altitude, d'écosystèmes non perturbés, notamment forestiers, représentatifs des Mascareignes, marqué par sa dimension, une grande diversité des habitats et des espèces, ainsi qu'un fort taux d'endémisme ;
- 2° Des paysages naturels grandioses, façonnés par une activité volcanique et par des processus érosifs vigoureux ;
- 3° Un paysage culturel, comprenant dans les cirques des « îlets » isolés et sans desserte routière, façonnés et occupés par l'homme.
- 4° Une surface représentant une proportion très importante de l'île.

« On a vraiment l'impression que là - et nulle part ailleurs - la nature a dû se recueillir pour signifier sur un étroit espace sa majesté et sa variété. »⁶

Montagne-bouclier, La Réunion est une île volcanique océanique tropicale où la verticalité et les empreintes laissées par le temps élargissent des horizons limités.

Deux massifs volcaniques accolés sont visibles : l'un célèbre par ses trois cirques disposés en as de trèfle autour du Piton des neiges, parsemés d'îlets, l'autre hébergeant l'un des volcans les plus actifs du monde. Les deux massifs sont compartimentés par des remparts abrupts qui composent des paysages remarquables et engendrent une variété de topoclimats. Construction et destruction par des phénomènes géologiques et pédologiques de différentes ampleurs sont le quotidien réunionnais. « A la singularité des reliefs de l'intérieur de l'île, s'oppose la régularité des pentes extérieures »⁷. L'espace se subdivise en quatre territoires à forte identité qui combinent le feu, l'air, l'eau et la terre : La Fournaise d'un côté, chacun des trois cirques de l'autre, soit quatre monuments géologiques entourés de leurs planèzes.

Le réseau hydrologique apparent laisse deviner la complexité de l'hydrogéologie réunionnaise. Le cœur de l'île est un « château d'eau » qui alimente les bas. Équipés de nombreux captages et barrages, les bassins versants amont restent de grande qualité écologique et permettent la reproduction de la faune aquatique, dont les espèces pêchées aux embouchures. Les torrents, bassins et cascades enrichissent une palette paysagère diversifiée et une offre de loisirs et détente attractive.

Avec l'un des plus hauts sommets du Sud ouest de l'océan indien, le cœur du Parc national abrite les seuls écosystèmes de montagne des Mascareignes, derniers étages d'un **gradient de végétation** continu depuis le littoral. Une mer de nuages isole fréquemment les plus Hauts sommets, au climat tempéré, recouverts d'une végétation altimontaine. Ce sont des bastions de très grande quiétude où nichent notamment deux Pétrels endémiques durant l'été austral.

Dans ce carrefour de biodiversité, la nécessaire adaptation des espèces à des substrats d'âge et de composition différentes et à des topo-climats diversifiés ont engendré des taux d'endémisme records dans le règne végétal et animal, rapportés à la superficie de l'île. Une vingtaine d'habitats constituent une mosaïque d'écosystèmes uniques au monde, peu perturbés, la végétation ayant conservé son aspect originel en l'absence de grands mammifères.

Dans ce laboratoire vivant, l'évolution se poursuit. Une forte proportion d'espèces indigènes présentent une hétérophylie marquée qui ajoute encore de la diversité aux formes et couleurs de la nature. Dans la forêt hygrophile, une strate épiphyte dense installée sur les troncs tortueux regorge de briophytes encore sans nom... Dans la Plaine des Sables, c'est au contraire un paysage sombre à dominante minérale où l'histoire de la colonisation par le vivant se dévoile ; seule la piste rappelle que l'homme y a déjà mis le pied.

Vue des Bas ou des Hauts, aucune portion de l'île ne ressemble à une autre. Et ce sont les deux extrémités nord-ouest et sud-est qui présentent les visages les plus opposés . Les contours du Parc côtoient dans ces deux cas l'océan, lui offrant des façades littorales contrastées : d'un côté, la ville enserre la nature tandis que de l'autre, seules deux voies goudronnées apparaissent comme une concession de passage que le volcan laisse à l'homme. Découverte de la mer, au large de l'enclos, La Réunion pourrait encore donner l'illusion d'une île déserte...Dissimulées dans la végétation, les cases posées sur les dalles de basalte semblent soumises aux caprices du volcan.

Entièrement dans l'aire d'adhésion, la route Hubert Delisle, axe historique culturel sur lequel s'égrène un chapelet de bourgs, permet de découvrir le littoral. En amont de cette route « balcon », le sentiment d'être dans les Hauts se renforce. La fraîcheur ambiante y contribue également.

⁶ Barquisseau, Foucque de Cordemoy, in L'Île de La Réunion, 1925

⁷ René Robert

Les champs de canne à sucre constituent les plus vastes cônes visuels encore épargnés par l'extension urbaine, « du battant des lames » jusqu'à plus de 800m, les ravines qui délimitent les planèzes et rythment les paysages deviennent les derniers liens continus entre mer et sommets, couloirs que les oiseaux empruntent préférentiellement.

Dans le sens de la pente, plus les routes pénétrantes rapprochent aisément le littoral des Hauts, plus elles estompent la distinction entre ces deux espaces : entre deux ravines, l'agriculture tente de résister face à des cases qui s'agrandissent et des jardins créoles qui s'amenuisent. Le difficile accès à des « bouts du monde » préservés semble offrir une alternative à la société trépidante des bas.

De nombreux îlets n'en sont plus, dès lors que la route les relie à un centre aggloméré. Certains, au bout d'un chemin qui souligne toute l'originalité des lieux, surprennent encore par l'authenticité qu'ils dégagent. A l'inverse, les îlets du cirque de Mafate et celui des Salazes (Cilaos) tirent de leur enclavement une originalité qui leur a valu d'être intégrés dans le cœur du Parc national. Zone de refuge ayant accueilli les esclaves « marron » et les « Petits blancs ».

Mafate n'est desservi par aucune route. Ce cirque ne peut jamais être découvert tout entier du haut des remparts, ses crêtes majestueuses défiant le regard et rappelant au visiteur que la découverte de ces lieux se mérite. Et si l'hélicoptère fait partie de l'univers mafatais depuis environ 30 ans, facilitant la vie des quelques 800 résidents et le développement de nouvelles activités économiques, il enlève aussi à Mafate une bonne part de son mystère et de son image de refus de l'agitation et de la banalisation. A pied, chaque îlet révèle son originalité liée à son organisation spatiale, aux cases et à leurs abords toujours en quête du meilleur entre tradition et modernité, selon la disponibilité des ressources naturelles.



↳ Futur Parc national des Calanques

Charte du Parc national des calanques - Version 3 - Document de travail soumis à l'AG du 27 juin 2011

Caractère du futur Parc national des Calanques

« C'est dans la proximité de la mer que réside le caractère le plus étrange et le plus prenant des Calanques : non seulement pour la splendeur des paysages, mais aussi pour cette tentation éternelle des espaces marins. »

Gaston Rebuffat 3

Un territoire né de la mer de beautés naturelles et de contrastes

La roche calcaire, matière essentielle du massif des Calanques entre Marseille et Cassis, s'est formée de dépôts de sédiments, témoins d'une intense vie sous-marine. Les mouvements tectoniques et l'action du vent, de la pluie, de la glace, des rivières, des variations du niveau de la mer, ont sculpté de majestueuses cathédrales de pierre, au pied desquelles se sont récemment installées les villes.

Entre Cassis et La Ciotat, les magnifiques falaises Soubeyranes et Le Cap Canaille ainsi que l'île Verte, sont issus de dépôts minéraux de couleur sable et ocre, témoins d'une chaîne de montagnes qui maintenant forment la Corse.

A l'interface entre terre et Méditerranée les calanques comptent parmi les singularités les plus marquantes du territoire. En-Vau et Port-Pin, deux des calanques les plus emblématiques sont un

héritage des temps géologique peu altéré par l'Homme.

Le caractère tient d'abord au maintien de l'intégrité des éléments géomorphologiques du cœur. Certaines zones particulièrement difficiles d'accès, entre plateaux, corniches et éboulis, confèrent au cœur une identité quasi montagnarde à conserver. La verticalité des falaises contraste avec l'horizontalité de la mer offrant au regard de multiples paysages grandioses terrestres ou sous-marins. Avec une commune beauté ici avec les blancs vertigineux du calcaire en trait d'union entre l'azur du ciel et de la mer, là des paysages multicolores rythmés par les successions d'arches, secs, tombants vertigineux, canyons, coralligènes. Les îles sont des éléments forts de cet ensemble.

Une mosaïque de milieux naturels d'intérêt spécial Au calcaire pur se conjugue une palette de couleurs vives, du soleil, de la mer, de la végétation, notamment des pins d'Alep qui s'accrochent à la roche avec la force du désespoir.

Le cœur offre plusieurs microclimats souvent rudes, la vie y a développé des stratégies uniques pour s'y adapter créant une biodiversité riche et particulière d'espèces qui ont souvent trouvé ici un refuge à la limite de leur aire de répartition.

Sur la majorité du cœur, les milieux naturels sont en libre évolution, ce qui leur confère une apparence de nature encore sauvage. Par sa position littorale et méridionale, le cœur - en particulier sur les îles - est également une étape vitale pour de nombreux animaux migrateurs.

La vie sous-marine est d'une remarquable richesse et d'une grande beauté : canyons profonds, Herbiers de Posidonies, coralligène, poissons emblématiques, corail rouge... mais reste fragile comme le symbolise les espèces récemment disparues comme le phoque moine. D'autres population se sont raréfiées, plus au large : rorqual, tortues marines et cachalots, etc.

Cette fragilité est liée aux faibles surfaces mobilisables pour chaque habitat naturel spécifique et à la sensibilité aux activités humaines (prélèvements, pollutions, fragmentations qu'engendrent l'urbanisation, simple piétinement des visiteurs, « ragage » des chaînes d'ancres...) ou au feu.

Des habitats non fragmentés, des espèces non soumises au dérangement et le maintien de leur condition d'évolution et d'adaptation sont donc des traits de caractère fondamentaux.

Un territoire façonné par l'Homme depuis l'antiquité jusqu'au XX^{ème} siècle

Les activités humaines au cours des temps ont pu contribuer à la richesse des paysages, notamment par l'ouverture de certains milieux, et ont parfois laissé d'intéressants vestiges dont l'attrait esthétique aujourd'hui est dû à leur intégration paysagère, leur patine et aux matériaux traditionnels qui les composent (cheminées rampantes, fours à chaux, trémies, usines...).

Pour contrer un développement industriel et urbanistique destructeur aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, le tissu associatif local a été déterminant dans la protection de ces sites naturels convoités.

Le cœur porte aussi les traces de l'histoire militaire et maritime avec une remarquable diversité des sites archéologiques terrestres et sous-marins, des épaves, des ruines de fortifications antiques, des bastides et des nombreux forts, batteries et sémaphores construits entre le XV^{ème} et le XX^{ème} siècle sur la côte.

L'art de vivre populaire provençal originel « à la campagne ou sur la côte » reste très prégnant.

De cette époque, subsistent dans le cœur les anciens cabanons de pêcheurs au fond des calanques habitées, qui, par leur simplicité et leur rusticité, adaptées à l'esprit des lieux, racontent cette histoire et les traditions qui s'y associent. Les barquettes témoignent de la pêche traditionnelle et de son rôle identitaire dans le cœur du parc national.

Les restanques et les anciens murs d'enceinte des bastides sont l'héritage de l'activité agricole passée,

les espaces viticoles contribuent de nos jours à la diversité du paysage.

L'infini à portée de main - un territoire de contemplation

Le cœur apparaît au visiteur généralement impressionné comme l'imbrication à perte de vue de la terre, de la mer, avec plusieurs dizaines de calanques et de nombreuses îles comportant elles même des calanques.

La richesse des espèces et paysages aujourd'hui complète celle du passé laissés en héritage par exemple dans la grotte Cosquer. La toponymie, les nombreux sites archéologiques sont les indices parlants de mythes qui se perpétuent encore.

Le cœur est un lieu :

- d'isolement et de silence, d'apaisement et de ressourcement, d'autant plus apprécié qu'il est périurbain, son aspect sauvage contrastant fortement avec l'artificialisation des villes ;
- d'où le regard peut souvent balayer l'horizon même au delà du parc national, sans rencontrer de constructions humaines. Cette impression d'isolement, de « bout du monde », est l'un des traits du caractère ;
- de pratiques sportives douces, notamment pédestres, et de loisirs qui participent de l'existence symbolique du territoire ;
- de contemplation et d'inspiration, de nombreux artistes (peintres, écrivains, cinéastes, photographes, etc.) ayant tiré ou tirent encore leur inspiration de l'esthétique des Calanques ou des falaises Soubeyrannes ;
- d'héritage comme la légende de la fondation de Marseille à la Fontaine de Voire et de souvenirs comme la disparition en mer d'Antoine De Saint-Exupéry, au large de Riou ;
- de recherche, de nombreux scientifiques ayant écrit à son sujet de grandes pages de l'histoire de la connaissance (botanique, phytosociologie, océanologie, géologie, etc.) et ont ainsi contribué à la renommée des lieux. Ainsi, aujourd'hui la très grande valeur patrimoniale du parc national est reconnue au niveau international.



➤ Le caractère d'un parc national au sens de la loi du 14 avril 2006 et de ses textes d'application (résumé)

*Christian BARTHOD Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
Sous-directeur des espaces naturels de 2002 à 2010 Membre de l'autorité
environnementale MEDDTL-CGEDD et Laurent MILLET, Chargé de mission, parcs
nationaux, Sous-direction des espaces naturels - MEDDTL/DGALN/DEB/EN1*

Les axes de réforme du rapport remis au Premier ministre

Dans son rapport de parlementaire en mission au Premier ministre, remis en juin 2003, M. Jean-Pierre GIRAN n'a nullement remis en cause la place prise dans le dispositif législatif des parcs nationaux par le concept de caractère. Il a néanmoins été sensibilisé par les élus (et peut-être aussi par les socio-professionnels) sur l'indétermination du « caractère d'un parc national », indétermination ressentie comme excessive, faisant planer une trop forte incertitude sur la manière de comprendre ce terme,

dans un contexte juridique et social où il y a un refus de plus en plus souvent exprimé de laisser le juge administratif interpréter seul des termes à si forte potentialité de blocage d'actions locales, sans être lui-même guidé par le législateur ou même par une doctrine publique de l'administration. Dans ce contexte, M. GIRAN a proposé la référence à l'irréversibilité comme critère de décision pour des modifications susceptibles d'altérer le caractère du parc (cf. annexe 2, réunion du cabinet du ministre et de la direction de la nature et des paysages du 3 novembre 2004). Les nouveaux problèmes d'interprétation ainsi posés ont rapidement été considérés par la direction de la nature et des paysages (D.N.P.) comme redoutables, la conduisant à déconseiller, dès le 28 octobre 2003, à la ministre de retenir cette proposition qui pouvait en outre être comprise par certains comme moins protectrice pour le cœur que le texte de la loi de 1960.

Les pistes alternatives relatives au « caractère »

Comme le démontrent les extraits des textes mentionnés à l'annexe 2, l'enjeu d'assumer l'essentiel de l'héritage de la loi de 1960 sur le caractère traverse toute l'histoire de l'élaboration du projet de loi qui aboutira à la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux. C'est le cas depuis la première présentation au comité interministériel des parcs nationaux (C.I.P.N.), le 19 décembre 2003, des suites que le gouvernement comptait donner au rapport de M. GIRAN, le jour même où le Premier ministre annonçait à Port-Cros un projet de loi sur les parcs nationaux avant juin 2004 (lors des manifestations des 40 ans du parc national de Port-Cros). Néanmoins les incontestables difficultés d'interprétation du « caractère » au regard des actions susceptibles d'être concernées avaient bien été identifiées par la D.N.P. comme posant un problème à la fois politique et juridique à résoudre, ce qui explique certaines propositions rédactionnelles mentionnées dans l'annexe 2 qui retrace l'évolution des réflexions de la D.N.P. et des textes de la réforme des parcs nationaux sur la question du caractère entre 2003 et 2007.

Pour tenter de réduire ou encadrer le niveau d'indétermination du caractère d'un parc national, plusieurs pistes ont en effet été suivies simultanément ou successivement tout au long du processus législatif et réglementaire :

- instaurer un processus d'appel au ministre, obligeant en quelque sorte la D.N.P. et le C.I.P.N. à élaborer progressivement une doctrine administrative d'interprétation à partir de cas concrets et non in abstracto, sans s'en remettre au seul juge administratif ;
- la définition a priori du caractère du parc national, parc par parc, le plus à l'amont possible, au moment de l'enquête publique avant la création du parc national ;
- proposer un encadrement relatif de l'interprétation du concept de caractère par une note de doctrine de la D.N.P. portée à la connaissance du C.I.P.N., mais sans portée juridique immédiate, ou par l'exposé des motifs de la loi guidant l'interprétation de la loi par le juge ;
- baliser le champ d'interprétation du caractère, notamment pour sa dimension immatérielle, par un texte réglementaire, décret ou arrêté ministériel ;
- reporter sur la charte, ou par défaut sur le conseil scientifique, la responsabilité de mieux définir le caractère du parc national.

1. Instituer une procédure d'appel auprès du ministre

La première option a été poursuivie avec constance par la D.N.P., jusqu'à ce que le Conseil d'Etat la refuse lors de l'examen du projet de décret général d'application de la loi de 2006. Du point de vue des services,

elle offrait en effet l'avantage de s'enraciner dans des cas concrets posant problème, sans obliger l'administration à devoir préciser en une seule fois toute la portée qu'elle entendait donner au caractère. Elle permettait aussi de reconnaître une certaine place à des éléments immatériels qui s'expriment difficilement dans des textes juridiques classiques.

2. Définir le « caractère » lors de la création du parc national

La seconde option n'a finalement pas été retenue par le gouvernement et le Conseil d'Etat, sous cette forme précise. Mais combinée avec le fait que les nouveaux parcs nationaux créés sous le régime de la nouvelle loi doivent mettre le projet de charte à l'enquête publique au moment de la création du parc, il est possible de considérer que l'esprit de cette proposition a bien été validé. Elle pose néanmoins un problème, dans la mesure où cette obligation ne s'imposant qu'aux nouveaux parcs nationaux créés sous le régime de la loi de 2006, elle ne permet pas de régler à coup sûr le cas du caractère des parcs nationaux créés avant février 2007, sauf à ce que les conseils d'administration acceptent de mener l'exercice dans l'esprit de la loi, et non comme une sorte de « carte de visite » du parc.

3. Définir le « caractère » dans le cadre de la doctrine administrative

La troisième proposition a été tentée dès le C.I.P.N. du 19 décembre 2003. Ultérieurement le cabinet du ministre de l'environnement, suivi en cela par le cabinet du Premier ministre et le secrétariat général du Gouvernement (S.G.G.) ont assez facilement accepté d'avoir un exposé des motifs long, détaillé et faisant doctrine, très différent de ce que la doctrine habituelle des exposés des motifs aurait justifié. L'exposé des motifs aborde la notion de « caractère » à de nombreuses reprises en évoquant le « caractère de monument de la nature » des parcs nationaux.

4. Définir un cadre national pour les définitions de chaque « caractère »

La quatrième proposition a été effectivement mise en œuvre, mais dans un cadre élargi où le caractère n'est qu'un des éléments constitutifs des principes fondamentaux régissant les parcs nationaux. Suite à un amendement du rapporteur, M. le député GIRAN, la loi (article L. 331-3) prévoit désormais que la charte comprend un volet général rappelant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux. La discussion avec le rapporteur du Conseil d'Etat, Mme Hélène VESTUR, lors de l'examen du décret général d'application de la loi du 14 avril 2006 sur ce qu'il était ou non possible d'assumer a conduit à ce que l'article R.331-1 précise que les principes fondamentaux relèvent d'un arrêté ministériel.

Après un travail associant la D.N.P., Parcs nationaux de France (P.N.F.), les directeurs des établissements des parcs nationaux et le comité français pour l'U.I.C.N., un texte « littéraire » précisant ces principes fondamentaux a été validé. A partir de ce texte, un arrêté a été élaboré et signé par la ministre de l'environnement le 23 février 2007 (cf. **annexe 4**), après avis favorable du conseil d'administration de P.N.F. Une brochure publiée par P.N.F. reprend à la fois le texte littéraire et l'arrêté ministériel sur les « principes fondamentaux des parcs nationaux ». C'est cette option qui a permis de donner une certaine force juridique à des considérations a priori peu classiques en droit concernant le caractère :

« La conservation des éléments matériels et immatériels du caractère du parc, et notamment, à ce titre, la conservation de la faune, de la flore, des formations géologiques, du patrimoine culturel compris dans le cœur du parc ainsi que la préservation des pluralités de perception et de valeurs qui leur sont rattachées offrent aux générations présentes et futures une source d'inspiration, de culture et de bien-être dont l'Etat est garant. ».

¹ Le caractère a par ailleurs pour effet de donner aux acteurs une vision commune du patrimoine, de l'histoire et du devenir du territoire et renforcer ainsi la gouvernance autour du projet de territoire défini par la charte

5. Définir le « caractère » dans le cadre de la charte

La cinquième proposition a été retenue. Comme mentionné au point 3), elle n'a néanmoins de force obligatoire que pour les parcs en création. Néanmoins la direction de l'eau et de la biodiversité (D.E.B.) a fortement insisté dans toutes les instructions et éléments de cadrage donnés aux présidents de conseils d'administration des neuf établissements publics de parcs nationaux existants, qui ont la responsabilité d'animer l'élaboration de la charte, sur la nécessité de clarifier autant que possible la compréhension et la portée du caractère dans un chapitre particulier de la charte. Cet exercice est complexe, et a justifié des échanges approfondis avec Mme Hélène VESTUR, conseillère d'Etat qui conseille la D.E.B. sur les chartes. La crainte que les précisions apportées puissent un jour être opposées à des projets tenant à cœur à certains élus locaux ou à certains socio-professionnels peut logiquement expliquer certaines difficultés rencontrées. Mais globalement on peut estimer que l'exercice, par ailleurs considéré par tous comme à la fois stimulant et contribuant à renforcer l'identité de chaque parc national, se présente bien.

Stratégiquement et politiquement, l'objectif premier de la charte est bien de donner aux acteurs de la charte une vision commune du patrimoine, de l'histoire et du devenir du territoire, et de renforcer ainsi la gouvernance autour du projet de territoire. Néanmoins, comme l'a rappelé à plusieurs reprises la conseillère d'Etat qui assiste la D.E.B. et les établissements publics sur la charte, l'*objet* juridiquement premier de la définition du caractère du parc est de permettre d'apprécier, en dernière limite de raisonnement (lorsque les textes en vigueur ne permettent pas d'y répondre catégoriquement), si une activité humaine peut être exercée ou non dans le cœur du parc national et en ce sens, si une décision de refus d'autorisation spéciale dans le cœur est régulière. Le caractère vient ainsi en complément (et au dessus, en terme d'esprit des textes) des modalités d'application de la réglementation spéciale du cœur, pour mettre à la disposition des Parties à la charte et aux particuliers et en dernier recours du juge administratif une référence fondamentale, objective et officielle, qui ne relève pas de la seule appréciation d'un directeur d'établissement ou du conseil d'administration, afin de permettre d'apprécier si l'activité projetée dans le cœur est ou non de nature à « altérer le caractère du parc national » au sens de l'article L.331-4-1 du code de l'environnement.

Si le caractère concerne le parc aux termes de la loi, c'est-à-dire aussi bien le cœur que l'aire optimale d'adhésion (A.O.A.), et le cas échéant l'aire maritime adjacente (A.M.A.), il trouve toutefois l'essentiel de ses fondements dans les caractéristiques qui ont conduit à classer l'espace terrestre ou maritime en parc national, et donc en premier lieu dans celles du cœur. Mais il est légitime de souligner ce qui fait la « complémentarité » entre le cœur et l'A.O.A., y compris au delà de la seule solidarité écologique, tout en définissant clairement et distinctement le caractère du cœur par rapport à celui de l'ensemble du caractère du parc (A.O.A. et A.M.A.).

Le caractère du parc national a ainsi vocation à « irriguer » la charte et à justifier les grands choix du projet de territoire : chacun des objectifs et mesures de la charte, pour le cœur, et chacune des orientations et mesures, pour l'aire d'adhésion, et le cas échéant de l'aire maritime adjacente, doit pouvoir être évalué à l'aune du caractère pour vérifier qu'ils sont soit « efficaces pour préserver le caractère », soit compatibles ou neutres, mais jamais contre-productifs pour le caractère. Bien évidemment, cette analyse ne se mène pas de la même façon pour le cœur et l'A.O.A., même s'il convient de porter une attention particulière aux futures actions menées dans l'aire d'adhésion effective et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cœur, et la charte ne comprend pas exclusivement des éléments en rapport avec le caractère (s'agissant de coopération internationale, d'éco-responsabilité, de

communication). Il est demandé une rédaction opératoire, non contradictoire, objective, en acceptant le cas échéant, d'illustrer l'esprit des lieux que l'on souhaite préserver.

Une fois la clarification faite sur le sens de la loi (II), nous précisons la nature et le régime juridique du « caractère » (III).

Sens juridique du « caractère »

Il convient de rappeler les trois dispositions légales du code de l'environnement suivantes :

1° Celles de l'article L. 331-1 relatives à la définition du « Parc national » :

« Un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.

« Il est composé d'un ou plusieurs cœurs, définis comme les espaces terrestres et maritimes à protéger, ainsi que d'une aire d'adhésion, définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur, ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection. Il peut comprendre des espaces appartenant au domaine public maritime et aux eaux sous souveraineté de l'Etat. » ;

2° Celles de l'article L. 331-3 relatives à la charte du parc national :

« I. – La charte du parc national définit un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du parc et ses espaces environnants.

« Elle est composée de deux parties :

« 1° Pour les espaces du cœur, elle définit les objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et précise les modalités d'application de la réglementation prévue au 1° de l'article L. 331-2 ; [...]. » ;

3° Celles de l'article L. 331-4-1 relatives à la réglementation spéciale du cœur du parc national :

« La réglementation du parc national et la charte prévues par l'article L. 331-2 peuvent, dans le cœur du parc :

« 1° Fixer les conditions dans lesquelles les activités existantes peuvent être maintenues ;

« 2° Soumettre à un régime particulier et, le cas échéant, interdire la chasse et la pêche, les activités commerciales, l'extraction des matériaux non concessibles, l'utilisation des eaux, la circulation du public quel que soit le moyen emprunté, le survol du cœur du parc à une hauteur inférieure à 1 000 mètres du sol, toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore et, plus généralement, d'altérer le caractère du parc national.

² Dans sa rédaction issue de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, identique à celle de l'alinéa 1 in fine de l'article 2 de la loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux, J.O. du 23 juillet 1960, p. 6751.

³ 2° de l'article R. 331-8, dans sa rédaction issue décret d'application n°2006-944 du 28 juillet 2006.

⁴ Principes définis dans l'arrêté du 23 février 2007 (J.O. du 6 avril 2007, 1° de l'article 4), pris sur le fondement de l'article R. 331-1 du code de l'environnement et du 6ème alinéa du I de l'article L. 331-3 du code de l'environnement, dans sa rédaction issue de l'article 3 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

⁵ Cf. in claris interpretatio cessat ; parmi les nombreux ouvrages de référence, voir notamment François OST et Michel van de KERCHOVE, *Entre la lettre et l'esprit. Les directives d'interprétation en droit*, Bruylant, Bruxelles, 1989, spéc. p. 17-147.

- « Elles réglementent en outre l'exercice des activités agricoles, pastorales ou forestières.
- « Les activités industrielles et minières sont interdites dans le cœur d'un parc national. »²

Même si, à la lettre, le caractère concerne l'ensemble du « parc national » (cœur et aire d'adhésion effective), à la première lecture il apparaît que ce « caractère » a priori indéfini est fonctionnellement lié à la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du cœur.

Les textes réglementaires pris en application de la réforme législative de 2006 confirment cette première impression, dans la mesure où ils ne mentionnent le « caractère » qu'en rapport avec le « cœur » du parc national :

- qu'il s'agisse de la partie réglementaire du code de l'environnement (le dossier de création d'un parc soumis à enquête publique doit comprendre la définition du caractère du cœur du parc) ;
- ou des principes fondamentaux applicables à l'ensemble de ces parcs .

Les textes réglementaires étant sans ambiguïté sur la primordialité du « caractère » protecteur du cœur, il n'y a de place pour le doute qu'au niveau de l'interprétation de la loi , qu'il convient d'analyser. Dans une analyse interprétative de la loi, il convient de s'attacher à la lettre du texte (la signification des mots, leur ordre, leur place dans l'ensemble de la loi) avant d'en examiner l'esprit (tiré des travaux préparatoires).

Conclusion

En introduction des journées des parcs nationaux à Florac, le 13 octobre 2010, la question a été posée d'un passage d'une conception « négative » du caractère dans la loi de 1960 à une conception « positive » dans la loi de 2006. Néanmoins le texte législatif en lui-même ne suffit pas à expliquer la perception d'un changement notable, car la seule mention législative du « caractère » dans la loi de 2006 n'est pas fondamentalement différente de la seule mention dans la loi de 1960. Par ailleurs, avant même le rapport du député Jean-Pierre GIRAN, il existait des voix comme celle d'Emmanuel LOPEZ pour souligner avec force le potentiel positif du « caractère » au sens de la loi de 1960, et la D.N.P. adhérait à cette vision.

Il convient de garder en mémoire que c'est une volonté politique et la nécessité juridique de limiter ou circonscrire l'indétermination du concept de « caractère » qui explique la place prise dans les textes réglementaires actuels et à venir (les chartes approuvées par décret en Conseil d'Etat) à la fois par une approche nationale encadrant l'approche locale du « caractère » (cf. l'exposé des motifs de la loi de 2006 et les principes fondamentaux des parcs nationaux) et par un effort local pour préciser, parc par parc, ce qui en fait la dimension originale, spécifique, unique.

Après avoir passé en revue l'historique de l'élaboration des textes actuels traitant du « caractère » des parcs nationaux et ce que le droit nous apporte sur cette notion, il est possible de conclure à la permanence et à l'épaisseur de la notion de « caractère », que n'ont pas entamés la réforme législative des parcs nationaux de 2006 et ses textes d'application. Ce n'est pas moins d'un siècle de législation française stratifiée qui se trouve condensé dans ce « caractère », une mémoire du siècle qui mériterait d'être élevée à la dignité de « principe fondamental reconnu par les lois de la République ».

> La version complète du document est consultable sur le site www.parcsnationaux.fr



Les actes du colloque «Caractère et territoires»
sont téléchargeables sur www.parcnationaux.fr

Photographies :

- Couverture** : Pastoralisme à la Muzelle
© Cyril Coursier - Parc national des Ecrins
p 5 © Nicolas Raynard - Parc national de La Réunion
p 11 © GIP des Calanques, p 13 © SMPIMP,
p 20 © Marion Tranny - Parc amazonien de Guyane,
p 31 © Parc national des Cévennes
p 23/29/49/53/55 B. Patin - Parcs nationaux de France,
p 39 © Philippe Pierini - Parc national du Mercantour,
p 45 © Philippe Richaud - Parc national du Mercantour,
p 47 © Christian Abel.

Conception et réalisation
Desiderata © Parcs nationaux de France
Décembre 2011
Imprimé sur papier 100 % recyclé



- **Parcs nationaux de France**

Château de La Valette
1037 rue Jean-François Breton
34090 Montpellier
>> www.parcnationaux.fr

- **Parc national de la Vanoise**

135 rue du docteur Julliand
BP 705
73007 CHAMBERY CEDEX
>> www.parcnational-vanoise.fr

- **Parc national de Port-Cros**

Castel Sainte-Claire
BP 70220
83418 HYERES Cedex
>> www.portcrosparcnational.fr

- **Parc national des Pyrénées**

Villa Fould
2 rue du IV septembre
BP 736
65007 TARBES
>> www.parc-pyrenees.com

- **Parc national des Cévennes**

6 bis, place du Palais
48400 Florac
>> www.cevennes-parcnational.fr

- **Parc national des Ecrins**

Domaine de Charance
05000 GAP
>> www.ecrins-parcnational.fr

- **Parc national du Mercantour**

23 rue d'Italie
BP 1316
06000 NICE Cedex 01
>> www.mercantour.eu

- **Parc national de la Guadeloupe**

Habitation Beausoleil
Montéran
97120 SAINT-CLAUDE
>> www.guadeloupe-parcnational.fr

- **Parc amazonien de Guyane**

1 rue Lederson
97354 Remire-Montjoly
>> www.parc-guyane.gf

- **Parc national de La Réunion**

112 rue de Sainte-Marie
97400 SAINT-DENIS
>> www.reunion-parcnational.fr

- **Projet de Parc national des Calanques
Groupement d'Intérêt Public
des Calanques**

Parc d'Affaires Marseille Sud
Le Paradou Bât A4
13 009 MARSEILLE
>> www.gipcalanques.fr



Parcs nationaux de France

Château de La Valette
1037 rue Jean-François Breton
34090 Montpellier
www.parcsnationaux.fr